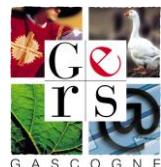


Tableau de bord du SAGE Adour amont

Année 2015

Action menée avec le concours financier de :



et avec l'appui technique de :

AVERTISSEMENT

Le tableau de bord du SAGE Adour amont est réalisé conjointement par la cellule d'animation du SAGE et l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour. C'est un outil d'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE. Il est basé sur un échantillon réduit d'indicateurs synthétisés dans le SAGE et est préconisé par la sous-disposition 29.1 du PAGD.

Le tableau de bord du SAGE Adour amont permet également de faciliter l'accès aux données sur la qualité de l'eau et les politiques menées en faveur des milieux aquatiques à l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau.

Les données recueillies ne sont pas exhaustives et restent fortement influencées par les retours sur les actions menées dans le territoire à la cellule d'animation du SAGE.

Les données utilisées dans le présent tableau de bord sont généralement les dernières données disponibles, le plus souvent celles de l'année N-1. Les données 2015 restent donc peu évoquées et, pour garantir une certaine homogénéité du document, ne le sont principalement que lorsqu'elles permettent une mise en perspective des politiques menées.

Les mises en compatibilité réalisées ne sont prises en compte dans le tableau de bord qu'à l'année N+1, afin de garantir l'exhaustivité des dossiers vus par la CLE sur l'année citée. Ce tableau de bord analyse donc les dossiers traités par la CLE en 2014. Les dossiers traités par la CLE en 2015 sont toutefois disponibles dans le bilan d'activités 2015, avec une entrée par dossier et non par thématique.

SOMMAIRE

I - Etat qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

A - Etat qualitatif

- Qualité des eaux superficielles
 - Etat qualitatif des masses d'eau superficielles : Etat DCE
 - Evolution de la qualité des eaux aux stations - 2012-2014
- Qualité des eaux souterraines
 - Etat qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines
 - Qualité des eaux souterraines aux stations
- Qualité de l'eau potable distribuée

B - Etat quantitatif

- Les prélèvements en eau
 - Prélèvements d'eau tous usages
 - Prélèvements pour l'eau potable
 - Prélèvements d'eau pour l'irrigation
- Suivi de l'étiage 2014
 - Suivi et respect des débits cibles
 - Restrictions
 - Gestion des ouvrages de soutien d'étiage

Annexes

- 1 - Réseau de mesure de la qualité des eaux de rivières
- 2 - Qualité de l'eau potable distribuée

II - Suivi de la mise en œuvre du SAGE

Alimentation en eau potable

- A - Sécuriser l'usage eau potable
 - Protection des captages d'eau potable
 - Les captages prioritaires

Qualité de l'eau

- B - Limiter la pollution diffuse : phytosanitaires et nutriments, érosion des sols
 - Réduire les pollutions phytosanitaires et nutriments
 - Suivi des paramètres phytosanitaires
- C - Diminuer les pollutions urbaines, domestiques et industrielles
 - Assainissement collectif
 - Connaissance pollution bactériologique
 - Limiter le déversement d'eaux usées non traitées vers le milieu
 - Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales
 - Réduire l'impact des rejets d'assainissement non collectifs
- D - Evaluer et limiter l'impact des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau
 - Impact des réservoirs de soutien d'étiage sur la qualité

Gestion quantitative

- E - Renforcer et optimiser le cadre de gestion de la ressource
 - Cadre de gestion à l'échelle du bassin
 - Communication sur l'état de la ressource

Gestion quantitative (suite)

- F - Favoriser les économies d'eau
 - Améliorer l'utilisation de l'eau pour l'irrigation et favoriser les économies d'eau
 - Résorption de l'irrigation par submersion
 - Tarification incitative
- G - Optimiser la gestion et améliorer la connaissance des ressources existantes
 - Améliorer la connaissance et la gestion des canaux
 - Améliorer les connaissances sur la nappe alluviale de l'Adour
 - Améliore la connaissance des réservoirs
- H - Créer de nouvelles ressources pour résorber le déficit quantitatif
 - Projets de création de réservoirs de réalimentation
 - Projet de territoire du Haut-Adour

Milieux naturels

- I - Protéger et restaurer les zones humides
 - Connaissance des zones humides
 - Compatibilité des documents d'urbanismes
- J - Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces
 - Préserver et rétablir la continuité écologique
 - Préserver et restaurer la végétation
- K - Créer l'espace de mobilité pour restaurer une dynamique naturelle
 - Espace de mobilité Adour
- L - Mieux gérer les inondations
 - Favoriser la coordination des acteurs à l'échelle du bassin-versant
 - TRI de Dax (Territoire à Risque d'Inondation)

Gouvernance

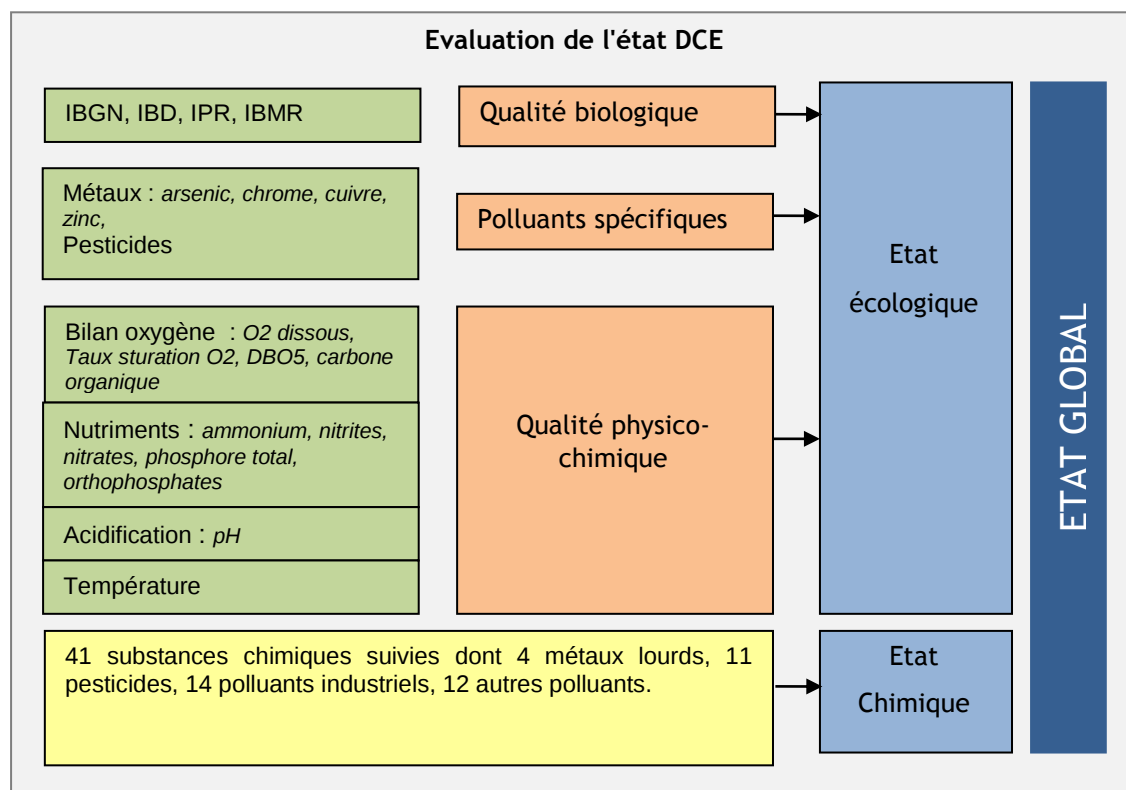
- M - Prendre en compte les activités nautiques
- N - Capitaliser et diffuser l'information
- O - Mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle du bassin-versant
 - Structures gestionnaires des cours d'eau

I - ETAT QUALITATIF ET QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Etat qualitatif des masses d'eau superficielles : Etat DCE

108 points de mesure de la qualité permettent d'évaluer la qualité des principales rivières du périmètre du SAGE.



A- ETAT QUALITATIF

La DCE définit le "bon état" d'une **masse d'eau** de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

► **L'état écologique** d'une masse d'eau est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques. Il est défini en cinq classes: très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

► **L'état chimique** d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE)

Etat écologique aux stations

Extrait - SIE Agence de l'Eau Adour-Garonne

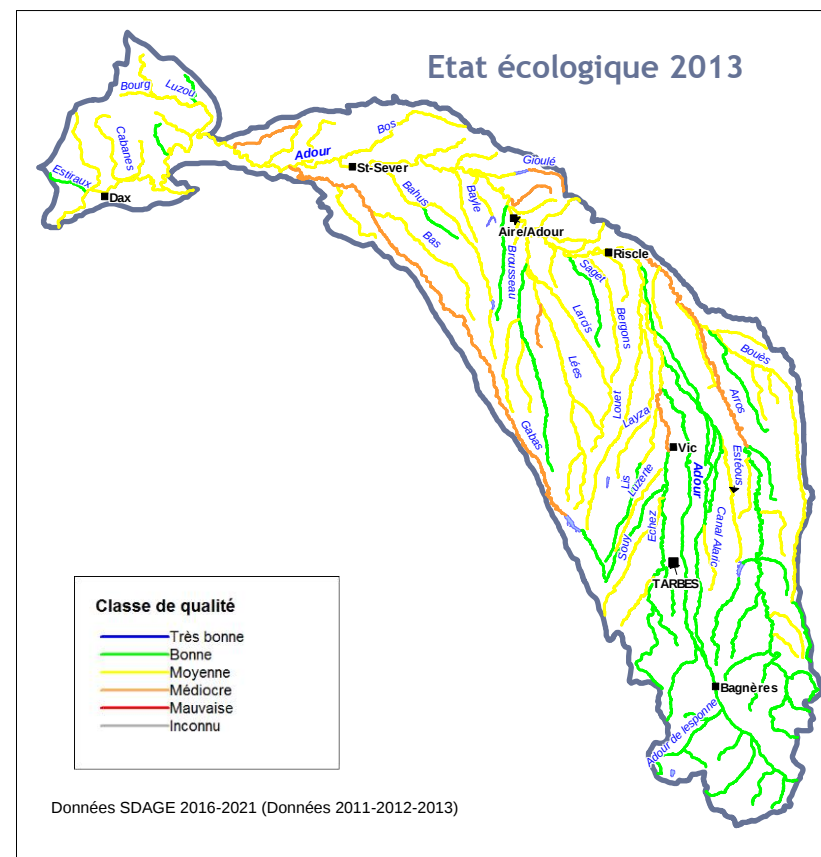
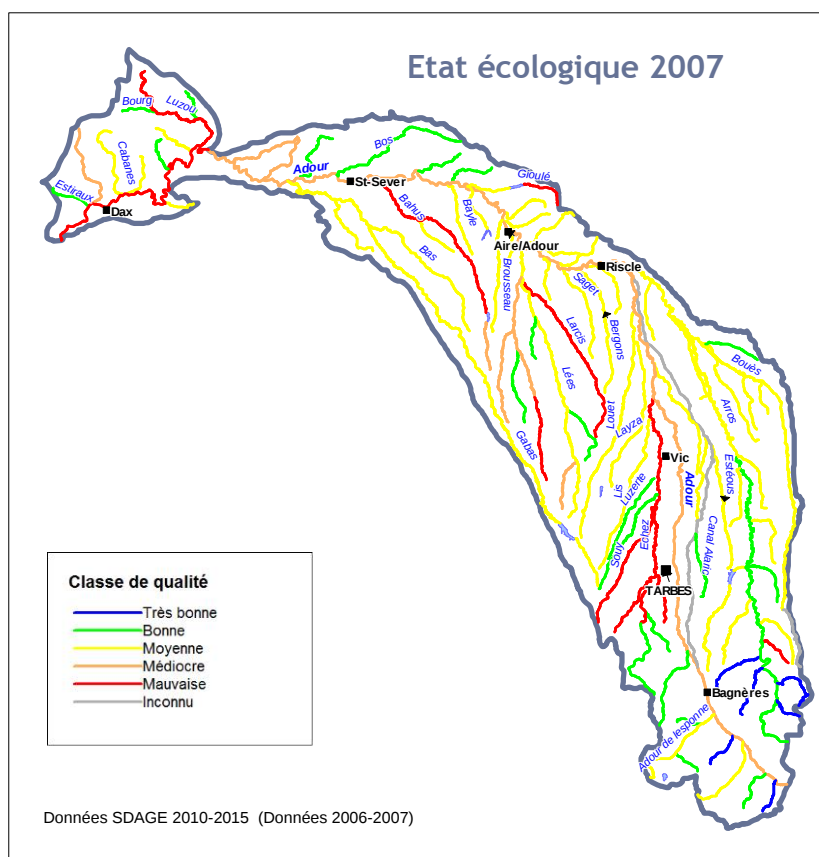
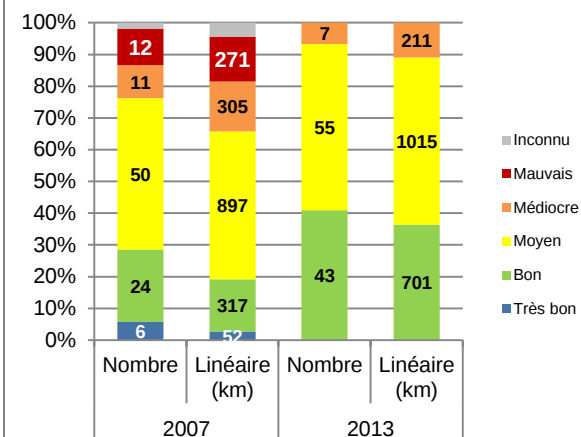
Lorsqu'une station est jugée pertinente pour l'évaluation de l'état écologique d'une masse d'eau, cette évaluation repose sur le suivi de plusieurs compartiments : la biologie, les polluants spécifiques et la physico-chimie. Si une masse d'eau est dite « fortement modifiée » (MEFM), seule une partie de la biologie mesurée (diatomées) sur les stations est conservée. De même, l'évaluation de l'état chimique repose sur le suivi de 41 substances chimiques. Les concentrations et les maxima mesurés de chacune d'entre elles doivent respecter des Normes de Qualité Environnementales définies dans l'[Arrêté du 25 janvier 2010](#).

Toutefois, l'évaluation finale de l'état écologique et chimique à l'échelle de la masse d'eau est réalisée « à dire d'expert » et soumise à validation des Secrétariats Techniques Locaux (STL). Cette expertise permet de traiter les cas particuliers (nombre insuffisant d'analyses, limites de quantification plus élevées que les seuils environnementaux, bruit de fond géochimique ...)

■ Etat écologique des rivières

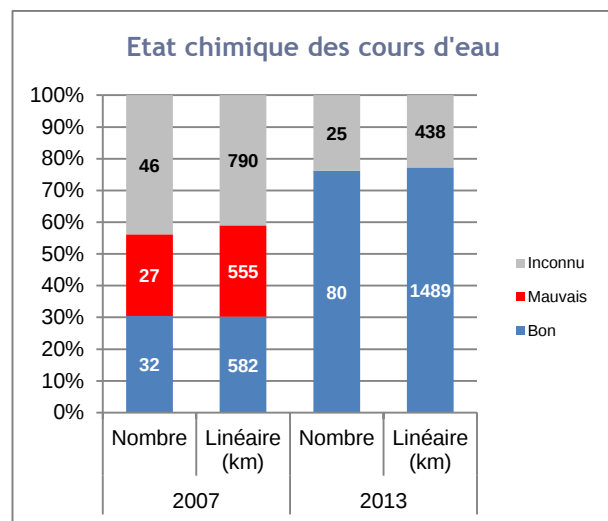
- 105 masses d'eau de type rivières totalisent un linéaire de 1 927 km.
- Entre 2007 et 2013, on constate une amélioration globale de la qualité écologique des rivières avec :
 - la disparition des tronçons en mauvais état ;
 - une diminution des tronçons de qualité médiocre ;
 - une augmentation des masses d'eau en bon état. Le passage de tronçons de très bon état à bon état, n'est pas due à une dégradation de la qualité mais à une connaissance affinée.
- La qualité moyenne concerne plus de 52% du linéaire et 52% du nombre de masses d'eau.

Etat écologique des cours d'eau



Etat chimique des rivières

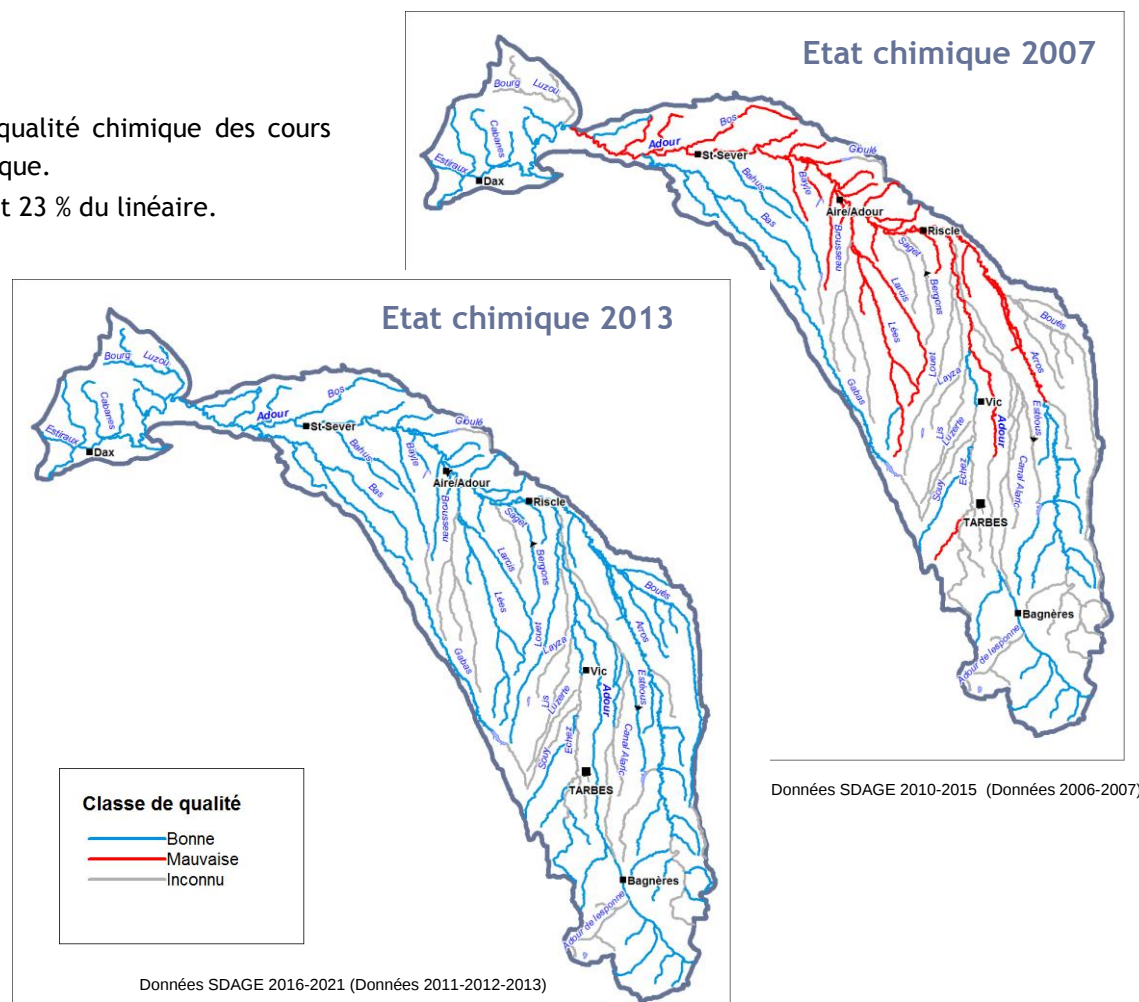
- Entre 2007 et 2013, on constate une amélioration de la qualité chimique des cours d'eau. Il n'y a pas en 2013 de rivières en mauvais état chimique.
- L'état chimique reste inconnu pour 24 % des masses d'eau et 23 % du linéaire.



Etat des masses d'eau lacs

7 masses d'eau de type lacs. L'état chimique est généralement bon, tandis que l'état écologique est variable.

S'il n'est pas constaté de perturbations d'origine domestique ou industrielle, une pression diffuse azotée et/ou phytosanitaire est significative sur certains lacs et une pression hydromorphologique élevée presque partout.



code	Nom du lac	Etat écologique		Etat chimique		Pression diffuse actuelle		Pression hydromorpho. actuelle
		2007	2013	2007	2013	Azote	Phytosanitaire	
FRFL5	Arrêt-Darré	inc	moyen	inc	inc	non significative	non significative	élevée
FRFL16	Lac Bleu	bon	très bon	bon	bon	non significative	non significative	minime
FRFL35	Duhort-Bachen	inc	médiocre	inc	bon	non significative	significative	élevée
FRFL42	Gioulé	inc	médiocre	inc	bon	non significative	significative	élevée
FRFL58	Louet	inc	moyen	inc	bon	non significative	non significative	élevée
FRFL67	Miramont-Sensacq	inc	moyen	inc	mauvais	non significative	significative	élevée
FRFL103	Gabas	inc	moyen	inc	bon	significative	significative	élevée

Etat qualitatif des masses d'eau superficielles : Etat DCE

En 2014, 108 points de mesure permettaient d'évaluer la qualité des cours d'eau du périmètre.

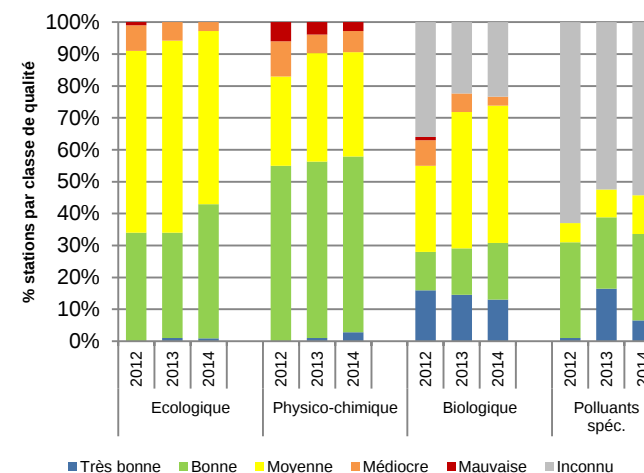
Au cours des trois dernières années, on note une amélioration de la qualité des eaux de rivière avec :

- une augmentation du nombre de stations de bonne qualité écologique (amélioration de l'état physico-chimique et de l'état biologique) ;
- une légère dégradation par rapport aux nutriments (phosphore total notamment) et légère amélioration du bilan oxygène

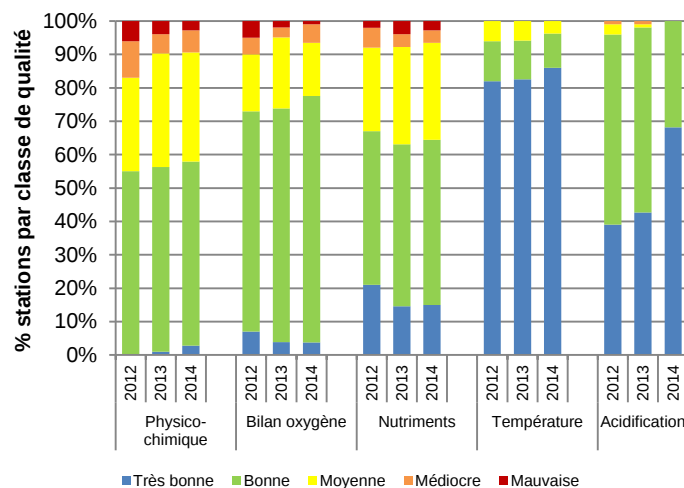
Les stations les plus dégradées se situent sur :

- des petits cours d'eau du secteur d'Aire-sur-Adour (Ruisseau du Mort et du Turré à Barcelonne, Buros, Vergognan) avec des pollutions azotées et phosphorées et des déficits en oxygène ;
- le bassin du Lees et du Gabas : pollutions azotées et phosphorées ;

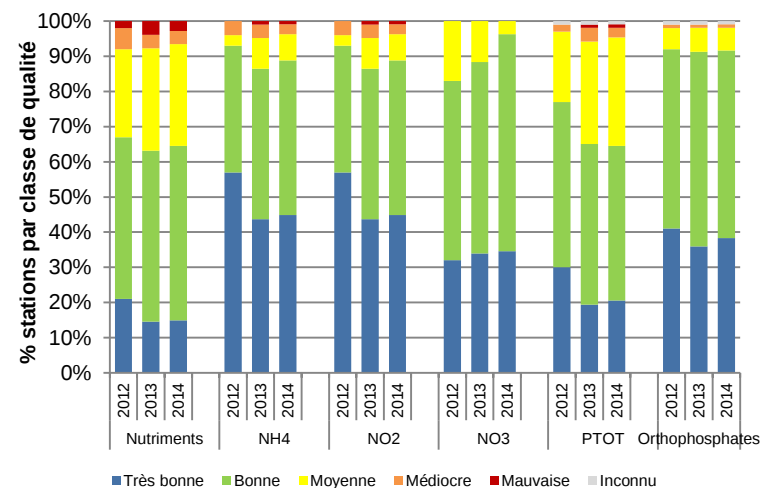
Etat DCE 2012 -2014



Etat DCE - Physico-chimie

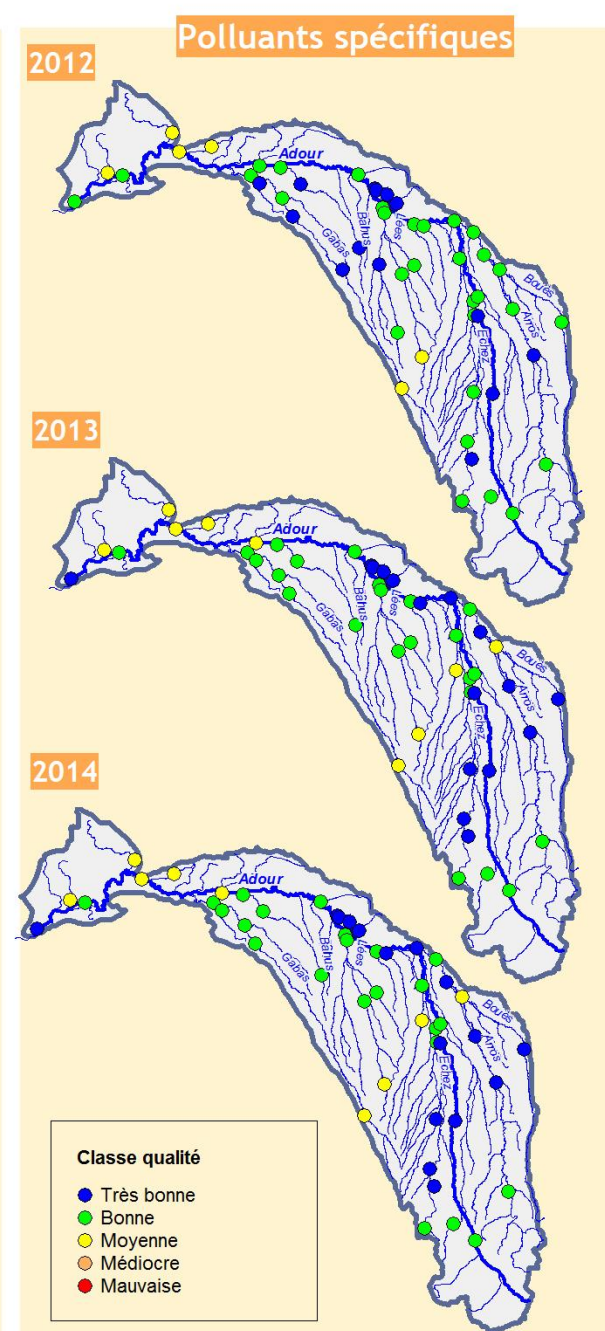
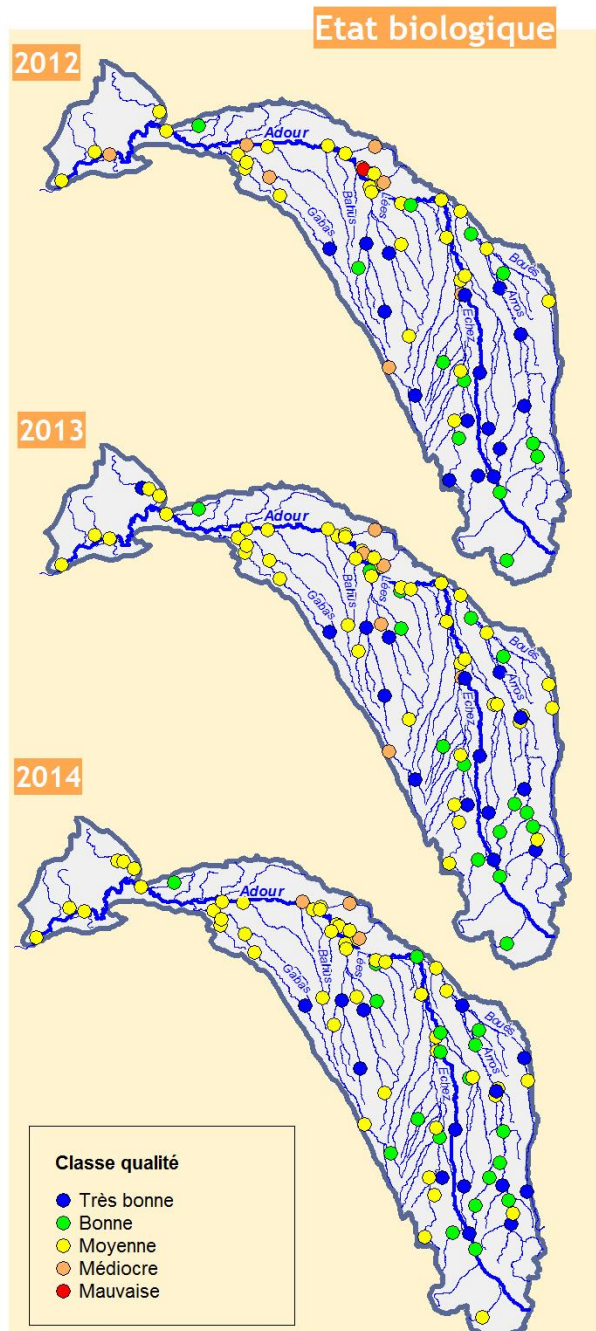
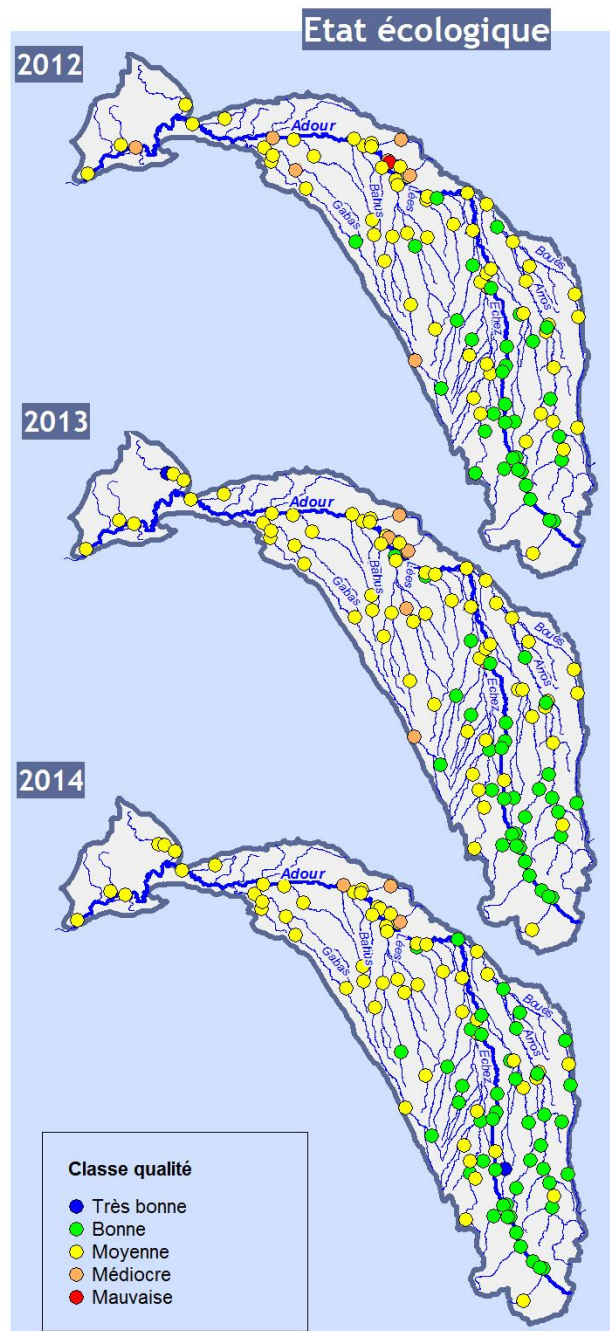


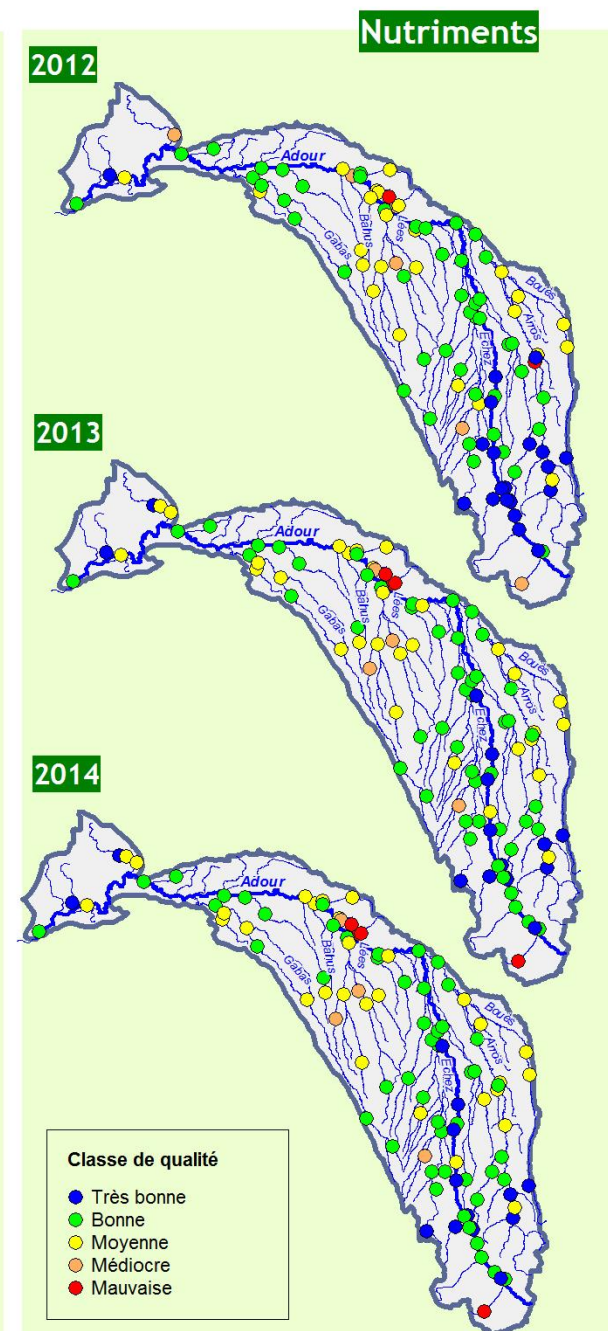
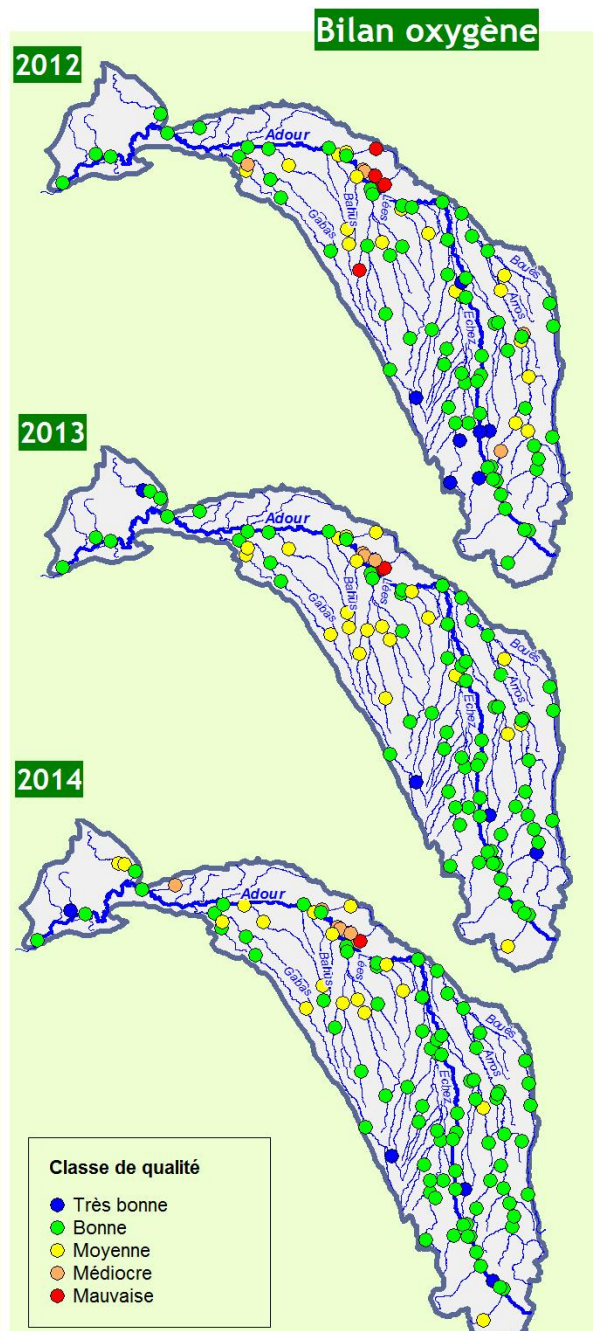
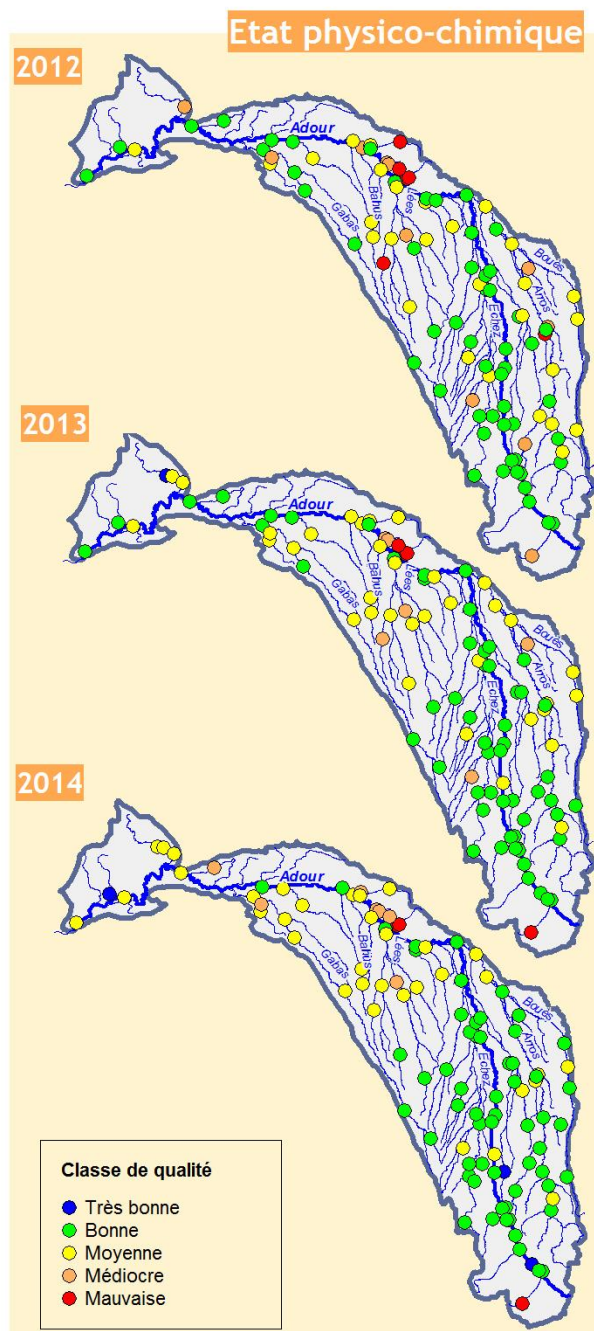
Etat DCE - Nutriments



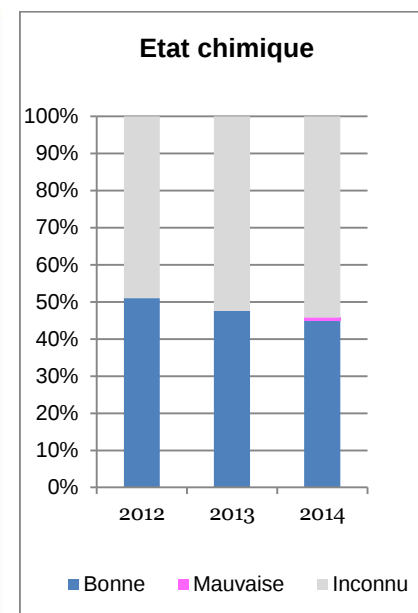
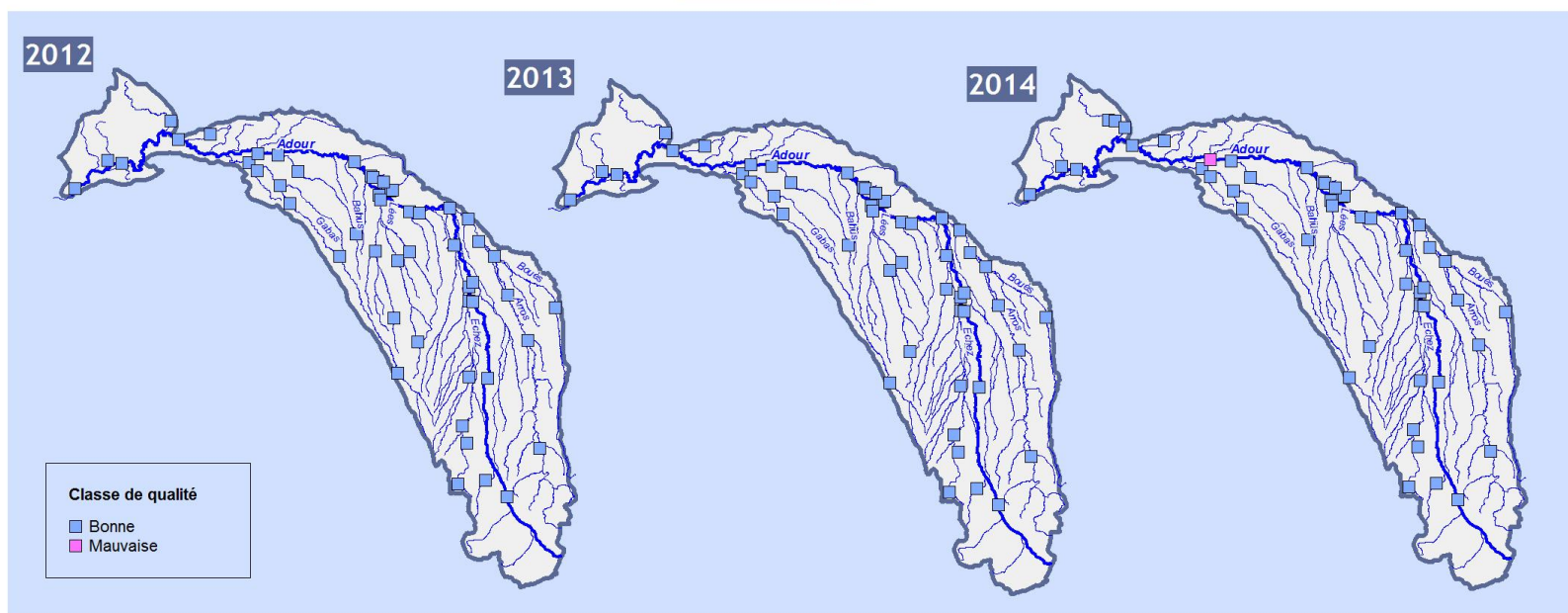
Source d'information : SIE Adour-Garonne

Classe de qualité établies à partir des valeurs de 2 années successives (ex résultats 2012 à partir des données 2011-2012, résultats 2013 à partir des données, 2012-2013)





Etat chimique



Source d'information : SIE Adour-Garonne

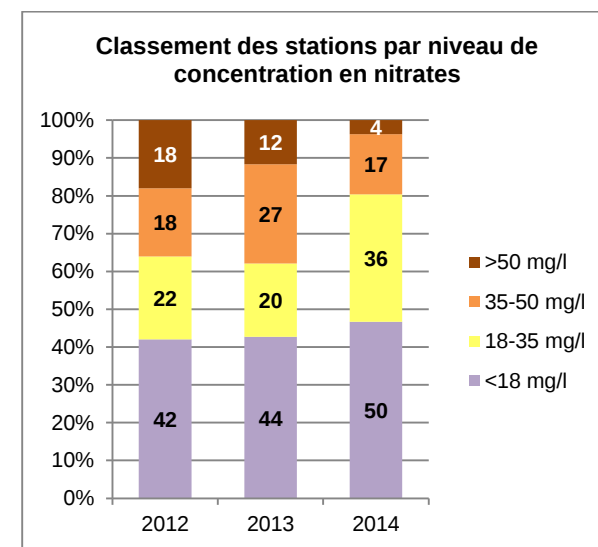
Classes de qualité état chimique établies à partir des valeurs de 3 années successives (ex résultats 2014 à partir des données 2012-2014)

■ Les nitrates dans les cours d'eau 2012-2014

Si les teneurs moyennes ne dépassent pas la norme DCE de 50 mg/l, 18 stations ont enregistré des valeurs maximales supérieures à la norme (valeur maximale enregistrée de 109 mg/l sur le ruisseau du Mort à Barcelonne-du-Gers) entre 2012 et 2014. Ces stations se situent principalement sur les affluents rive gauche de l'Adour : Lees, Bahus et Gabas.

Alors que l'on constate au cours des trois dernières années une diminution des niveaux de concentrations et une forte baisse du nombre de stations dépassant la norme de 50 mg/l (18 % des stations en 2012, 12 % en 2013 et 4 % en 2014), plus de la moitié des stations dépassent le seuil de 18 mg/l (seuil retenu pour le classement en zone vulnérable)

La zone vulnérable a été étendue en 2015. Elle recouvre aujourd'hui 80 % du périmètre et près de 75 % des communes soit 363 communes entièrement ou partiellement classées en zone vulnérable (96 nouvelles communes).



Source d'information : SIE Adour-Garonne
Teneurs maximales en nitrates - Percentile 90

concentrations maximales en nitrates

2012

2013

2014

Teneurs en nitrates (mg/l)

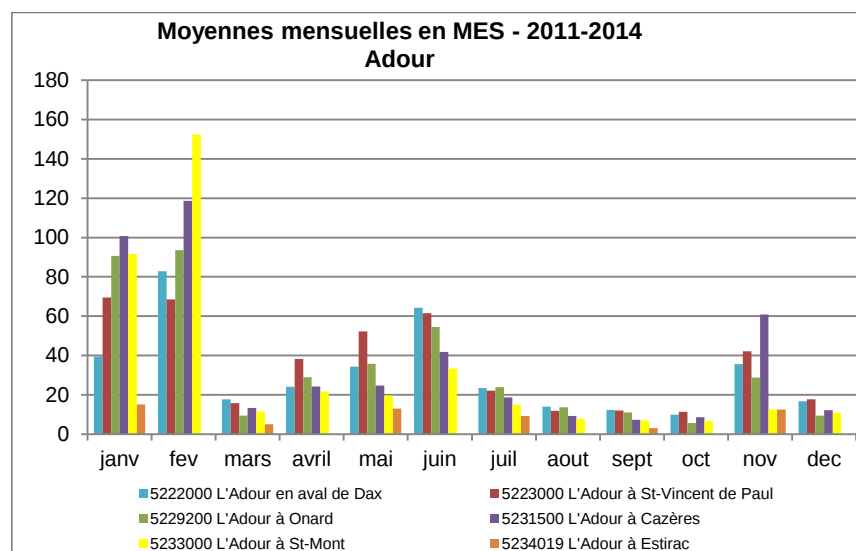
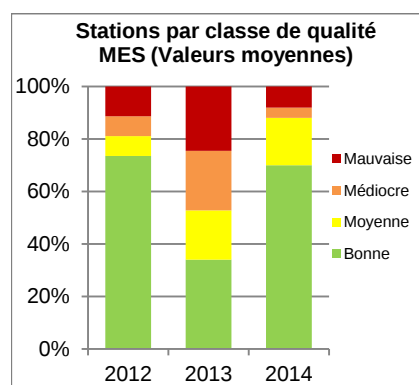
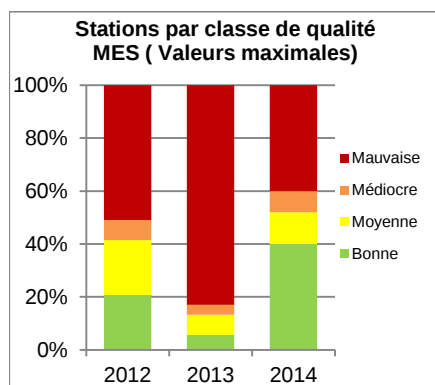
- >50
- 35-50
- 18-35
- <18

Source d'information : DREAL

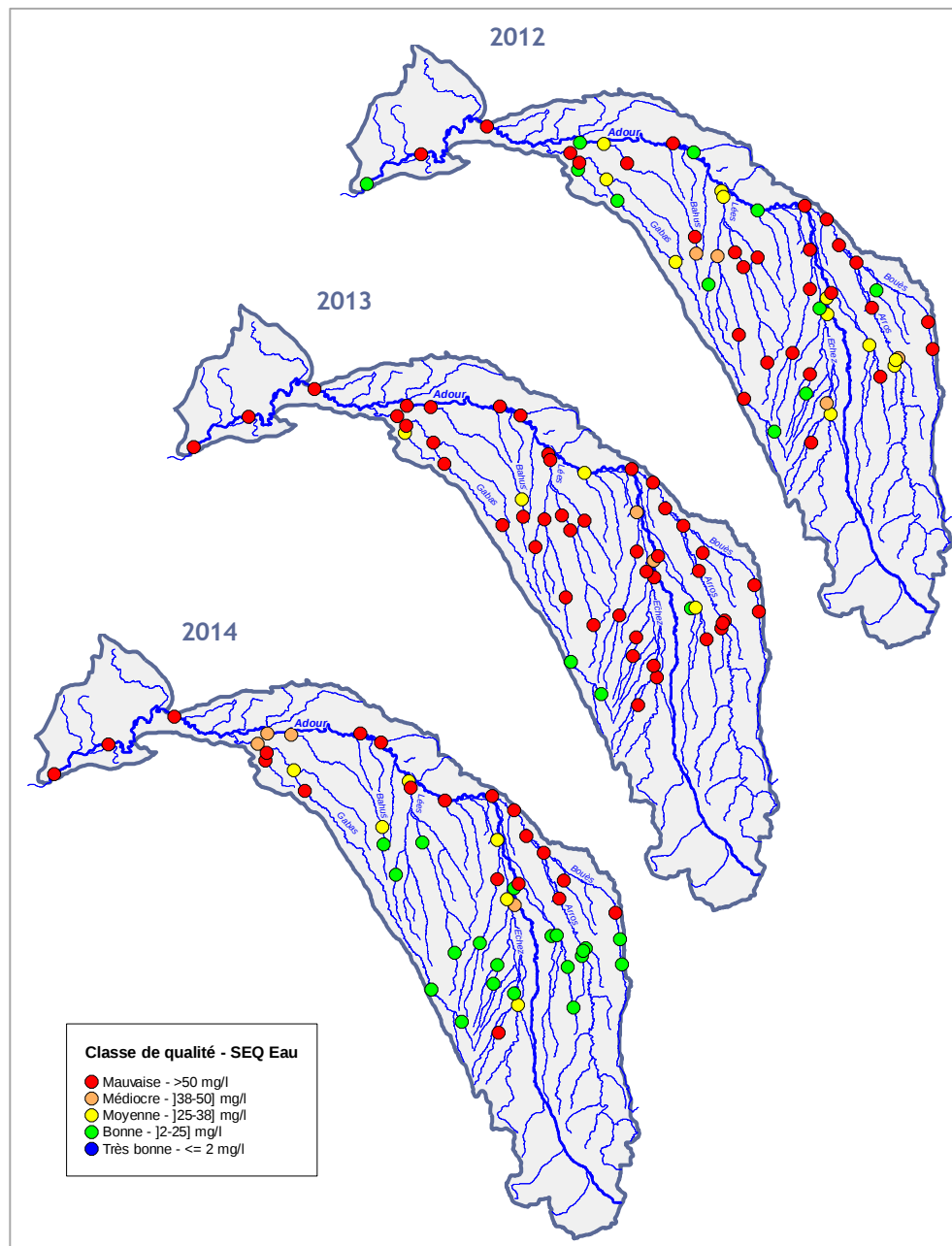
Source d'information : SIE Adour-Garonne
Teneurs maximales en nitrates - Percentile 90

■ Les matières en suspension dans les rivières 2012-2014

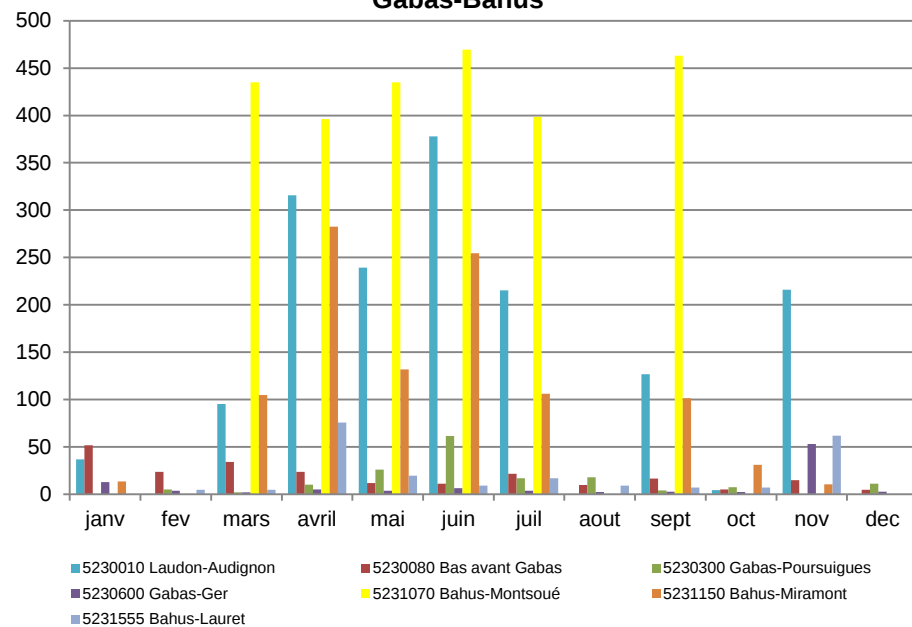
Les matières en suspension sont mesurées sur 53 stations. Leur présence est étroitement liée à l'érosion des berges et des lits des rivières, en particulier en période de fortes pluies. Ces particules en excès perturbent l'équilibre biologique. L'année 2013, qui a connu de fortes précipitations, présente une importante proportion de stations de mauvaise qualité. Elles se situent dans les zones de fort risque d'érosion des sols : zones de coteaux (Gabas-Bahus ; Lees-Larcis) qui enregistrent les plus fortes valeurs au printemps et en novembre.



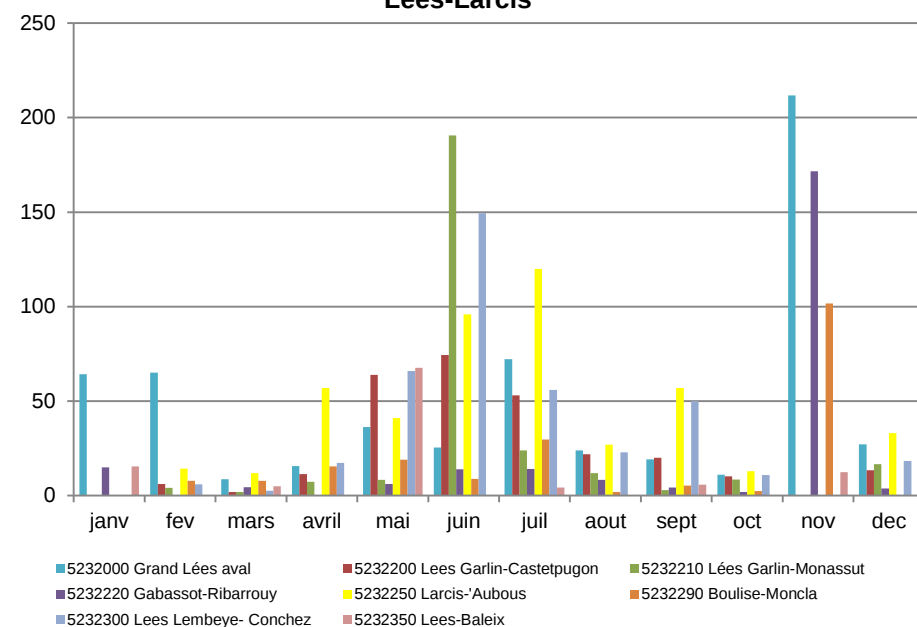
Matières en suspension - Valeurs maximales Percentile 90



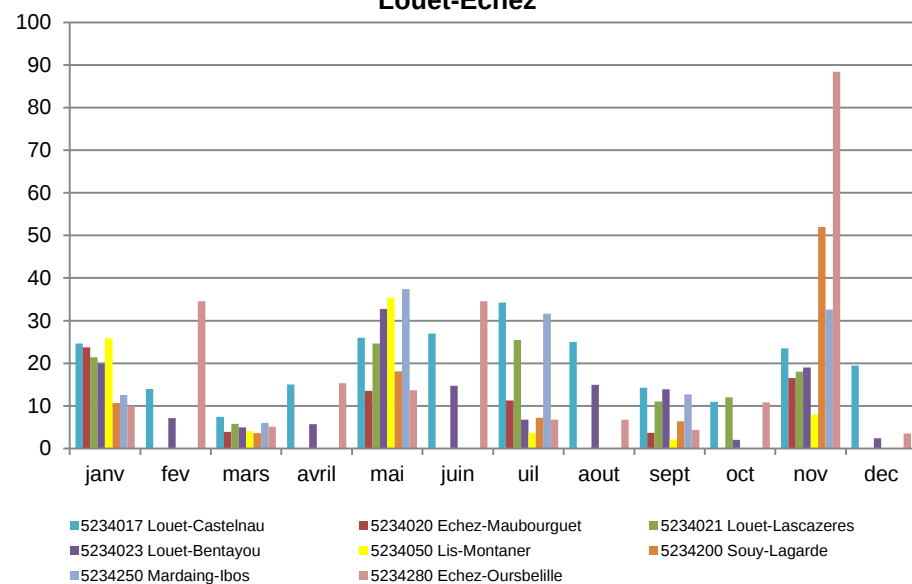
Moyennes mensuelles en MES - 2011-2014
Gabas-Bahus



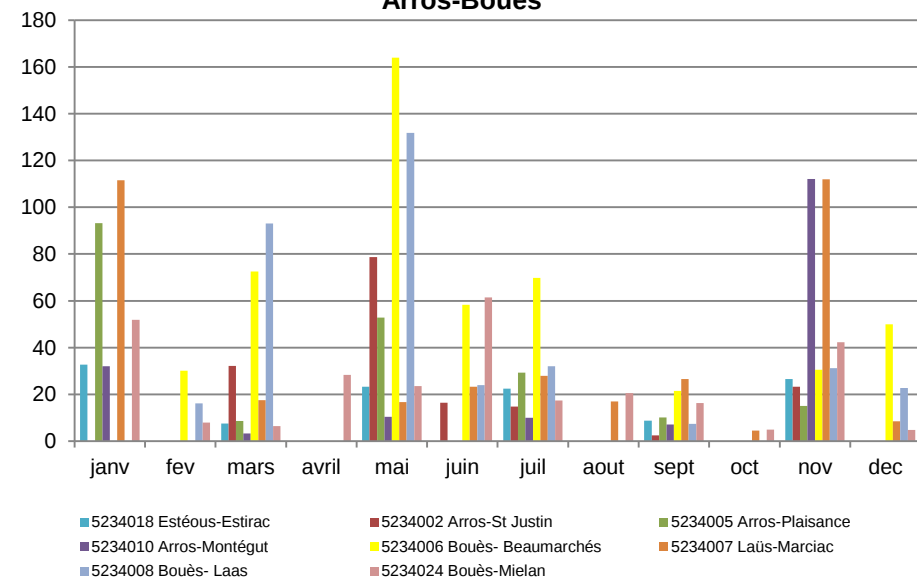
Moyennes mensuelles en MES - 2011-2014
Lees-Larcis



Moyennes mensuelles en MES - 2011-2014
Louet-Echez



Moyennes mensuelles en MES - 2011-2014
Arros-Bouès



Source d'information : SIE Adour-Garonne

■ Les pesticides dans les rivières 2012-2014

Les produits phytosanitaires sont recherchés et détectés sur plus d'une trentaine de stations du périmètre (37 stations en 2012, 34 stations en 2013 et 31 stations en 2014). Selon les stations, 2 à 28 molécules sont détectées sur les 150 molécules recherchées.

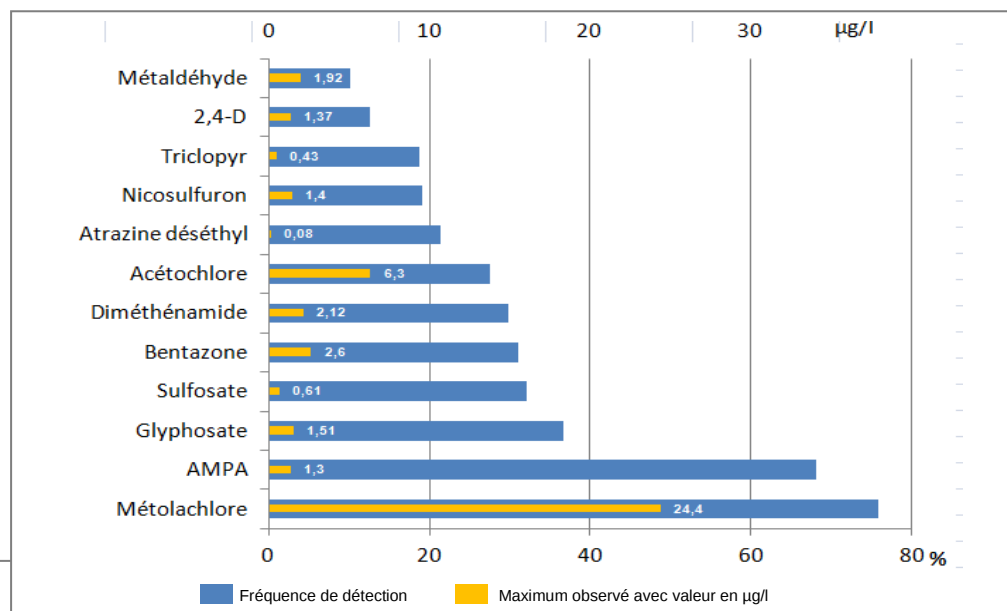
Les produits régulièrement retrouvés à des taux élevés sur la plupart des stations sont deux herbicides : le métolochlore (suppléant l'atrazine depuis 2003) et l'acétochlore, présents tous deux chaque année avec toutefois une tendance à la décroissance des concentrations. D'autres substances herbicides sont identifiées sur quelques stations avec des dépassements de norme (diméthénamide, isoproturon, chloroxuron), ainsi qu'un fongicide (fosethyl-alu).

Le nombre de stations enregistrant des dépassements de norme** (2 µg/l par molécule) est en nette diminution passant de 19 en 2012 à 6 en 2014.

Les pics de concentrations les plus élevés se situent sur les bassins de l'Arros et du Bouès, l'Estéous, les Lees, le Bergons (avec un maximum de 24,4 µg/l de métolochlore en 2014).

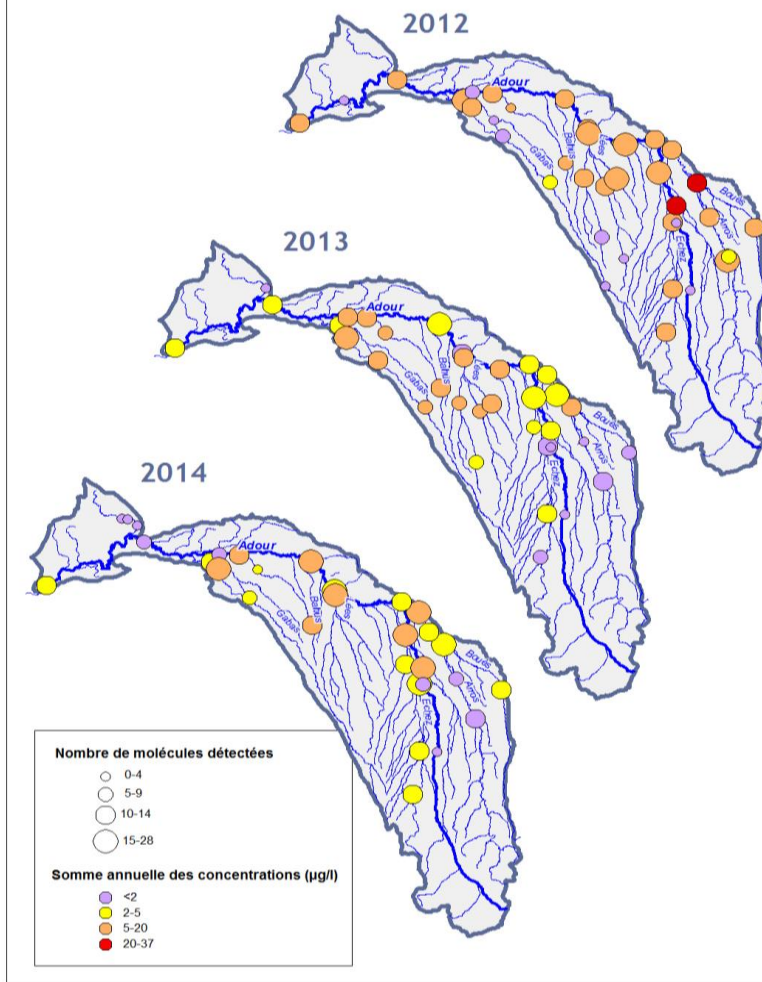
** La limite de qualité retenue soit 2 µg/l par substance et 5µg/l pour l'ensemble des substances correspond aux limites de qualité des eaux brutes de toutes origines utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine (Annexe II - Arrêté du 11 janvier 2007)

Molécules les plus détectées en rivières - 2012 à 2014

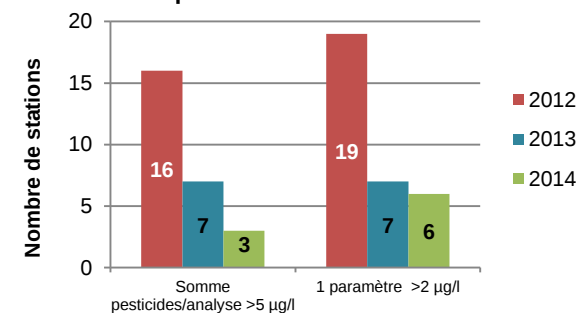


Source d'information : SIE Adour-Garonne

Pesticides en rivières



Dépassements de normes



QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Etat quantitatif et qualitatif des masses d'eau souterraines

code	Nom	Etat quantitatif		Etat chimique	
		2008	2013	2008	2013
Masses d'eau souterraines superficielles					
FG028	Alluvions de l'Adour				
FG044	Molasses et alluvions anciennes de piémont	inc			
FG046	Plioquaternaire - Nappe des sables				
FG050	Terrains plissés du BV Adour - Q0				
FG066	Sables fauves				
Masses d'eau souterraines profondes et semi profondes					
FG084	Miocène helvétique				
FG070	Miocène aquitainien				
FG083	Oligocène				
FG082	Eocène-paléocène				
FG081	Crétacé supérieur (sommet)				
FG091	Crétacé supérieur (base)				
FG080	Jurassique moyen				

	Bon
	Mauvais

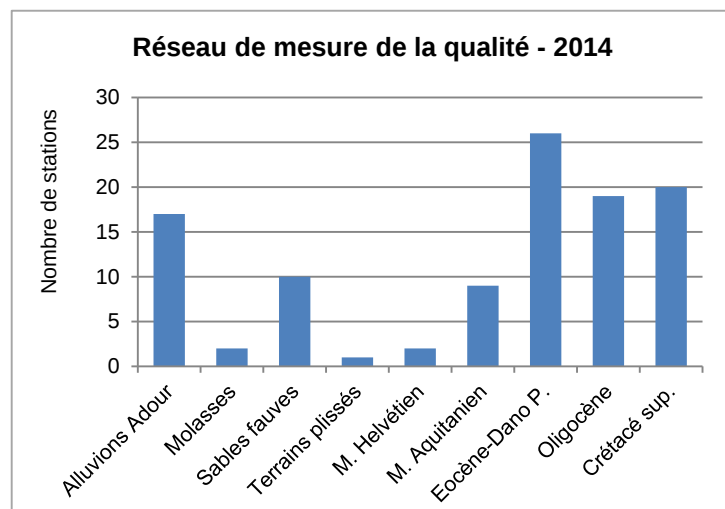
2008 - Données SDAGE 2010-2015
2013 - Données SDAGE 2016-2021 (Données 2007-2010)

code	Nom	Pressions 2013	
		Pression diffuse	Prélèvement eau
Masses d'eau souterraines superficielles			
FG028	Alluvions de l'Adour		
FG044	Molasses et alluvions anciennes de piémont		
FG046	Plioquaternaire - Nappe des sables		
FG050	Terrains plissés du BV Adour - Q0		
FG066	Sables fauves		
Masses d'eau souterraines profondes et semi profondes			
FG084	Miocène helvétique	inc	
FG070	Miocène aquitainien	inc	
FG083	Oligocène	inc	
FG082	Eocène-paléocène	inc	
FG081	Crétacé supérieur (sommet)	inc	
FG091	Crétacé supérieur (base)	inc	
FG080	Jurassique moyen	inc	

	Pas de pression
	Pression non significative
	Pression significative

Qualité des eaux souterraines aux stations

399 points de mesure qualité dont 109 points opérationnels sont répartis sur les différents aquifères du périmètre.

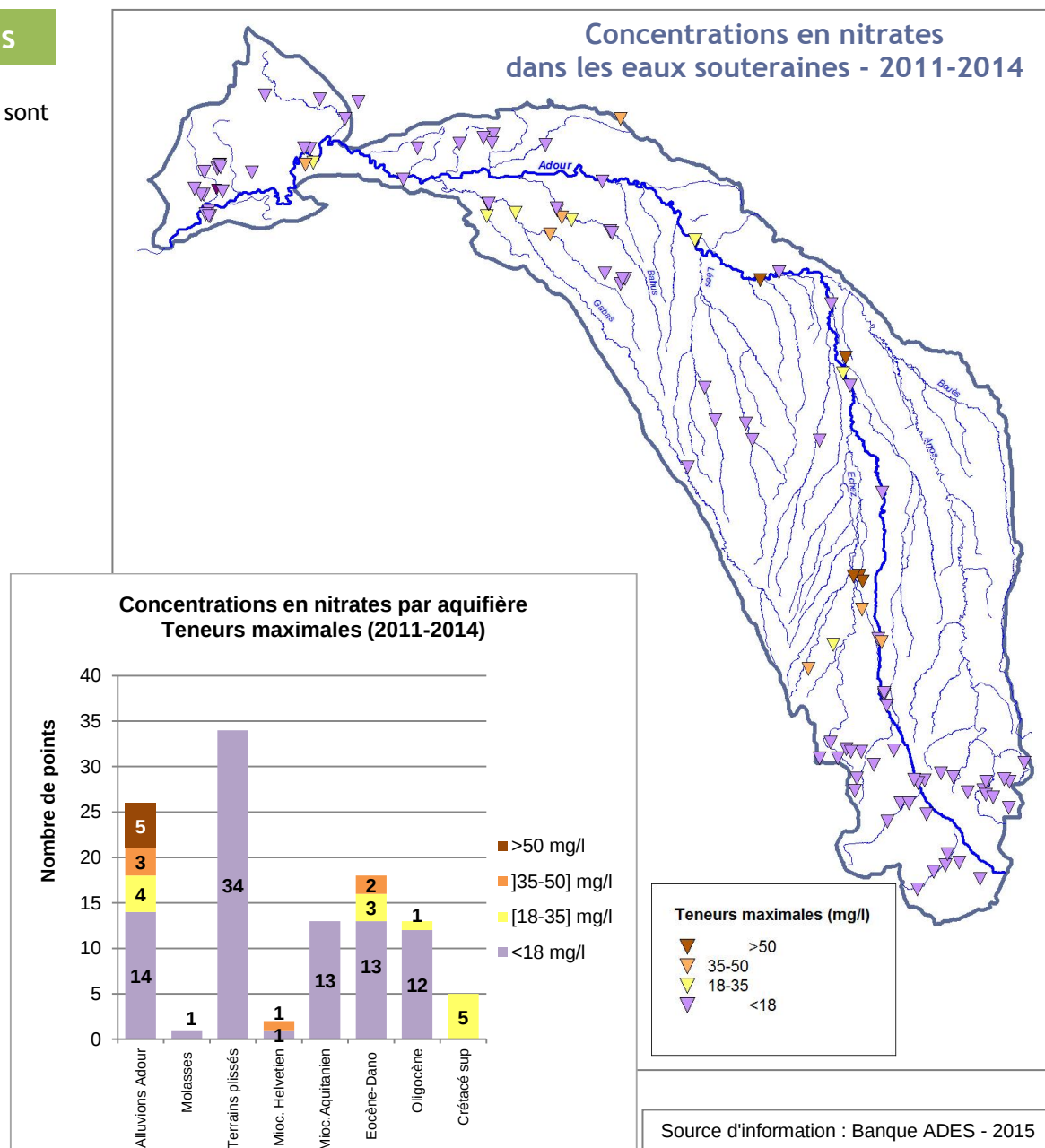


■ Les nitrates dans les eaux souterraines 2011-2014

112 points de mesure du paramètre "nitrates" entre 2011 et 2014 répartis sur les principales masses d'eau souterraines du périmètre.

Les aquifères les plus vulnérables sont la nappe des alluvions de l'Adour ainsi que celles du Miocène Helvétien et de l'Eocène dans leurs parties libres.

5 points de prélèvements dans la nappe alluviale de l'Adour dépassent le seuil de 50 mg/l : 3 sont situés sur la commune d'Oursbelille (dont un captage d'eau potable en activité), un à Plaisance et un à Saint-Mont (ancien captage eau potable).



■ Les pesticides dans les eaux souterraines 2013-2014

Sur les 54 points suivis pour les pesticides en 2013 et 2014, 28 d'entre eux enregistrent des valeurs en pesticides dépassant la norme* de 0,1 µg/l par molécule.

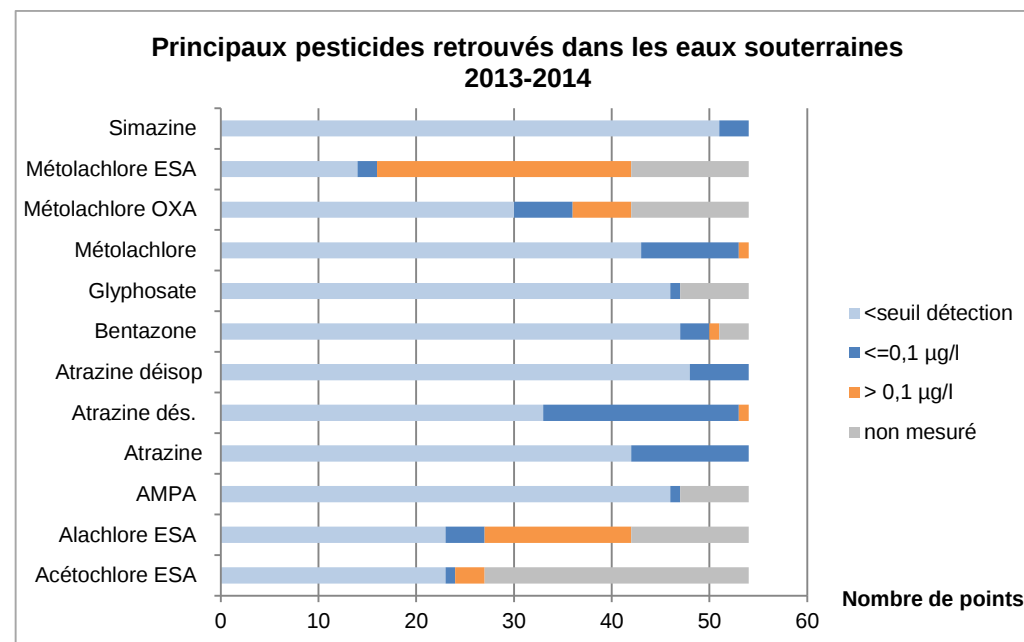
Ces points se situent dans les aquifères suivants :

- Alluvions de l'Adour (15 points)
- Eocène Paléocène (8 points)
- Miocène Helvétien (1 point)
- Crétacé supérieur (4 points)

Parmi les points dépassant la norme, 10 points sont des captages d'eau potable en service. Il s'agit de captages prélevant dans la nappe alluviale de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées (communes de Labatut-Rivière, Oursbelille, Laloubère, Soues, Ossun, Hiis) et de deux captages d'Audignon dans les Landes puisant dans la nappe du Crétacé.

Les produits phytosanitaires retrouvés régulièrement dans les eaux souterraines sont, comme pour les cours d'eau, des herbicides : métolachlore, alachlore, acétochlore

*La norme de 0,1 µg/l pour les eaux souterraines correspond à la limite du bon état chimique, qui est également le seuil par molécule pour la consommation d'eau potable distribuée.



QUALITE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE

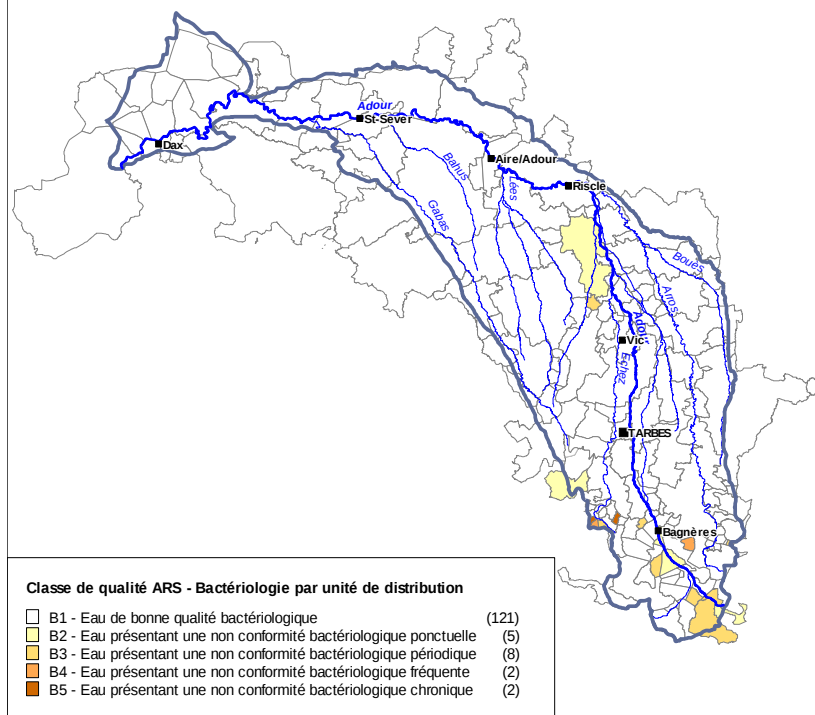
Les eaux distribuées par les réseaux publics d'eau potable sont généralement de bonne qualité.

12 unités de distribution, principalement en montagne et généralement de petite taille présentent des non-conformité bactériologiques périodiques ou fréquentes, voire chroniques. 980 habitants sont concernés.

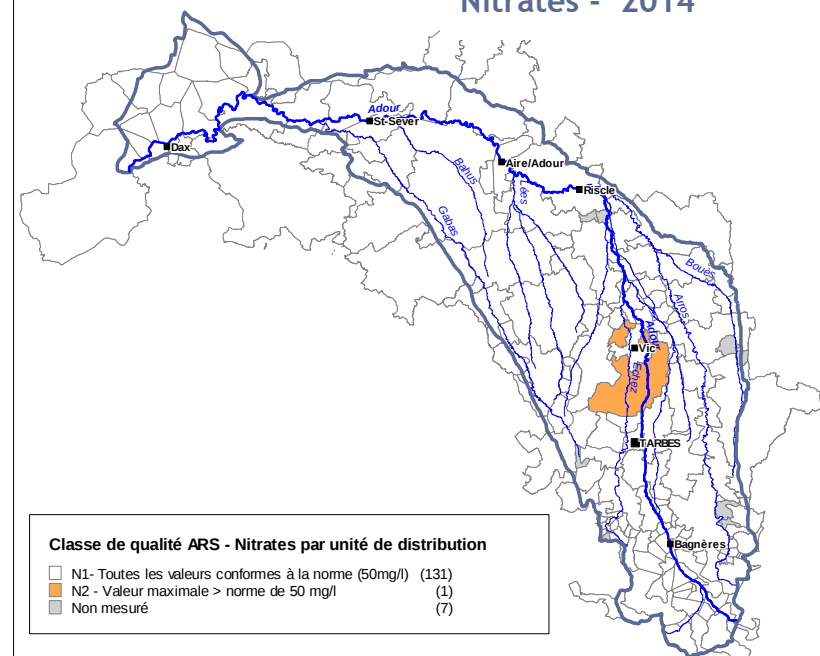
Un réseau desservant une population de 10 250 habitants enregistre une valeur maximale en nitrates dépassant la norme de 50 mg/l : SI du Nord de Tarbes.

22 réseaux sont concernés par des dépassements en pesticides. Ces réseaux desservent une population de quelques 130 000 habitants. Les produits retrouvés dans les eaux de distribution sont le métalochlore, l'alachlore. Toutefois d'après l'avis de la Direction Générale de la Santé, ces molécules ne présentent pas de risque pour la santé, aux teneurs retrouvées. Des dispositions sont toutefois à prendre par les exploitants.

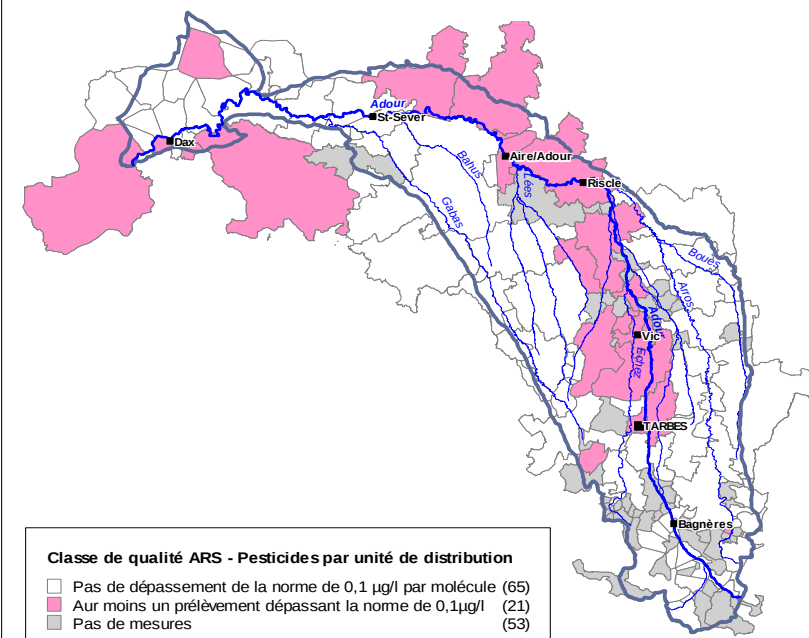
Bactériologie - 2014



Nitrates - 2014



Pesticides - 2014



Source d'information : ARS Midi-Pyrénées, ARS Landes et ARS Pyrénées-Atlantiques

■ Prélèvements d'eau tous usages*

- 147 millions de m³ ont été prélevés en 2013 et 159 millions de m³ en 2012.
- Les prélèvements agricoles sont en baisse en 2013 du fait de besoins moindres, en raison d'une saison estivale relativement pluvieuse.
- Les prélèvements en eau potable sont en légère baisse et les prélèvements industriels sont stables.
- Le volume prélevé pour la production de neige de culture est évalué pour La Mongie à 160 000 m³ en 2012 et 110 000 m³ en 2013.

■ Prélèvements pour l'eau potable

- 30 millions de m³ ont été prélevés en 2013.
- Les prélèvements sont stables depuis 2011.
- Les prélèvements par habitant sont en baisse.

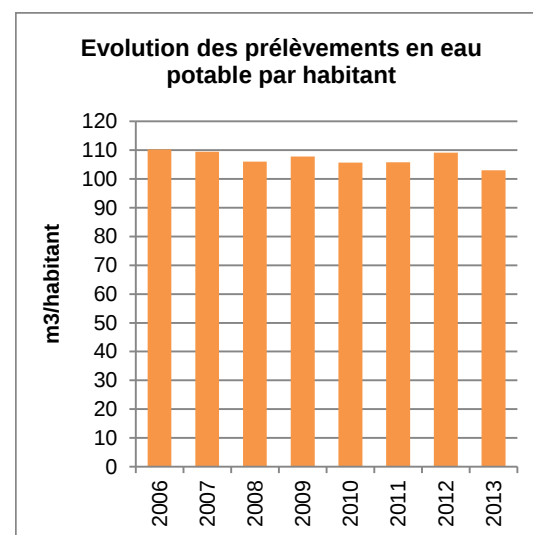
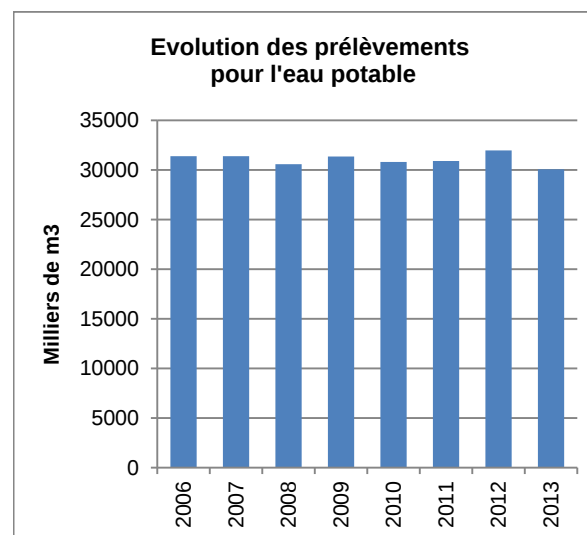
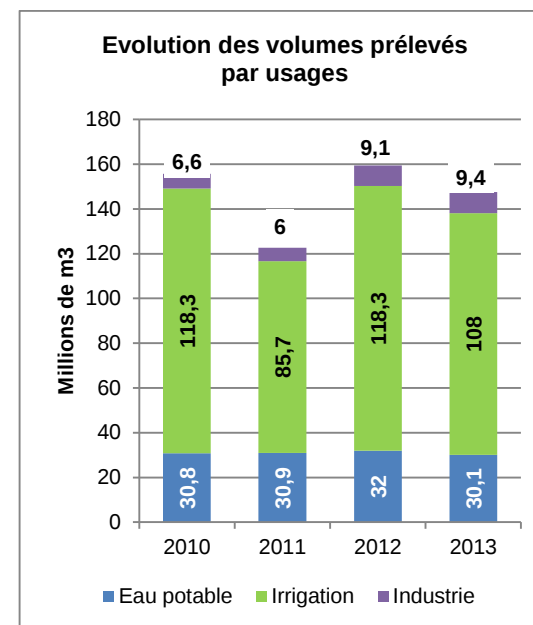
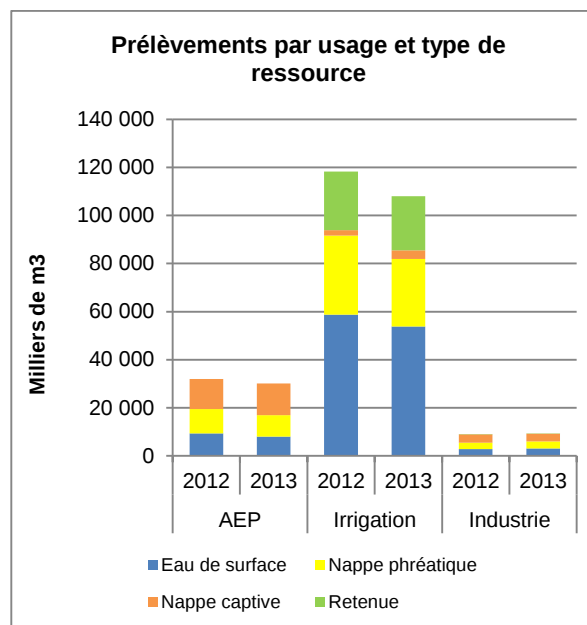
* Les données de prélèvements correspondent aux déclarations faites à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la perception des redevances. Les volumes prélevés sont distingués selon l'origine de la ressource : eaux de surface (cours d'eau), nappes phréatiques (nappes à renouvellement rapides libres, sources), nappes captives (nappes à renouvellement long, séparées de la surface du sol par une couche imperméable), retenue.

Trois types d'usage sont considérés : usages domestiques, agricoles et industriels.

Les usages domestiques (ou des collectivités) englobent les usages "eau potable", et "d'autres usages économiques", comme l'arrosage des espaces verts ou la fabrication de neiges de culture. Nous avons exclu de l'usage "eau potable" les prélèvements pour la production de neige.

L'irrigation concerne les prélèvements agricoles uniquement (irrigation et irrigation gravitaire).

Les prélèvements pour les golfs et le thermalisme sont comptabilisés avec les usages industriels



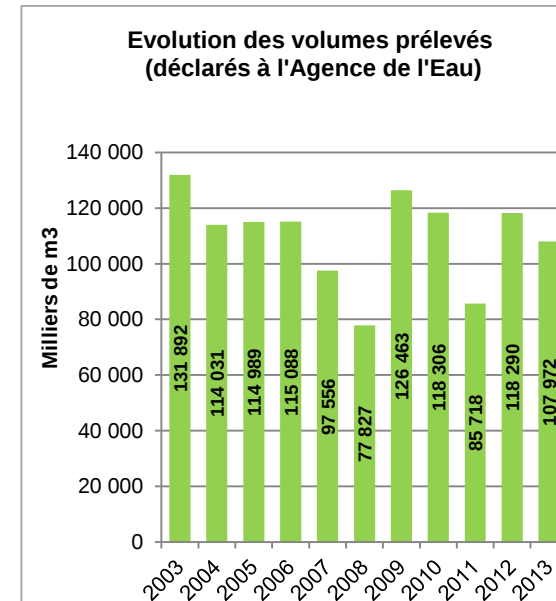
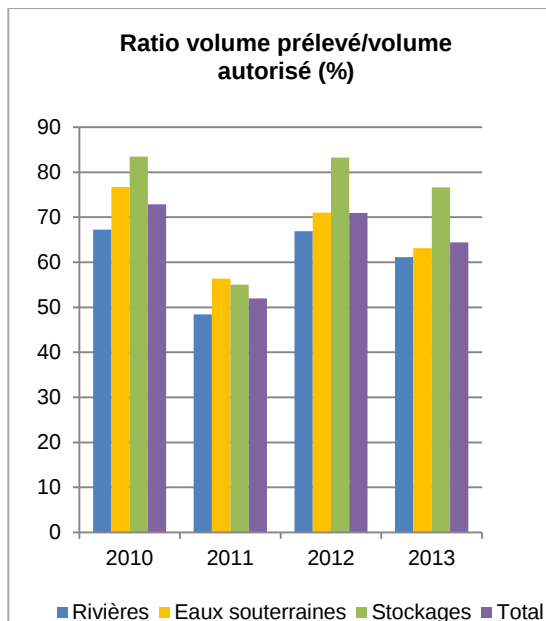
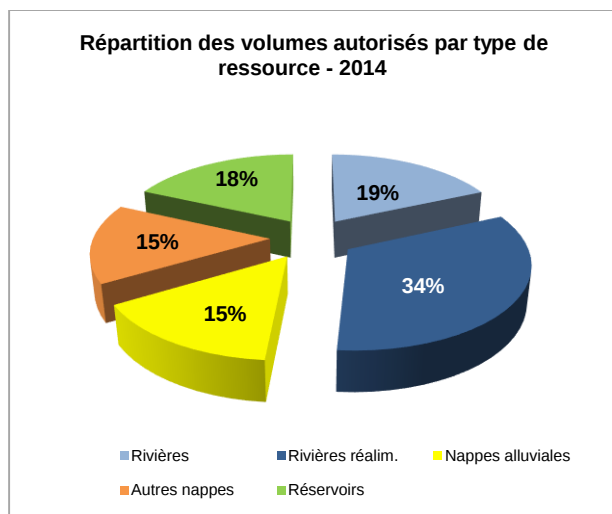
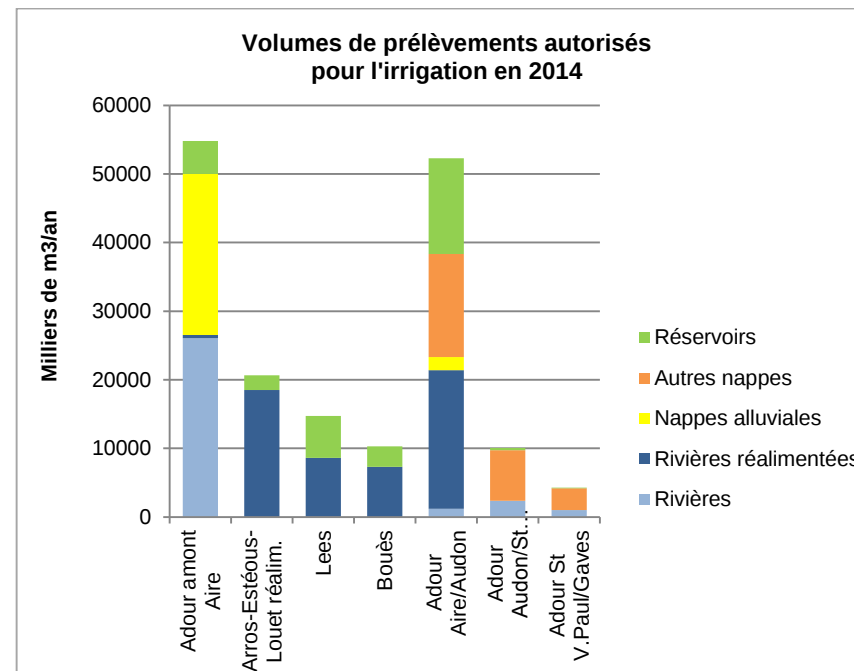
■ Prélèvements d'eau pour l'irrigation

Autorisations 2014

- Plus de 167 millions de m³ autorisés
- Superficie irriguée estimée à près de 88 000 hectares
- Volumes et surfaces stables depuis 2010
- Irrigation soutenue par les ouvrages de stockages : 34 % des irrigation à partir de rivières réalimentées par les réservoirs de soutien d'étiage et 17 % à partir de stockages collectifs ou individuels

Prélèvements 2013

- 108 millions de m³ prélevés en 2013 soit 64 % des volumes autorisés.



SUIVI DE L'ETIAGE 2014

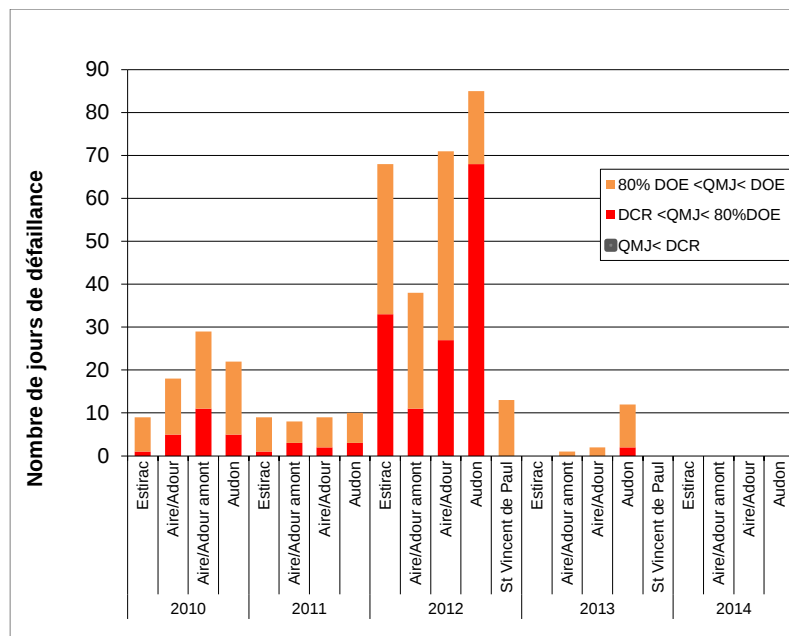
■ Suivi et respect des débits cibles*

La pluviométrie très excédentaire du premier semestre 2014, jusqu'à fin mai, les capacités de stockages maximales en début de campagne et un été qui a été épargné par la sécheresse expliquent le très faible taux de défaillance en 2014 sur les points de gestion des affluents, par rapport aux précédentes années.

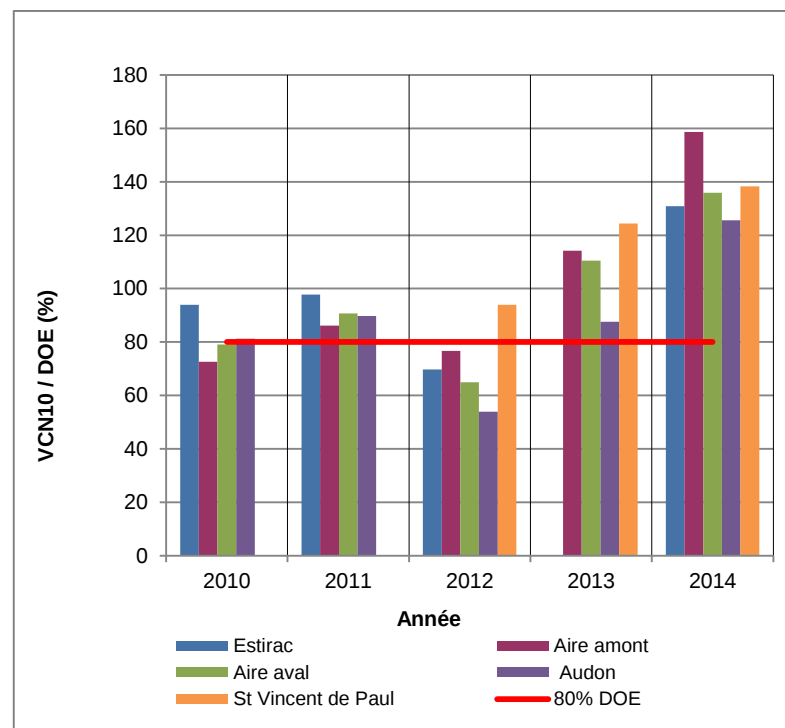
Que ce soit en nombre de jours ou par rapport au VCN10 les débits objectifs sont respectés sur l'ensemble des points nodaux ainsi que sur les affluents. Seul l'Estéous à Rabastens enregistre un VCN10 inférieur à 80% du débit consigne mais cette valeur se situe en dehors de la période de gestion.

- * Le respect des débits objectifs est évalué en fonction de deux critères :
- nombre de jours de défaillance (nombre de jours où le débit journalier est inférieur au débit objectif) ;
 - rapport VCN10/débit objectif. Au sens du SDAGE, pour tenir compte des situations d'étiages difficiles et des aléas de gestion, le débit objectif est considéré comme satisfait lorsque le VCN10 (débit minimal moyen sur 10 jours consécutifs) est supérieur à 80% de la valeur du débit objectif.

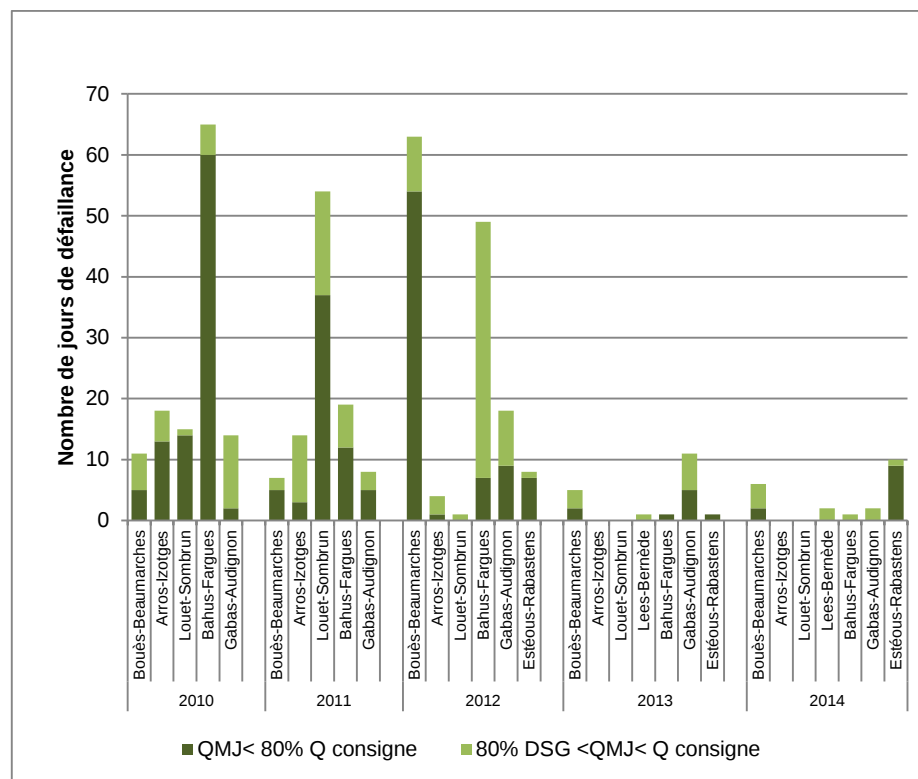
*Respect des débits objectifs aux points nodaux
(nombre de jours de défaillance)*



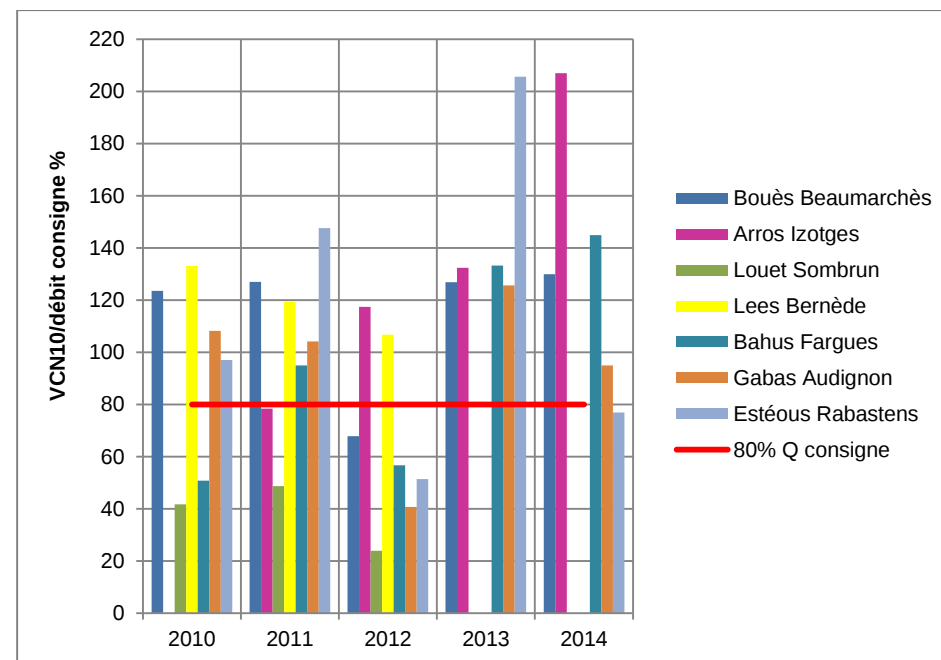
*Respect des objectifs de débits au sens du SDAGE aux
points nodaux (VCN10/DOE en %)*



Respect des objectifs de débits sur les affluents
(nombre de jours de défaillance)



Respect des objectifs de débits au sens du SDAGE sur les affluents
(VCN10/débit consigne en %)



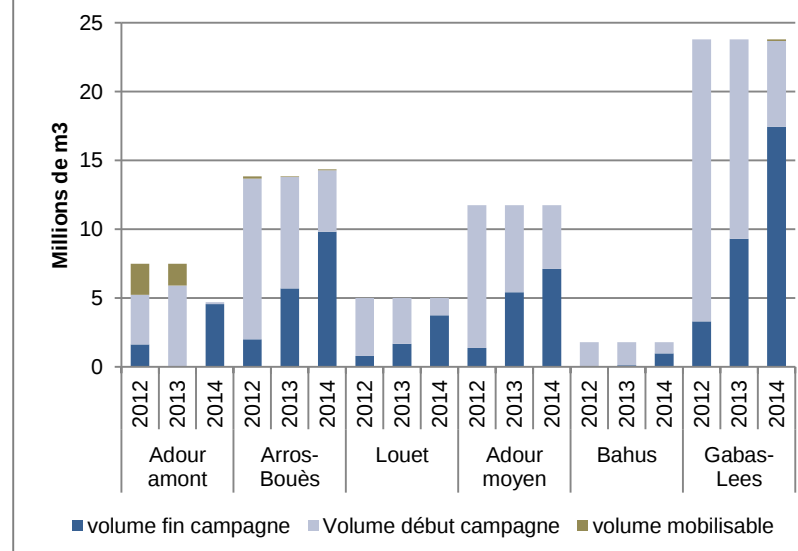
Restrictions

Aucun arrêté de restriction au cours de la campagne 2014

Gestion des ouvrages de soutien d'étiage

17 ouvrages totalisant un volume mobilisable de 63,7 millions de m³ soutiennent les débits des rivières du périmètre. Le volume utilisé est variable selon les années et dépend des conditions climatiques. Ainsi, au cours des trois dernières années, il a représenté 85 % du volume mobilisable en 2012, 65 % en 2013 et 29 % en 2014.

Remplissage des ouvrages de soutien d'étiage en
début et fin de campagne - 2012-2014



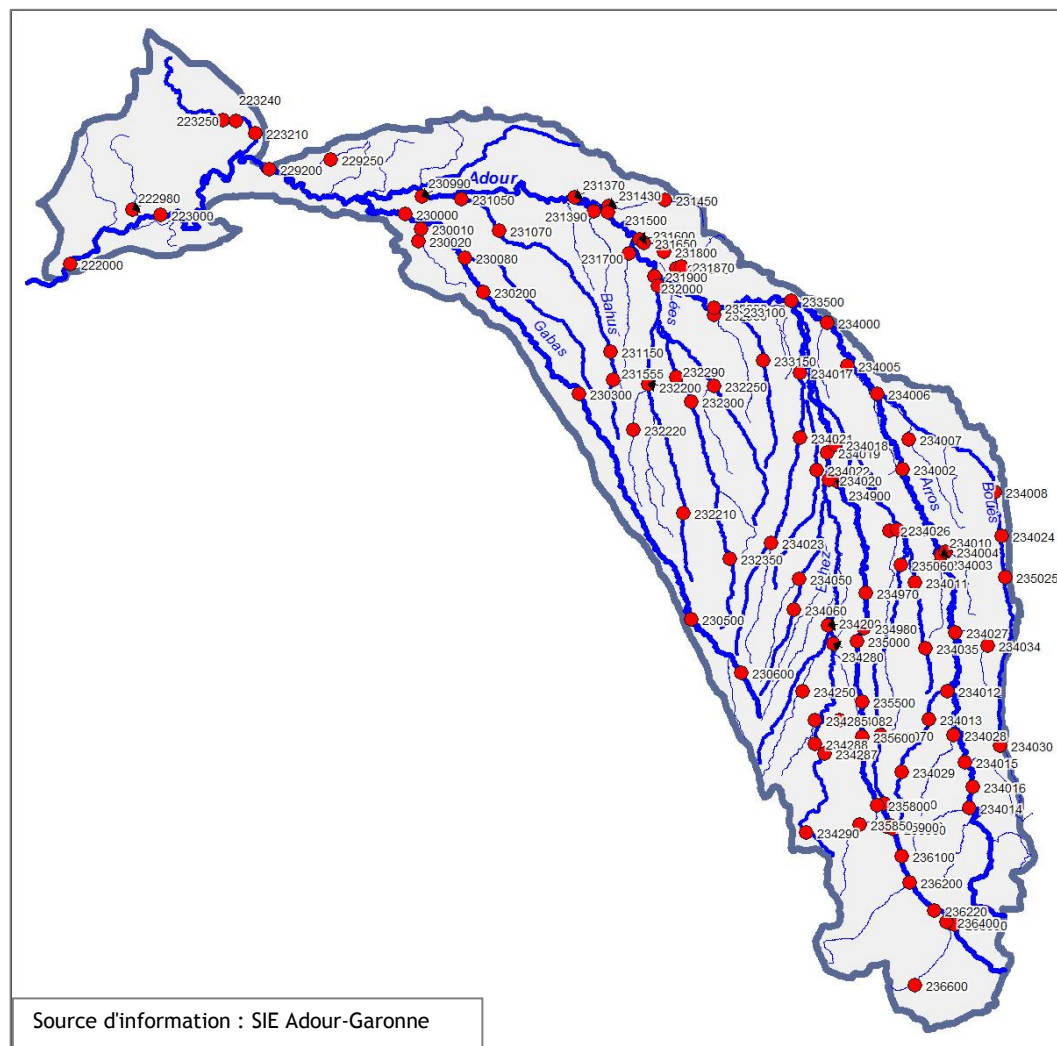
Annexe 1- Réseau de mesure de la qualité des eaux de rivières

■ Réseaux de mesure de la qualité des cours d'eau - 2014

108 points de mesure de la qualité permettent d'évaluer la qualité des principales rivières du périmètre du SAGE.

Le réseau a été densifié ces dernières années pour permettre de couvrir l'ensemble du territoire (100 stations en 2012).

Stations de mesure de la qualité des rivières



Dept	Code station	Nom station	Code masse d'eau	Nom réseau						
				REF	RCS	RCO	RCA	RCD	Autre	PHYTO
32	231850	Le Turré à Barcelone du Gers	327C_22					RCD32		
32	231870	Le ruisseau du Mort à Barcelonne du Gers	Q0751012					RCD32		
32	231900	L'Adour à Aire sur l'Adour	327C				X	RCD40		X
32	232000	Le Grand Lées en amont de l'Adour	238		X					X
32	232980	Le Saget au niveau de St Mont	420				X			
32	233000	L'Adour à St-Mont	327C		X					
32	233100	Le Bergons à Saint Mont	419			X				X
32	233500	L'Adour en amont de Riscle	327C				X			X
32	234000	L'Arros à Tasque	235A		X	X				X
32	234002	L'Arros à Saint Justin	235A					RCD32		
32	234003	Le Ruisseau Lanénos -Montegut Arros	235B_8				X			
32	234004	Le Lurus au niveau de Montegut Arros	412				X			
32	234005	L'Arros en amont de Plaisance	235A				X			X
32	234006	Le Bouès au niveau de Beaumarchés	413			X		RCD32		
32	234007	Le Laüs au niveau de Marciac	413_5				X		TPME	
32	234008	Le Bouès au niveau de Laas	413					RCD32		
32	234010	L'Arros en aval de Montégut	235B				X			X
32	234024	Le Bouès au niveau de Mielan	413_1				X			
40	222000	L'Adour en aval de Dax	328				X			X
40	222980	Le Ruisseau de Cabanes à St-Paul-les-Dax	328_5		X					
40	223000	L'Adour à St-Vincent de Paul	328		X					
40	223210	Le Luzou à Bégear	233				X			
40	223240	Le Luzou à Lesgor	233				X	RCD40		
40	223250	Le Luzou en amont de Lesgor	233				X	RCD40		
40	229200	L'Adour à Onard	327C		X					X
40	229250	Le Gaillou au niveau de Souprosse	327C_21		X					
40	230000	Le Gabas au niveau de Montaut	239		X					X
40	230010	Le Laudon à Audignon	239_4					RCD40		
40	230020	Le ruisseau de Laudon au niveau d'Audignon	239_4				X		TPME	
40	230080	Le Ruisseau du Bas avant le Gabas	239_2		X					
40	230200	Le Gabas à Serres Gaston	239					RCD40		
40	230990	L'Adour en aval de Saint-Sever	327C					RCD40		
40	231050	Le Bahus au niveau de Larivière	327A		X	X				X
40	231070	Le Bahus au niveau de Montsoué	327A						Etude	
40	231150	Le Bahus à Miramont-Sensacq	327A					RCD40	Etude	
40	231370	L'Adour à Borderes	327C	X					PER	
40	231390	Le Lourden au niveau de Renung	327C_10				X			
40	231430	Le Ruisseau de Gioulé à Cazerès sur l'Adour	327C_11				X			
40	231450	Le Ruisseau de Gioulé - Lussagnet	327C_11				X		TPME	
40	231500	L'Adour à Cazères	327C				X			X
40	231555	Le Bahus au niveau de Lauret	327B				X			
40	231600	Le Buros Aval à Aire-sur-l'Adour	327C_9					RCD32		
40	231650	Le Buros Amont à Aire-sur-l'Adour	327C_9					RCD32		
40	231700	Le Ruisseau du Broussau -Aire sur Adour	327C_7				X			
40	231800	Le Vergognan à Aire-sur-l'Adour	327C_6					RCD32		
64	230300	Le Gabas à Poursiugues	239					RCD64		
64	230500	Le Gabas à Arrien	239		X			RCD64		
64	230600	Le Gabas au niveau de Ger	L103_1				X		TPME	
64	232200	Le Lees de Garlin à Castetpugon	421					RCD64		
64	232210	Le Lées de Garlin -Monassut Audiracq	421_1					RCD64		
64	232220	Le Gabassot au niveau de Ribarrouy	421_2				X		TPME	
64	232250	Le Larçis au niveau d'Aubous	238_4					RCD64		
64	232290	La Boulise au niveau de Moncla	238_3				X			
64	232300	Le Lees de Lembeye à Conchez de Béarn	238					RCD64		
64	232350	Le Lees à Baleix	238_1		X					
64	234023	Le Louet au niveau de Bentayou Seree	426_1				X		Etude	
64	234050	Le Lis au niveau de Montaner	417_1				X		Etude	

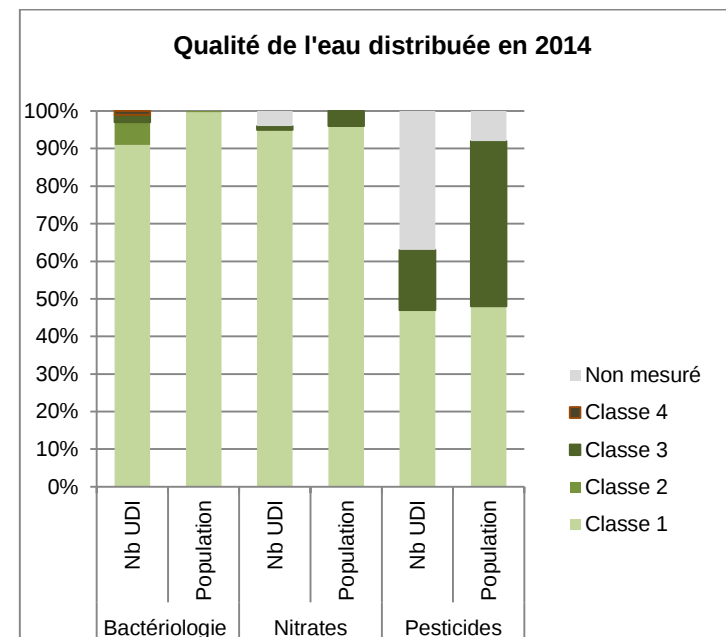
Dept	Code station	Nom station	Code masse d'eau	Nom réseau						
				REF	RCS	RCO	RCA	RCD	Autre	PHYTO
65	233150	Le Bergons à St Lanne	419				X		Etude	
65	234011	L'Estéous au niveau de Lacassagne	415_1				X		Etude	
65	234012	L'Arrêt-Darré à Gonez	411A			X				
65	234013	L'Arrêt-Darré à Lhez	411B				X			
65	234014	L'Arros au niveau de Bonnemazon	234				X			
65	234015	L'Arros à Ozon	235B		X					
65	234016	Le Laca à Gourque	235B_2			X				
65	234017	Le Louet à Castelnau Rivière Basse	426			X				X
65	234018	L'Estéous à Estrirac	415			X				X
65	234019	L'Adour à Estrirac	327C		X					
65	234020	L'Echez à Maubourguet	326A		X	X				X
65	234021	Le Louet à Lascazerès	426_1				X		Etude	
65	234022	Le Layza à Sombrun	428				X		Etude	
65	234025	Le Ruisseau de Larçis au niveau de Ségalas	415_4				X		TPME	
65	234026	L'Aule au niveau de Segalas	415_3				X			
65	234027	La Chella à Chelle Debat	235B_7				X			
65	234028	L'Arrêt au niveau de Tournay	235B_4				X			
65	234029	L'Arrêt Darré à Vielle Adour	411B	X						
65	234030	Le Canal du Bouès au niveau de Burg	413_1				X			
65	234034	La Chella à Mun	235B_7				X			
65	234035	L'Estéous à Pouyastruc	415				X			
65	234060	Le Lis au niveau de Tarasteix	417_1				X		TPME	
65	234082	La Gespe au niveau d'Odos	326B_5				X		TPME	
65	234200	Le Souy à Lagarde	326B_6			X				X
65	234250	Le Mardaing au niveau d'Ibos	Q0220640				X		Etude	
65	234280	L'Echez à Oursbellille	326B				X			
65	234285	La Geune à Juillan	326B_4			X			RSDE	X
65	234287	L'Aube à Hibarette	326B_3			X				
65	234288	L'Echez à Louey	326B				X			
65	234290	L'Echez en amont de Les Angles	326B_1	X			X		PER	
65	234900	L'Adour à Maubourget	237A			X			RSDE	X
65	234970	L'Adour au barrage d'Ugnouas	237A				X		RSDE	
65	234980	L'Adour à Aurensan	237B				X			X
65	235000	L'Adour à Bazet	237B				X			
65	235025	Le Bouès au niveau de Mazerolles	413_1				X			
65	235060	Le Canal de l'Alaric à Rabastens-de-Bigorre	911				X			
65	235070	Le Canal de l'Alaric à Barbazan debat	911				X		ADOUR	
65	235080	L'Alaric en aval de Ordizan	911				X			
65	235500	L'Adour à l'amont de Tarbes	237B				X		ADOUR	
65	235600	L'Adour en aval de Momères	237B				X		ADOUR	
65	235800	L'Oussouet dans sa partie aval	236_7				X		ADOUR	
65	235850	L'Oussouet en amont de Trébons	236_7	X			X			
65	235900	La Gaillette en aval de Bagnères et de Pouzac	Q0110570				X		ADOUR	
65	236000	L'Adour à Pouzac	236				X		ADOUR	
65	236030	L'Adour en aval de Bagnères-de-Bigorre	236				X		ADOUR	
65	236100	L'Adour en amont de Bagnères-de-Bigorre	236		X		X		ADOUR	
65	236200	L'Adour de Lesponne en amont Beaudéan	409				X		ADOUR	
65	236220	Le Ruisseau d'Arrimoula	236_4						ADOUR	
65	236300	L'Adour de Payolledans sa partie aval	236				X		ADOUR	
65	236400	L'Adour de Grippée Ste-Marie-de-Campan	236_3			X	X		ADOUR	
65	236600	L'Adour du Tourmalet en aval de La Mongie	236_3				X		ADOUR	

REF	Réseau pérenne de référence	RSDE	Réseau suivi substances dangereuses
RCS	Réseau contrôle de surveillance	ADOUR	Réseau du Contrat de rivière Haut Adour
RCO	Réseau contrôle opérationnel	PHYTO	Réseau phytosanitaires
RCA	Réseau complémentaire Agence		
RCD	Réseau départemental (32, 40, 64)		
TPME	Réseau suivi très petites masses d'eau		

Annexe 2- Qualité de l'eau potable distribuée

		Niveau qualité Classes graphe	2014	
			Nb UDI	%pop
Bactériologie	B1 - B2 - Eau de bonne qualité bactériologique (non-conformité <= 5%)	1	127	99,7
	B3 - Non-conformité bactériologique ponctuelle (non-conformité comprise entre 5% et 20%)	2	8	0,3
	B4 - Non-conformité bactériologique fréquente (non-conformité comprise entre 20% et 35%)	3	2	0
	B5 - Non-conformité bactériologique chronique (non-conformité >35%)	4	2	0
			2	0
Nitrates	N1 - Valeurs < 50 mg/l	1	132	96,3
	N2 - Valeur maximale >50 mg/l	3	1	3,5
	N3 - Valeur maximale et valeur moyenne >50 mg/l	4	0	0
	Non mesuré		6	0,2
Pesticides	Pas de dépassement de norme	1	65	48,3
	Au moins 1 paramètre dépassant la norme de 0,1 µg/l	3	22	44,3
	Pas de mesures effectuées		53	7,4

UDI : unité de distribution



Source d'information : ARS Midi-Pyrénées, ARS Landes, ARS Pyrénées-Atlantiques

II - SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - Sécuriser l'usage eau potable

Objectifs

Sécuriser l'alimentation en eau potable d'un point de vue quantitatif et qualitatif

- Ressource en eau potable principalement constituée par les eaux souterraines
- Qualité de l'eau potable distribuée généralement bonne, mais ressource en eau localement dégradée par les pollutions diffuses
- Secteur prioritaire pour l'alimentation en eau potable : la nappe alluviale de l'Adour avec des conflits d'usage (concurrence irrigation) et une qualité dégradée par les nitrates et phytosanitaires.

Sous-dispositions

- Réaliser l'ensemble des procédures de protection des captages d'AEP
- Mettre en œuvre des plans de surveillance sur les zones à protéger pour le futur (ZPF)
- Préciser la délimitation des zones de sauvegarde de la ressource en eau potable
- Promouvoir la mise en place de pratiques agro-environnementales dans les zones de captages prioritaires
- Développer les outils de financement et d'animation pour une politique d'acquisition foncière
- Réduire l'impact potentiel des prélèvements AEP dans le cadre de projets de sécurisation

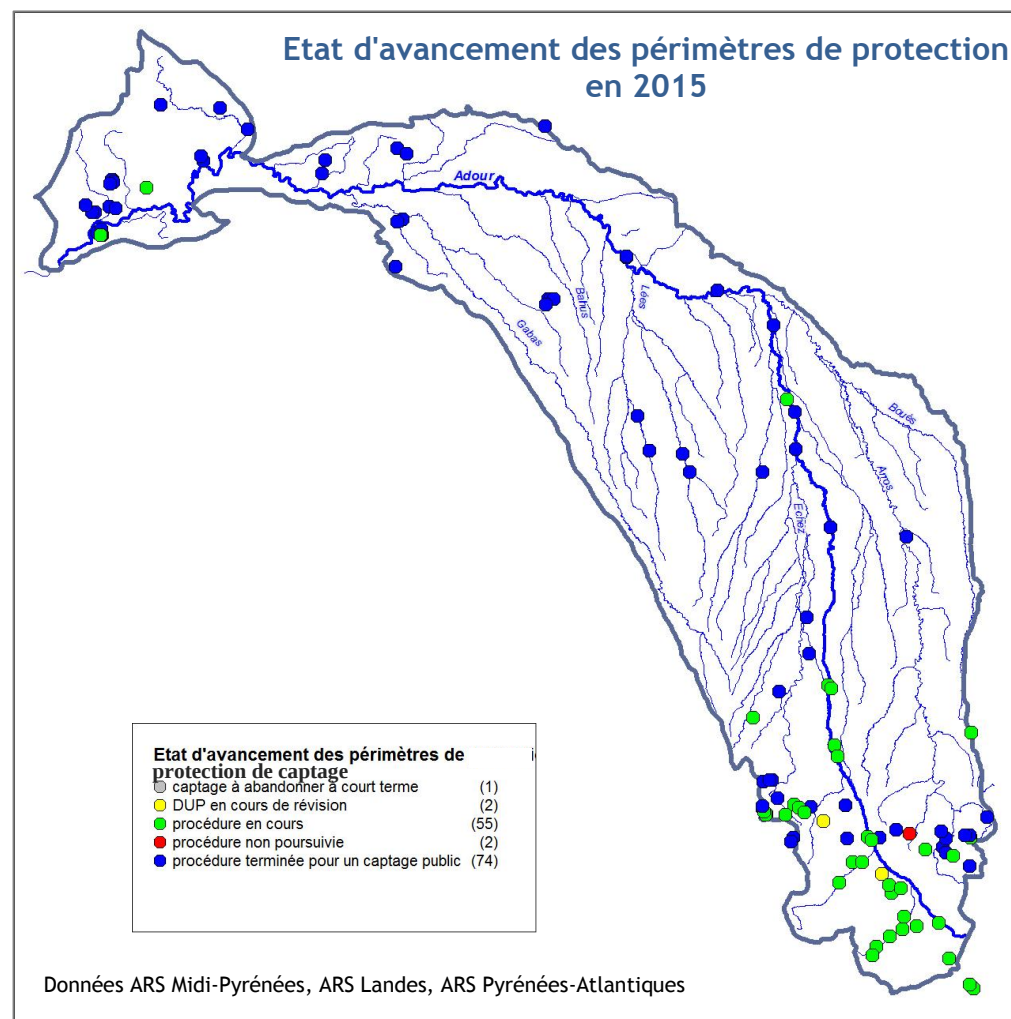
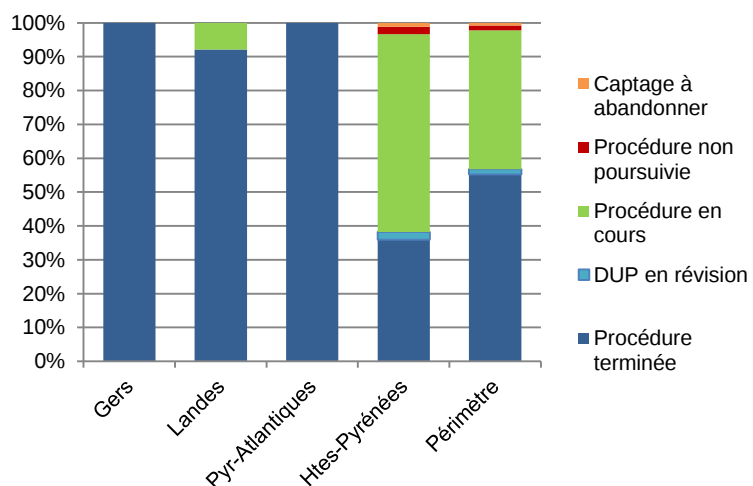
Protection des captage d'eau potable - 2015

- 134 captages en service dont 131 points en eaux souterraines et 3 en rivière.
- Périmètres de protection terminés sur 55 % des captages en service
- Captages abandonnés en 2014 : captages de Plaisance du Gers, Marciac, Beaumarchès et Montégut sur Arros.
- Puits de Hiis : usage suspendu en 2013 avec projet de récupération (présence d'hydrocarbures) sur un point.

Etat d'avancement des périmètres de protection - situation 2015
Nombre de captages

	Gers	Landes	Pyrénées-Atlantiques	Hautes-Pyrénées	Périmètre
Procédure terminée	3	35	4	32	74
DUP en révision				2	2
Procédure en cours		3		52	55
Procédure non poursuivie				2	2
Captage à abandonner				1	1
Total captages en service	3	38	4	89	134

Répartition des captages selon l'état d'avancement des périmètres de protection



Captage à abandonner : captage d'Artigues (ruisseau des Moulettes)

Procédure non poursuivie : captages de Banios

Projets de mise en service : 6 points (communes de St Paul les Dax, Herm dans les Landes; communes de Banios, Hères, Gez-ez-Angles et Bagnères de Bigorre dans les Hautes-Pyrénées)

Les captages prioritaires

■ 4 captages prioritaires

- Captage Grenelle : Puits d'Oursbelille
- Captages Conférence Environnementale :
 - Hères (champ captant)
 - Soues
 - Tarsac-Banet

■ PAT Oursbelille

-Objectif : terminer la protection du captage AAC et reconquérir la qualité de la nappe avec tendance à la baisse des teneurs en nitrates.

-Porté par le SIAEP Tarbes Nord ; périmètre de 400 hectares de surface sur 2 communes ; 20 exploitations engagés.

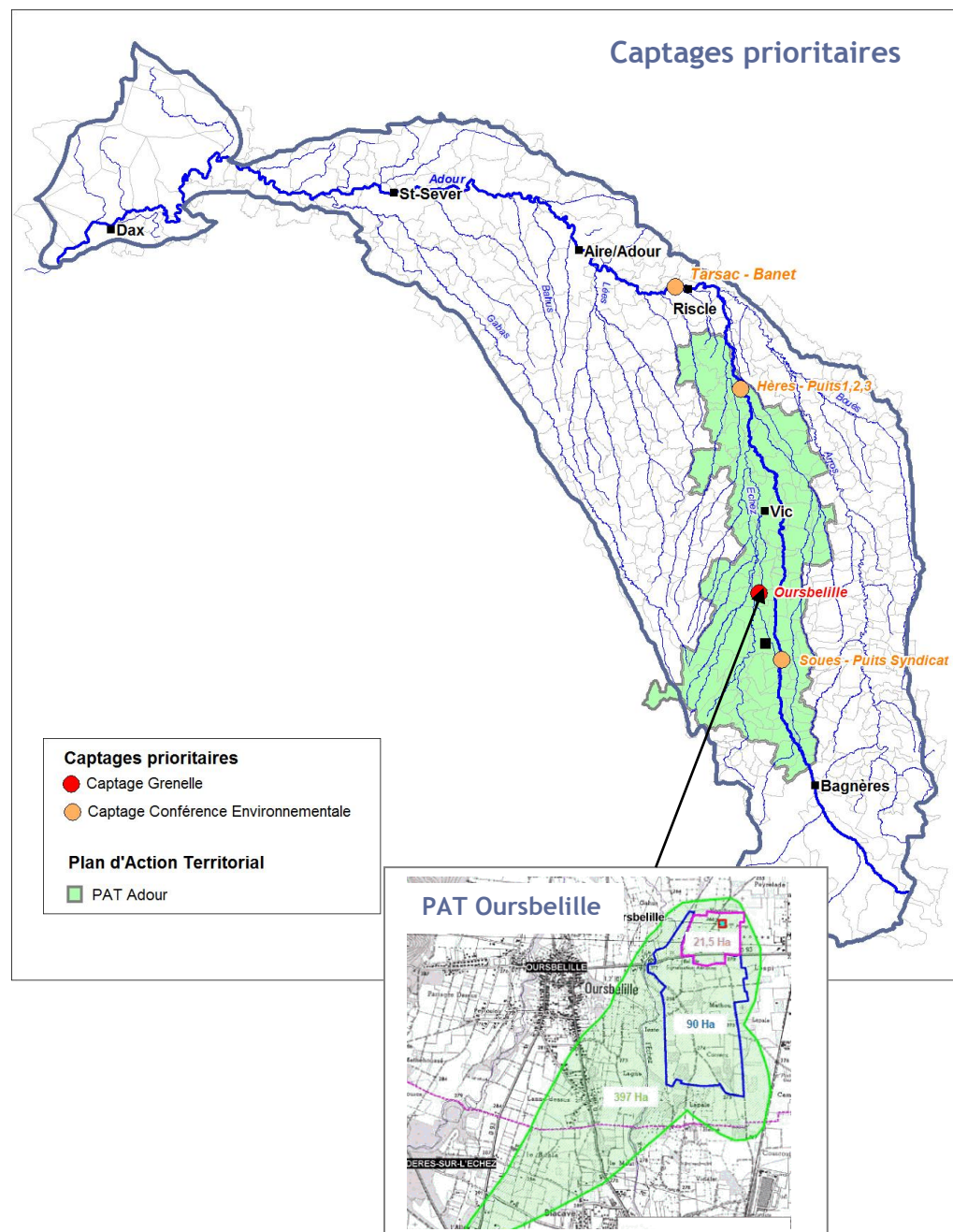
-3 volets : animation et communication, actions agricoles, actions non agricoles

-Actions menées avec les agriculteurs (signature charte engagement) :

- actions collectives de formation, d'expérimentation et de communication, réunions de groupe ;
- actions individuelles : conseil en fertilisation et diagnostic phytosanitaires.

■ PAT Nappe de l'Adour (cf. partie Qualité)

PAT : les Plans d'Action Territoriaux permettent de mobiliser les acteurs du territoire autour d'objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par les pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autres.



QUALITE DE L'EAU

B - Limiter la pollution diffuse : phytosanitaires et nutriments, érosion des sols

Objectifs

Réduire les pollutions par les phytosanitaires et les nutriments

Mettre en œuvre une prévention de l'érosion des sols

- Eaux superficielles et eaux souterraines affectées par la pollution diffuse : nitrates, phytosanitaires, matières en suspension
- Pollution majoritairement liée aux pratiques de l'agriculture et de l'élevage
- Erosion des sols enjeu majeur pour le territoire

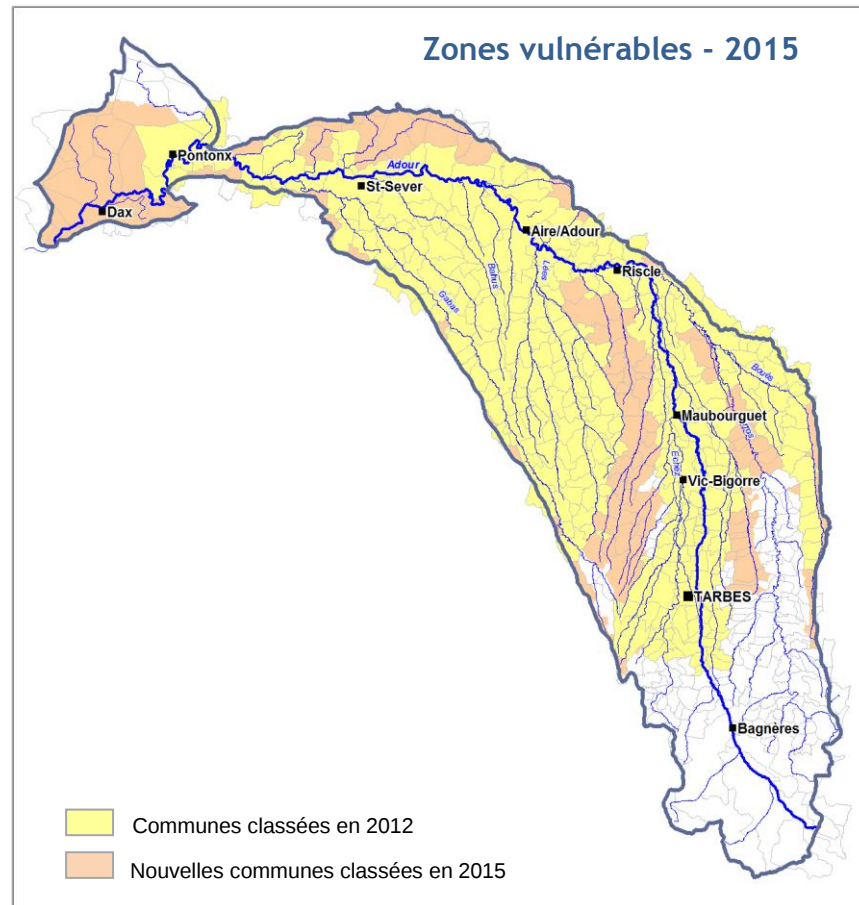
Sous-dispositions

- Réduire l'impact des effluents d'élevage
- Promouvoir les alternatives techniques par rapport à la fertilisation
- Acquérir la connaissance sur les modes de transfert des produits phytosanitaires
- Réduire les impacts du drainage sur la qualité des cours d'eau
- Sensibiliser les usagers non agricoles
- Identifier les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols pour y mettre en place des actions spécifiques
- Connaître, protéger, restaurer et intégrer les éléments topographiques et paysagers luttant contre l'érosion des sols
- Améliorer les pratiques d'exploitation agricole dans les zones d'érosion des sols

Réduire les pollutions phytosanitaires et nutriments

■ Zones vulnérables

La zone vulnérable nitrates a été étendue en 2015. Elle recouvre aujourd'hui 80 % du périmètre et près de 75 % des communes, soit 363 communes entièrement ou partiellement classées en zone vulnérable (96 communes nouvelles). Le 5^{ème} programme nitrates est en cours.



■ Convention Agriculture-Environnement 40

La Convention Agriculture-Environnement 40 a été signée entre le département des Landes et la Chambre d'Agriculture pour conduire des actions techniques auprès des agriculteurs et faire évoluer les pratiques. L'objectif est la protection de 3 zones particulièrement sensibles du sud Adour utilisées pour l'eau potable : **captages d'Orist, des Arbouts** (extérieurs au périmètre du SAGE) et **d'Audigon**.

Les programmes d'actions, définis et conduits sur le terrain par la Chambre d'Agriculture des Landes, la FDCuma en collaboration avec les organismes économiques, portent sur des actions de sensibilisation, d'acquisition et de diffusion de références techniques locales, d'accompagnement technique et économique pour améliorer les pratiques de gestion des phytosanitaires, de fertilisation et de valorisation des effluents d'élevage.

■ PAT Nappe de l'Adour

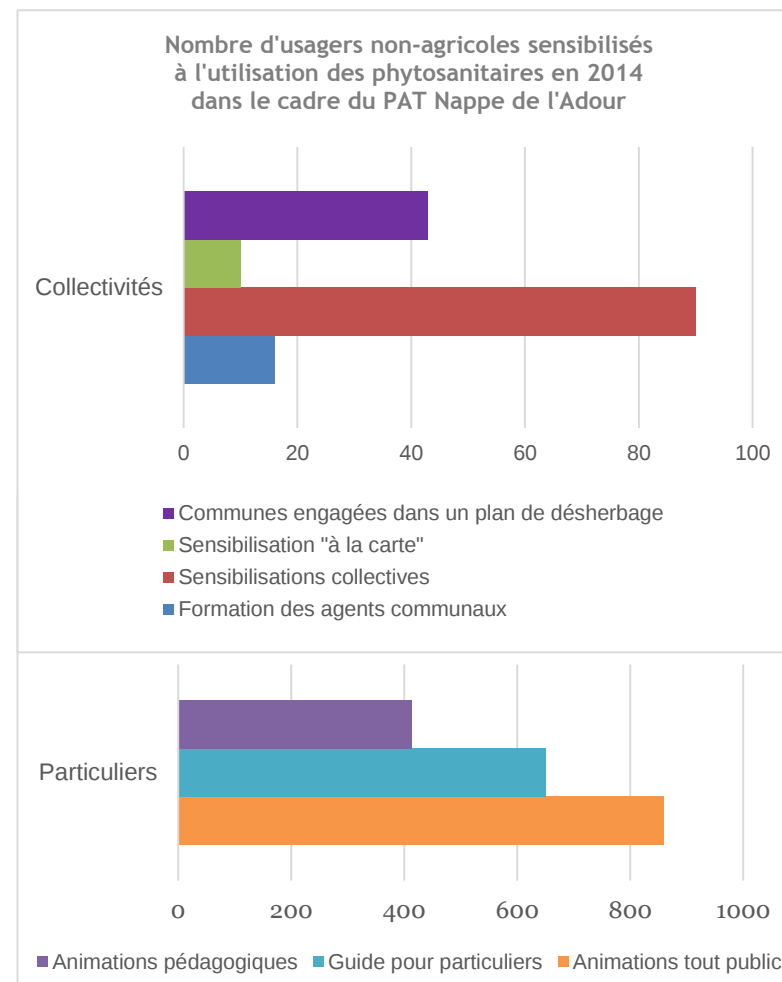
Un premier Plan d'Action Territorial a été animé de 2008 à 2012 avec pour objectif la restauration et la préservation de la qualité de l'eau de la nappe alluviale de l'Adour et des milieux. Les actions menées ont permis une amélioration perceptible de la qualité de l'eau sur les captages d'eau potable.

Le périmètre concerne 97 communes de la vallée de l'Adour dans les Hautes-Pyrénées, 12 captages d'eau potable, 73 500 hectares, 1 357 exploitations agricoles et plus de 121 700 habitants.

Le plan est reconduit sur la période 2014-2018. Il se situe dans la continuité du premier plan, en vue d'accentuer la baisse des teneurs en nitrates de l'eau brute et le maintien des normes de potabilité vis-à-vis des produits phytosanitaires.

6 objectifs dans le 2ème PAT (2014-2018) :

- **"Connaissance" de la nappe de l'Adour** et de la dynamique des captages (objectif 1)
- A l'échelle des **zones amont des captages** de la vallée de l'Adour, proposer des actions individuelles d'amélioration des pratiques culturales (objectif 2) : promotion des MAET et accompagnement des agriculteurs ; conseil individualisé en fertilisation azotée (en partenariat avec les organismes économiques) ; conseil individuel à la diversification
- Actions menées sur **l'ensemble du territoire** : développement de l'agriculture biologique (objectif 3), accompagnement collectif de l'évolution des pratiques des agriculteurs en zone PAT (objectif 4), accompagnement des collectivités dans leur changement de pratiques de désherbage (objectif 5), sensibilisation des particuliers (objectif 6).



Source d'information : Bilan 2014 du PAT Nappe de l'Adour

Suivi des paramètres phytosanitaires

Suivi des phytosanitaires dans les rivières

	2012	2013	2014
Réseau de mesure			
Nombre de stations suivies	46	36	31
dont pesticides détectés	37	34	31
pesticides < seuil quantification	9	2	0
Nombre de station par niveau de suivi			
moins de 35 paramètres mesurés	15	1	1
64 à 85 paramètres mesurés	9	9	4
137 à 151 paramètres mesurés	22	26	26
Nombre de stations selon le nombre d'analyses par an			
moins de 4 analyses /an	9	10	3
5 à 7 analyses /an	17	24	26
12 à 17 analyses/an	20	2	2

Synthèse du suivi des paramètres phytosanitaires dans les rivières

Nombre de stations par nombre de molécules détectées				
Nb molécules	2012	2013	2014	
0-4	8	4	5	
5-9	6	8	5	
10-14	17	18	11	
15-28	6	4	10	

Nombre de stations par classe de concentrations annuelles				
Concentrations	2012	2013	2014	
<2 µg/l	8	4	5	
2-5 µg/l	6	8	5	
5-20 µg/l	17	18	11	
20-37 µg/l	6	4	10	

Suivi des phytosanitaires dans les eaux souterraines

	2011-2012	2013-2014
Réseau de mesure		
Nombre de points mesurés	90	59
dont pesticides détectés	27	32
pesticides < seuil détection ou quantification	63	27
Nombre de points par masses d'eau		
FG028 - Alluvions Adour	24	16
FG044 - Molasses et alluvions anciennes	1	1
FG050-051 Terrains plissés	26	12
FG084 - Miocène helvétique	2	1
FG070 - Miocène aquitainien	6	5
FG082 - Eocène Paléocène	14	15
FG083 - Oligocène	12	5
FG091 - Crétacé supérieur	5	4
Nombre de paramètres mesurés		
Nombre de paramètres suivis	236	260
Nombre de paramètres détectés (mesurés)	12	19
Nombre d'analyses / 2 ans		
moins de 4 analyses / 2 ans	79	52
5-10 analyses / 2 ans	7	5
12 à 18 analyses / 2 ans	4	2

Source d'information : SIE Adour-Garonne - Agence de l'Eau Adour-Garonne

Objectifs

Diminuer la pollution générée par l'assainissement collectif et industriel

Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales

Réduire l'impact des rejets de l'assainissement non collectif

Résorber les décharges sauvages

Acquérir de la connaissance sur l'impact des plans d'eau

Impact des réservoirs de soutien d'étiage et retenues d'irrigation

- Un parc d'assainissement constitué en grande partie par des unités de petites taille et une dizaine d'unités urbaines de plus de 2 000 équivalent-habitants constituant 80 % du flux polluant
- Des taux encore faibles en termes de collecte et de traitement des matières organiques, de l'azote et du phosphore de certaines stations d'épuration
- Des améliorations réalisées en matière de traitement et de mise en conformité
- Des efforts restant à mener sur l'amélioration des réseaux et la gestion des eaux pluviales
- Un territoire en grande partie rural avec un assainissement autonome développé dont l'impact reste à quantifier.

Sous-dispositions

- Acquérir de la connaissance pour réduire la pollution bactériologique
- Limiter les déversements d'eaux usées non traitées de STEU vers les milieux
- Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales
- Prendre en compte l'impact cumulé des rejets de l'assainissement non collectifs dans les documents de planification
- Collecter et centraliser les informations sur l'assainissement non collectif
- Harmoniser les prescriptions techniques et les pratiques de contrôles des SPANC
- Acquérir de la connaissance pour réduire l'impact des décharges sauvages sur la qualité de l'eau et faciliter leur réhabilitation

Assainissement collectif

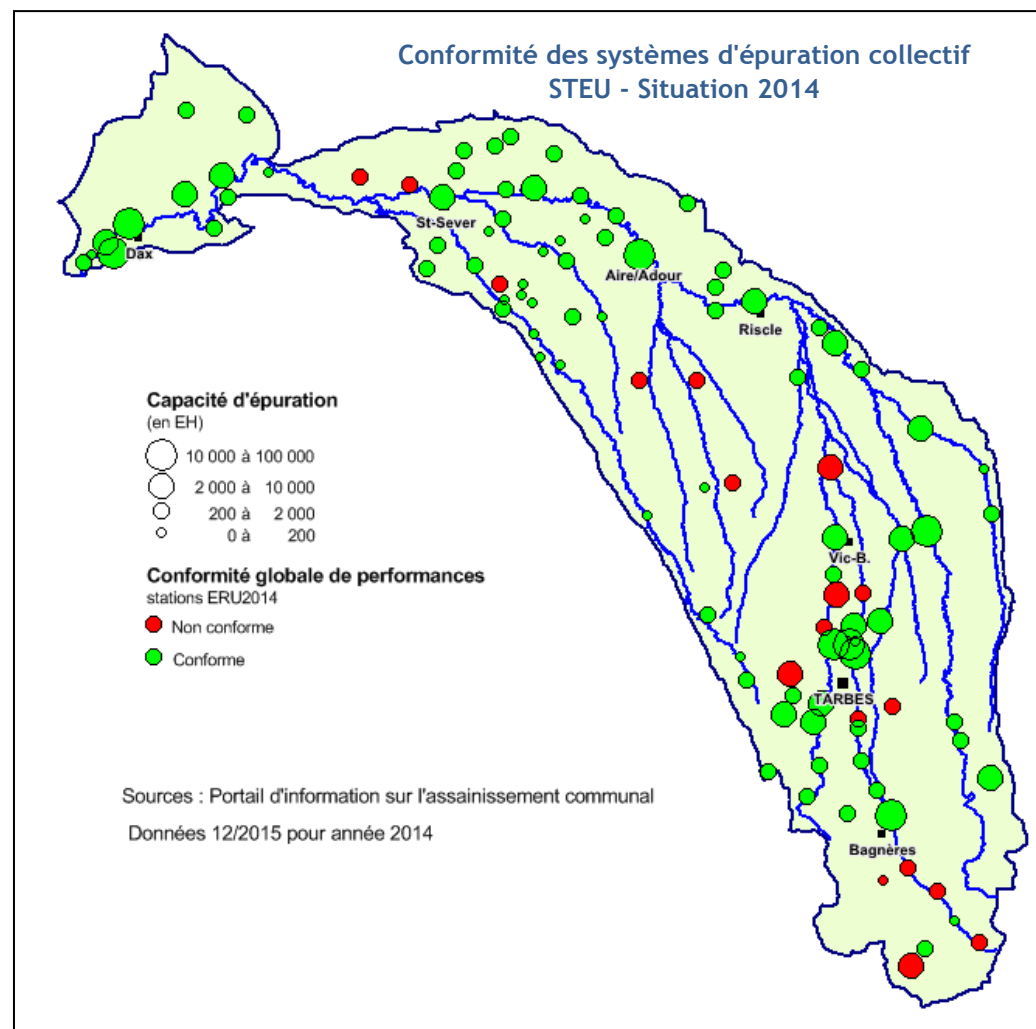
On compte 105 systèmes d'assainissement collectifs desservant 142 communes, totalisant une capacité d'épuration de 411 831 EH.

En 2014, 25,2 % des réseaux représentant 14,1 % de la capacité d'épuration sont non conformes.

Réseaux présentant des non conformités de l'agglomération ou du système d'épuration

Agglomération	Population	Agglomération				STEU		Cause de non-conformité
		Conformité équipement	Conformité performances	Conformité collecte	Conformité globale A.	Capacité STEU (EH)	Conformité globale S.	
BAGNERES-DE-BIGORRE-Ville	14400	Oui	Oui	Non	Non	25000	Oui	Rejets par temps sec
BAGNERES-DE-B.-La Mongie	5200	Oui	Non	Oui	Non	9500	Non	Mauvaises performances
IBOS	4300	Oui	Non	Oui	Non	2400	Non	Inconnue
ANDREST	2900	Oui	Non	Non	Non	2200	Non	Mauvaises performances
MAUBOURGUET	2300	Oui	Non	Oui	Non	3330	Non	
OURSBELILLE	1000	Non	Non	N/A	Non	1200	Non	Mauvaises performances
CAPVERN	920	Oui	Oui	Non	Non	5000	Oui	Rejets par temps sec
BARTRES	800	Non	Oui	N/A	Non	600	Oui	
LEMBEYE	738	Oui	Non	N/A	Non	1000	Non	Mauvaises performances
HORGUES	700	Non	Non	N/A	Non	1000	Non	Mauvaises performances
GARLIN	580	Oui	Non	N/A	Non	800	Non	Mauvaises performances
BARBAZAN-DEBAT-Piétat	500	Non	Non	N/A	Non	500	Non	Inconnue
CAMPAN-Payolle	350	Non	Non	N/A	Non	1250	Non	Mauvaises performances
SOUPROSSE	310	Non	Non	N/A	Non	400	Non	Sous dimensionnement
DIUSSE	300	Oui	Non	N/A	Non	400	Non	Mauvaises performances
AUBAGNAN	160	Non	Non	N/A	Non	200	Non	Inconnue
CAUNA	150	Non	Non	N/A	Non	300	Non	
CAMPAN-Village	100	Oui	Non	N/A	Non	1500	Non	Autosurveillance insuffisante
GARDERES-Les Chênes	70	Non	Oui	N/A	Non	90	Oui	
RENUNG	65	Non	Oui	N/A	Non	95	Oui	
BAGNERES-DE-B. Lesponne	60	Oui	Non	N/A	Non	120	Non	Inconnue
CAMPAN-Sainte Marie	50	Oui	Non	N/A	Non	1000	Non	Autosurveillance insuffisante
TOSTAT-Lotissement HLM	50	Oui	Non	N/A	Non	200	Non	Inconnue
BOURS Loubéry	50	Non	Non	N/A	Non	150	Non	Mauvaises performances

A noter que certaines agglomérations (Bagnères-ville, Capvern) présentent un système d'épuration conforme mais une conformité globale d'agglomération non conforme à cause d'une collecte déficiente (rejets ou déversements par temps sec).



Connaissance pollution bactériologique

Concernant la pollution bactérienne, la CLE souhaite la mise en place d'un suivi sur les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH et 2 000 EH sur les stations situées en amont d'activités nautiques.

- On compte 28 stations de traitement des eaux usées (STEU) correspondant à ces critères.

Systèmes d'assainissement de plus de 2 000 équivalent-habitants - 2014

Dept	Code Agglo (SANDRE)	Agglomération	Creation réseau	Population agglomér.	Capacité d'épuration (EH)	Equipt	Conformités			Mise en service STEU	Date conformité traitemt biologique
							Performances	Collecte	Globale		
32	50000132233	MARCIAC	1976	5900	3500	Oui	Oui	Oui	Oui	13/11/2007	13/11/2007
32	50000132319	PLAISANCE	1988	750	4000	Oui	Oui	N/A	Oui	01/02/1988	01/02/1988
32	50000132344	RISCLE	1979	2100	2500	Oui	Oui	Oui	Oui	24/06/2008	24/06/2008
32	50000132464	VILLECOMTAL-SUR-ARROS	1980	450	12500	Oui	Oui	N/A	Oui	01/01/1980	01/01/1980
40	50000140001	AIRE-SUR-L'ADOUR	2006	5750	12000	Oui	Oui	Oui	Oui	01/12/1991	01/12/1991
40	50000140088	DAX	2006	15400	45000	Oui	Oui	Oui	Oui	30/06/2004	01/06/2004
40	50000140117	GRENADE-SUR-L'ADOUR	2006	1950	3333	Oui	Oui	N/A	Oui	01/01/2006	30/03/1996
40	50000140179	MEES-40	1998	1300	3000	Oui	Oui	N/A	Oui	01/06/2011	01/06/2011
40	50000140230	PONTONX-SUR-L'ADOUR	2003	2220	3583	Oui	Oui	Oui	Oui	31/05/2003	21/05/2003
40	50000140279	SAINT-PAUL-LES-DAX	2006	6950	44000	Oui	Oui	Oui	Oui	06/01/2009	31/12/2005
40	50000140282	SAINT-SEVER	2006	720	5000	Oui	Oui	N/A	Oui	15/12/2011	01/01/2013
40	50000140283	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	1987	2460	6000	Oui	Oui	Oui	Oui	04/02/2010	04/02/2010
65	50000165007	ANDREST	2005	2900	2200	Oui	Non	Non	Non	01/04/2005	01/01/2011
65	50000165047	AUREILHAN-Adour-Alaric	1969	17400	45000	Oui	Oui	Oui	Oui	14/11/2008	14/11/2008
65	50000165059	BAGNERES-DE-BIGORRE-Ville	2006	14400	25000	Oui	Oui	Non	Non	14/02/2006	14/02/2006
65	50000165072	BAZET	1977	1700	2500	Oui	Oui	Oui	Oui	01/10/2013	01/12/2013
65	50000165127	CAPVERN	1978	920	5000	Oui	Oui	Non	Non	01/01/1978	01/01/1978
65	50000165226	IBOS	1983	4300	2400	Oui	Non	Oui	Non	10/09/2011	10/09/2011
65	50000165284	LOUEY- Adour-Echez	1992	1600	4200	Oui	Oui	Oui	Oui	24/07/2013	31/12/2013
65	50000165304	MAUBOURGUET	1984	2300	3330	Oui	Non	Oui	Non	01/01/1984	01/01/1984
65	50000165340	ORLEIX	1978	1900	2500	Oui	Oui	Oui	Oui	01/04/1978	30/06/2014
65	50000165344	OSSUN	1991	2400	3500	Oui	Oui	Oui	Oui	01/06/2013	01/06/2013
65	50000165375	RABASTENS-DE-BIGORRE	1987	7500	2000	Oui	Oui	Oui	Oui	01/01/1987	01/01/1989
65	50000165440	TARBES-Ouest	1977	48000	53300	Oui	Oui	Oui	Oui	01/10/2014	31/12/2014
65	50000165460	VIC-EN-BIGORRE	1969	9400	7500	Oui	Oui	Oui	Oui	01/01/1969	28/11/1970
65	50000265059	BAGNERES-DE-BIGORRE-La Mongie	1988	5200	9500	Oui	Non	Oui	Non	01/01/1988	01/12/2006
65	50000265235	JUILLAN-Village	1983	5400	9000	Oui	Oui	Oui	Oui	25/05/2011	25/05/2011
65	50000265440	TARBES-Est	1988	38000	45000	Oui	Oui	Oui	Oui	01/01/1988	01/01/1988

Limiter le déversement d'eaux usées non traitées de STEU vers le milieu

La CLE recommande aux communes la réalisation de diagnostics de leurs réseaux d'assainissement et la mise en oeuvre de mesures de limitation des déversements d'eaux usées dans le milieu en temps de pluie.

Diagnostics et mesures de limitation de déversement d'eaux usées par temps de pluie

Dep	Agglomération	Creation	Capa EH	Reseau	Mesures de deversement par temps de pluie
32	MARCIAC	1976	3500	Séparatif	Diag 2011/2012: mauvais état réseau et branchements. Pas de DO de tête
32	PLAISANCE	1988	4000	Séparatif	Diag 2011/2012: mauvais état réseau et branchements
32	VILLECOMTAL-SUR-ARROS	1980	12500	Séparatif	déversements peu probables
32	LELIN-LAPUJOLLE-Camping	1996	360	Séparatif	Pas d'info
32	TASQUE	2006	320	Séparatif	Réseau récent ; pas de déversement à priori
32	SAINT-GERME	1980	450	Séparatif	Pas de données sur DO tête de STEP
32	RISCLE	1979	2500	Séparatif	Mesures DO de tete STEP : 10%
32	BEAUMARCHES	1982	1000	Séparatif	Bassin tampon stockage EP. Projet diag
32	TILLAC	1983	150	Séparatif	Pas d'info - petit réseau
32	HOUGA	1984	1000	Séparatif	Diag en cours (fin 2015) 50% RD
32	SAINT-MONT	2007	350	Séparatif	Réseau récent ; pas de déversement à priori
40	AIRE-SUR-L'ADOUR	2006	12000	Mixte	Diag en cours, DO en cours d'autorisation et d'équipement
40	DAX	2006	45000	Unitaire	Diag en cours, DO en cours d'autorisation et d'équipement
40	SAMADET-Communale	2006	1100	Inconnu	DO de tête équipé
40	HINX	2006	1500	Séparatif	diag demandé

- 9 diagnostics en cours (capacité installée de 72 246 EH)
- 2 diagnostics programmés (2 800 EH)
- 5 diagnostics demandés (14 000 EH)
- 5 déversoirs d'orage équipés de mesures de déversement,
- 3 déversoirs en cours d'autorisation et d'équipement

Dep	Agglomération	Creation	Capa EH	Reseau	Mesures de deversement par temps de pluie
40	SAINT-PAUL-LES-DAX	2006	44000	Unitaire	DO équipés
40	GEAUNE	1976	1000	Unitaire	Diag en cours, pas de mesure temps de pluie
40	PONTONX-SUR-L'ADOUR	2003	3583	Mixte	Diag en cours, pas de mesure temps de pluie
40	EUGENIE-LES-BAINS	1999	1200	Inconnu	diag demandé, pas de mesure temps de pluie
40	SOUPROSSE	1986	400	Séparatif	pas de mesure temps de pluie
40	CAUNA	1976	300	Séparatif	Diag demandé
40	CAZERES-SUR-L'ADOUR	1993	1000	Mixte	pas de mesure temps de pluie
40	SAINT-SEVER	2006	5000	Inconnu	diag demandé, DO de tête équipé
40	GRENADE-SUR-L'ADOUR	2006	3333	Mixte	Diag en cours, DO en cours d'autorisation et d'équipement
40	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	1987	6000	Inconnu	Diag demandé, DO de tête équipé
65	BARTRES	1989	600	Séparatif	Diag programmé
65	IBOS	1983	2400	Séparatif	Diag lancé (SMEAVO)
65	MAUBOURGUET	1984	3330	Séparatif	Diag en cours
65	ANDREST	2005	2200	Séparatif	Diag programmé
65	TOURNAY	1987	1250	Séparatif	Diag en cours

Source d'information : DDT 32, 40, 65 - Selon information transmise 2015

Diminuer l'impact des rejets d'eaux pluviales

Afin de gérer l'impact des rejets d'eaux pluviales, les communes de plus de 2 000 habitants sont incitées à réaliser dans les 5 ans des zonages pluviaux dans le cadre de leur document d'urbanisme, et notamment des SCOT.

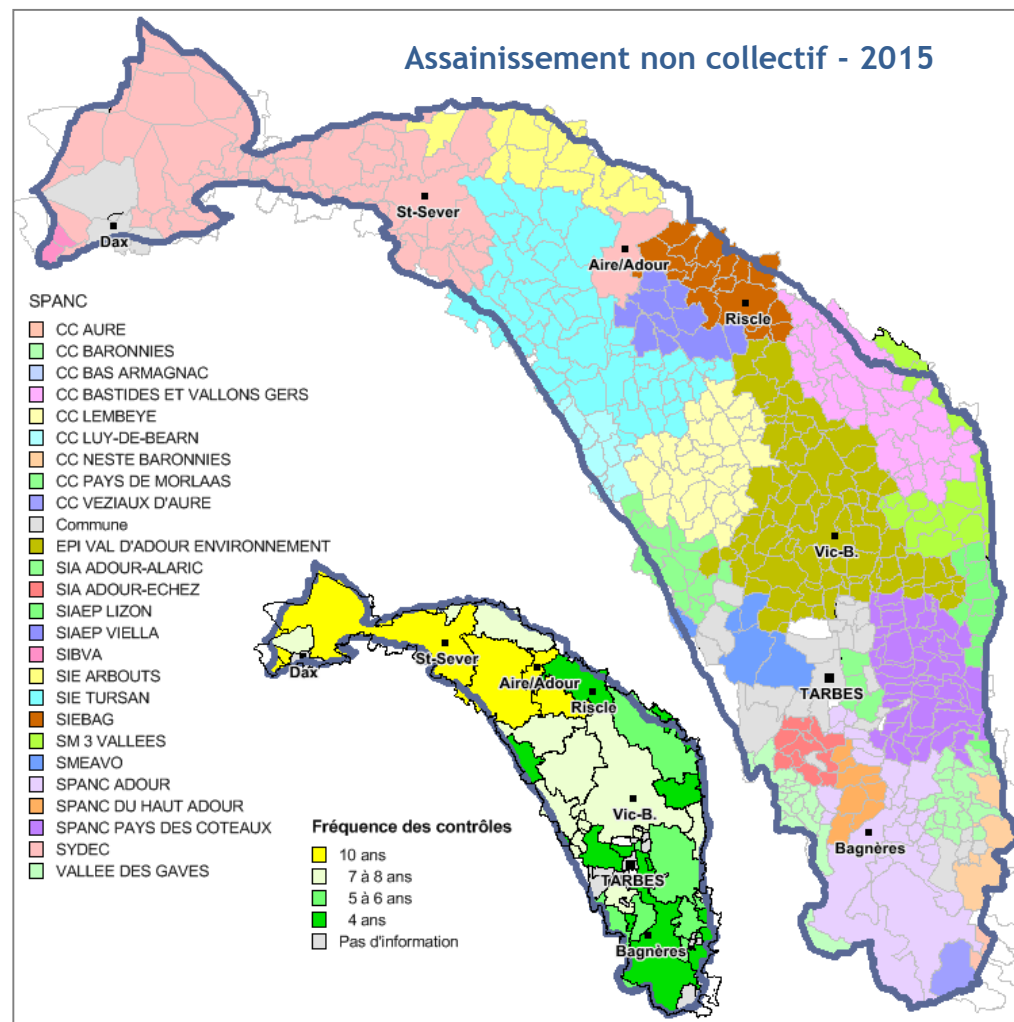
- On compte 21 communes de plus de 2 000 habitants.
- La commune de Vic-en-Bigorre a réalisé son Schéma Directeur des Eaux Pluviales et des schémas sont en cours sur les communes d'Ibos et de Tarbes.

Réduire l'impact des rejets de l'assainissement non collectif

A l'échelle locale, les flux de l'assainissement non collectif (ANC) peuvent générer des impacts. L'information est mal connue et le développement de l'urbanisation peut entraîner un effet cumulatif non négligeable.

Il convient de centraliser l'information sur l'ANC afin d'aborder cette problématique.

- L'ensemble des communes du territoire est doté d'un SPANC, exceptées les communes d'Oursbelille et de Laloubère, entièrement desservies par de l'assainissement collectif.
- Le territoire est desservi par 25 SPANC et 28 communes indépendantes, dont 8 seulement assurent le service en régie.
- Le nombre d'installations recensées par commune est trop incomplet pour pouvoir l'estimer (l'information est connue par structure, souvent en partie hors territoire du SAGE).
- 19 collectivités sont gérées en régie (85 %), 3 autres font appel à un prestataire (SAUR, SMDRA), alors que 48 communes landaises ont adhéré au SYDEC pour la gestion de l'ANC.
- A l'inverse, les 27 communes indépendantes font appel à 70 % à un prestataire (VEOLIA, SOGEDO ou SPANC voisin)
- La fréquence des contrôles varie de 4 ans en Midi-Pyrénées à 10 ans dans la partie aval du territoire.



Source d'information : Agence de l'Eau Adour-Garonne, enquêtes collectivités, CD32,64

QUALITE DE L'EAU

D - Evaluer et limiter l'impact des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau

Objectifs

Acquérir de la connaissance sur l'impact des plans d'eau sur la qualité des cours d'eau

Réduire l'impact des réservoirs de soutien d'étiage et d'irrigation

- La multitude de plans d'eau individuels ou collectifs a un impact sur les débits et la qualité
- La CLE souhaite une meilleure connaissance de ces plans d'eau de de leur impact sur le milieu

Sous-dispositions

- Encourager la mise en place de suivis de la qualité à l'amont et/ou à l'aval des plans d'eau
- Améliorer la connaissance sur l'impact des retenues hydroélectriques pratiquant la transparence
- Limiter l'impact des plans d'eau sur la qualité de l'eau
- Limiter l'impact des réservoirs sur la qualité de l'eau des cours d'eau
- Connaître et limiter l'impact des apports des bassins-versants sur la qualité des plans d'eau et des eaux restituées

Impact des réservoirs de soutien d'étiage sur la qualité

Trois types de suivi qualitatif des eaux ont été réalisés sur les réservoirs de soutien d'étiage de l'Institution Adour : suivi des eaux restituées, suivi de bassin versant et diagnostics rapides. Les conditions climatiques ont été plutôt favorables, ne nécessitant un destockage que de 40 à 55 % des réserves.

■ Suivi des eaux restituées

En 2014, le suivi des eaux restituées a concerné **4 ouvrages** (Brousseau, Coudures, Lourden, Miramont). Pour chacun des sites, on compte 3 stations sur le cours d'eau (1 en pied de digue et deux autres plus en aval) et 6 à 7 campagnes annuelles. Les paramètres suivis sont la température, le pH, la conductivité, l'ammonium, le taux d'oxygène dissous, la saturation en oxygène et le taux de matières en suspension.

L'ammonium (NH₄) est le paramètre le plus fréquemment déclassant sur l'ensemble des retenues. Un rapide retour à une bonne qualité est observé sur tous les réservoirs.

Brousseau : L'autoépuration de l'ammonium semble jouer de façon inconstante au fil du cours d'eau ; la station aval se rapproche néanmoins du très bon état.

Coudures : Comme en 2011 et 2013, les résultats apparaissent médiocres en raison de la concentration en ammonium en pied de barrage mais le milieu récupère une bonne qualité en aval.

Lourden : Les résultats s'avèrent excellents, et légèrement meilleurs qu'en 2013. Un artefact en fin de campagne n'a pas permis d'atteindre le très bon état en station 1.

Miramont : On observe des concentrations en MES bonnes à moyennes en S1. Le petit lac aval et le cours d'eau pourraient jouer un rôle épurateur vis-à-vis de l'ammonium dont la concentration est élevée en S1.

■ Suivi en amont des réservoirs

Les paramètres suivis sont le phosphore total, les nitrates, l'oxygène et le pH.

Lourden : concentrations en oxygène normales dans le contexte d'écoulement turbulent ; concentrations en nitrates et en phosphores relativement hautes résultant du lessivage des sols en période de fortes précipitations.

Coudures : concentrations en nitrates et en phosphores importantes.

■ Diagnostics rapides

4 campagnes d'analyses ont été réalisées sur une année pour les réservoirs du Brousseau, Coudures et Lourden. Elles font état :

- d'une transparence correcte pour le Lourden, turbidité limitant la production pour le Brousseau ;
- d'un milieu eutrophe* riche en nutriments pour le Brousseau et Lourden et milieu mesoeutrophe pour Coudures

Qualité des eaux des réservoirs de soutien d'étiage Suivis réalisés par année

	Suivi des eaux restituées				Suivi eaux bassin	Diagnostic rapide
	2011	2012	2013	2014	2014	2014-2015
Brousseau aval						
Coudures						
Fargues						
Lourden						
Miramont						
Renung						

 Suivi réalisé

Synthèse qualité 2014 (valeurs moyennes)

	S1	S2	S3
Brousseau aval	OX, NH ₄	NH ₄	
Coudures	NH ₄	NH ₄	
Lourden			
Miramont	MES, NH ₄		

Classe qualité	
	Très bon
	Bon
	Moyen
	Médiocre

Paramètres déclassants	
OX	O ₂ et taux saturation en O ₂
NH ₄	Ammonium
MES	Matières en suspension

*Milieu eutrophe : milieu déséquilibré encombré par matières nutritives favorisant l'intrusion d'espèces envahissantes. Les niveaux trophiques servent à classer les lacs selon leur degré de productivité biologique. Le classement est effectué selon la concentration en phosphore, chlorophylle et transparence

GESTION QUANTITATIVE

E - Renforcer et optimiser le cadre de gestion de la ressource

Objectifs

Optimiser la gestion collective des ressources

Mieux gérer les crises

- Existence d'un Plan de Gestion des Etiage (PGE) fournissant à l'échelle du territoire un cadre de gestion collective de la ressource.
- Importance de l'harmonisation de la gestion annuelle et interannuelle de la ressource et de la cohérence d'une gestion inter-bassin.

Sous-dispositions

- Renforcer une gestion coordonnée et interannuelle de la ressource en eau
- Mettre en place une concertation pour le respect des débits règlementaires
- Respecter les règlements d'eau existants des retenues de soutien d'étiage et d'irrigation
- Optimiser et adapter le plan de crise Adour
- Assurer une gestion coordonnée des plans de crise départementaux
- Adapter les quotas aux situations de crise
- Anticiper le franchissement des DOE
- Elargir la communication sur l'état des ressources à l'ensemble des usagers

Cadre de gestion à l'échelle du bassin

- Une gestion coordonnée et interannuelle de la ressource en eau, la concertation pour le respect des débits règlementaires et le respect des règlements d'eau sont menés dans le cadre du Plan de Gestion des Etiages Adour amont. Des commissions de gestion, créées sur les axes réalimentés, sont réunies en début et au cours de la campagne pour décider de stratégie de gestion, de réductions de quota et de tours d'eau, en fonction de l'état de la ressource stockée et des conditions climatiques.
- Un suivi annuel et une analyse interannuelle sont réalisés et fait l'objet d'un document spécifique relatant le déroulement de chaque campagne. L'étiage est analysé à travers son contexte climatique et hydrologique, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Ce document est téléchargeable sur le site de l'Insitution Adour à l'onglet "Plans de Gestion des Etiages"/"PGE Adour".
- Un Plan de crise interdépartemental fixe sur l'Adour les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour éviter le dépassement de débits de référence à respecter sur les rivières. Des arrêtés départementaux définissent les conditions d'application dans les départements.

Communication sur l'état de la ressource

- L'Etat publie en période d'étiage, un état de la ressource à travers les "**Bulletins hydrologiques**" consultables sur le site des DREAL, notamment de la DREAL Midi-Pyrénées à l'échelle d'Adour-Garonne.

Ces bulletins mensuels couvrent la période d'Avril à Octobre et ont une fréquence variable selon la situation et l'actualité (7 à 4 bulletins par campagne).

Ils dressent un état des conditions climatiques (pluviométrie), du respect des objectifs de débits-seuils sur les cours d'eau aux points nodaux, de l'état de la ressource (débits, remplissage des stockages, niveaux de eaux souterraines), des écosystèmes aquatiques (contribution de l'ONEMA), des arrêtés de restriction.

Ils sont toutefois difficilement "visibles" sur le site ; on cherchera à : "Eau-Biodiversité" / "Connaissances et données" / "Situation hydrologique" / "Veille hydrologique".

- Au niveau départemental, les services de la Police de l'Eau publient en période d'étiage des **bulletins hydrométriques hebdomadaires** faisant état de la situation hydroclimatique, de la ressource en eau (nappe, rivières et réserves). L'information est à rechercher sur les sites internet des Préfectures ou des DDT des Landes et des Hautes-Pyrénées ou à demander aux services.
- La CACG édite également un bulletin de situation hydrologique dans les bassins qu'ils ont en gestion, également hébergé sur leur site internet.

Objectifs

Améliorer et adapter les pratiques agricoles

Promouvoir les économies d'eau des usagers non agricoles

- Les prélèvements agricoles représentent en été la plus forte pression sur la ressource en eau.
- Des réservoirs de soutien d'étiage et des retenues collinaires d'irrigation ont été créés pour répondre à cette demande.
- Le bilan besoins-ressources est déficitaire sur le périmètre
- C'est sur l'usage agricole que le renforcement d'une politique d'économie d'eau aura le plus d'efficacité.
- Les usages non agricoles, bien d'exercant une pression moindre sur la ressource, doivent également participer aux économies d'eau en limitant les pertes d'eau dans les réseaux notamment.

Sous-dispositions

- Améliorer l'utilisation de l'eau pour l'irrigation et favoriser les économies d'eau
- Viser à la resorption de l'irrigation par submersion
- Proposer ou contribuer à l'émergence de stratégies visant à réduire la dépendance à l'irrigation
- Etendre la tarification incitative
- Favoriser la communication et la promotion des économies d'eau auprès des usagers non agricoles

Améliorer l'utilisation de l'eau pour l'irrigation et favoriser les économies d'eau

Des actions sont mises en œuvre sur le périmètre par la profession agricole :

- De juin à septembre, des **messages hebdomadaires** sont proposés aux irrigants, leur fournissant des données techniques ainsi que des informations actualisées sur la ressource, pour piloter au mieux leurs irrigations
- Envois par courrier ou mail à près de 3 000 destinataires en 2014 ; téléchargement direct à partir des sites internet des Chambres d'Agriculture et de la CACG
- Appui technique reposant sur le **suivi de 33 parcelles** de références représentatives des principaux types de sols et des principales cultures.
- **Diagnostic de réseaux** : un audit de diagnostic de réseaux a été réalisé par la CACG sur 6 réseaux d'irrigation du périmètre.

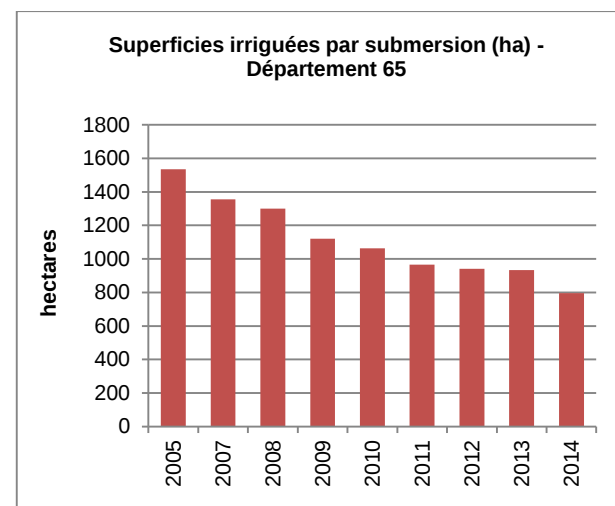
Diagnostiques réseaux - Audit réalisé

	Nb hectares	Nb exploitants
ASA Pécorade	214	20
ASA Bats-Urgons	712	30
ASA Bretagne-Bascons	300	20
ASA Duhort-Bachen	322	165
ASA Classun	250	14
SI Vallée des Lées	1 100	100

Résorption de l'irrigation par submersion

Principalement localisée dans les Hautes-Pyrénées, l'irrigation par submersion tend à disparaître (796 hectares en 2014).

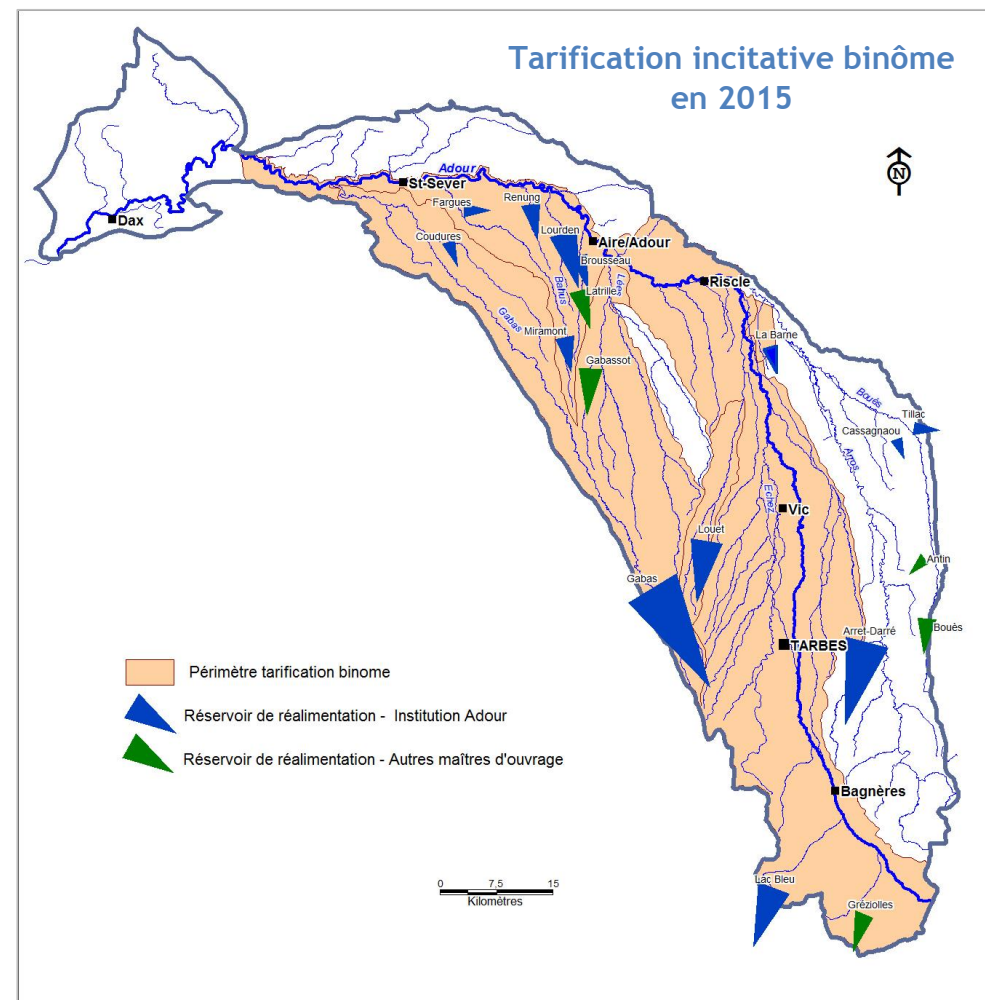
Elle reste marginalement pratiquée dans le Gers (63 hectares à partir du système de Cassagnac).



Tarification incitative

Deux types de tarifications incitatives pour limiter la consommation d'eau sur les tronçons réalimentés existent sur le périmètre du SAGE :

- Une tarification "binôme" qui incite aux économies d'eau car elle est constituée d'une part fixe et d'une part proportionnelle à la consommation. Par ailleurs, des pénalités sont appliquées lors des dépassements de quotas. Cette tarification, dont le SAGE incite à la mise en œuvre, s'applique sur la majeure partie des axes réalimentés sur le périmètre du SAGE (cf. carte ci-contre).
- Une tarification incitative non "binôme", sans incitation aux économies d'eau, hors pénalités en cas de dépassements de quotas. Cette tarification reste pratiquée sur le bassin de l'Arros et du Bouès.



GESTION QUANTITATIVE

G - Optimiser la gestion et améliorer la connaissance des ressources existantes

Objectifs

Améliorer la gestion des ouvrages existants

Améliorer les connaissances sur la nappe alluviale de l'Adour et sur la nappe de l'Eocène

Encourager les substitutions de prélèvements participant à restaurer l'équilibre des ressources

- Le périmètre est en situation déficitaire d'un point de vue quantitatif : étiages sévères, forte pression des prélèvements sur la ressource superficielle et souterraine,
- Présence de masses d'eau souterraines en mauvais état quantitatif.
- Manque de connaissance sur la nappe de l'Adour et la nappe de l'Eocène

Sous-dispositions

- Suivre et respecter les débits cibles
- Améliorer la connaissance et la gestion des canaux du bassin amont de l'Adour
- Améliorer la gestion des réservoirs de soutien d'étiage
- Améliorer la gestion des réservoirs d'irrigation collectifs
- Connaître l'existence et l'impact quantitatif et qualitatif des retenues individuelles
- Améliorer et régulariser la gestion des retenues individuelles
- Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les potentialités de la nappe d'accompagnement de l'Adour et des relations nappes-rivières
- Acquérir de la connaissance sur la géothermie dans la nappe de l'Eocène
- Préserver les ressources souterraines pour l'usage en eau potable
- Promouvoir la substitution de prélèvements agricoles entre types de ressource

Suivre et respecter les débits cibles

Cf. Partie I - Gestion quantitative

Améliorer la connaissance et la gestion des canaux

Des travaux d'équipement de prises d'eau sont envisagés sur les 10 principaux canaux du périmètre.

La maîtrise d'œuvre a été désignée en 2014 pour les canaux de l'Uzerte, de Cassagnac et de Riscle.

Les travaux engagés concernent actuellement la prise d'eau de Cassagnac qui permet la réalimentation du canal ; ils seront réalisés sur la période 2015-2016.

Améliorer les connaissances sur la nappe alluviale de l'Adour

Densification du réseau piézométrique

L'étude BURGEAP menée sous maîtrise de l'Institution Adour a confirmé la forte potentialité de la nappe d'accompagnement de l'Adour et les interactions étroites entre la nappe et la rivière.

Le réseau piézométrique envisagé totalise 25 points dont :

- 15 points existants et suivis,
- 5 points existants à équiper,
- 5 points à créer.

- Pas de travaux d'équipement ou de création de piézomètres effectifs.

Etude de connaissance de la nappe

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le BRGM Midi-Pyrénées et les services de l'Etat des Hautes-Pyrénées ont lancé une réflexion sur la nappe de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour relative à son alimentation, son fonctionnement et sa vulnérabilité.

L'étude se déroulerait en deux phases :

- étude préalable de diagnostic,
- étude proprement dite avec modélisation, suivi et analyse de la nappe d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Améliorer la connaissance des réservoirs

La connaissance des plans d'eau d'irrigation provient principalement des autorisations de prélèvements.

Cependant, la DDTM40 a entrepris le recensement par télédétection des plans d'eau du département afin de les régulariser et de réglementer les aspects liés à la sécurité des barrages et à la restitution d'un débit minimal.

Sur la partie landaise du territoire, on a ainsi dénombré 633 plans d'eau, dont 210 pour l'irrigation individuelle), pour un volume stocké de 8,1 Mm³, et 421 plans d'eau d'usages divers (agrément, chasse, anciennes gravières).

Sur l'ensemble du territoire, on estime le nombre d'ouvrages pour l'irrigation à 536, pour un volume stocké de 16 Mm³.

L'inventaire et la régularisation des retenues au sens de la nomenclature IOTA doivent être menés (inventaire, impact, débit réservé...).

La réglementation administrative pour la sécurité des barrages et la restitution du débit minimal est en cours.

Sur le territoire du SAGE, 29 % des plans d'eau affectés à l'irrigation mais 96 % des volumes correspondants sont légalisés.

Pour les autres plans d'eau (chasse, agrément, divers), uniquement 8 % sont légalisés à ce jour.

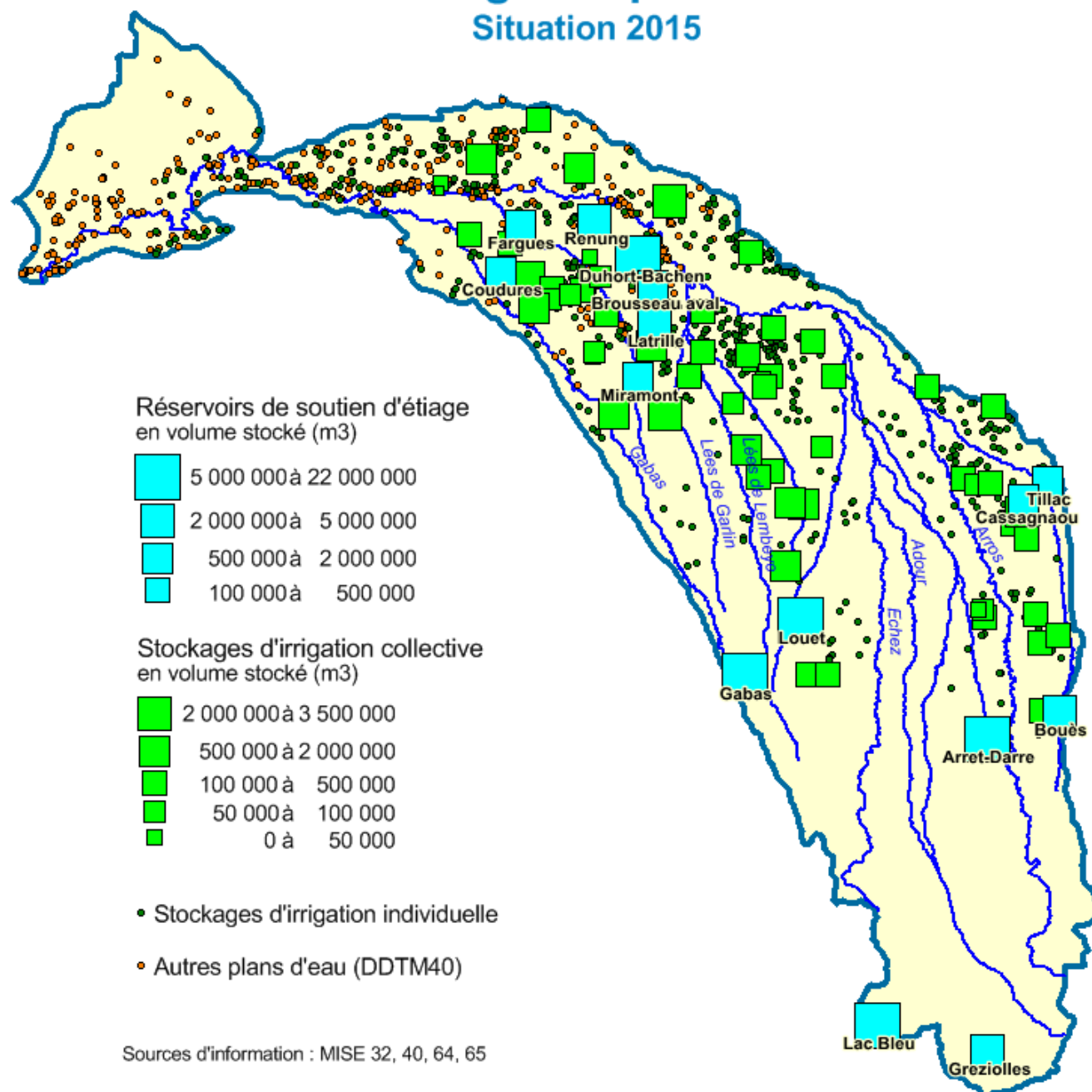
Réglementation administrative des plans d'eau par usage (DDTM40)						
	Légalisé		Non légalisé		En cours	
	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol
Irrigation individuelle	41	7,2	165	0,8		
Irrigation collective	19	4,7	2	0,09		
Soutien d'étiage	8	18,7	0	0		
Agrément, divers	28	?	315	?	22	?

Nombre de plans d'eau par usage et volume stocké (en Mm³)

	Gers		Landes		Pyr.Atl		Htes Pyr.		Total	
Types de réservoirs	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol	Nbre	Vol
Irrigation individuelle	236	5,7	212	8,1	31	0,7	57	0,04	536	14,54
Irrigation collective	17	4,8	21	8,4	11	11,5	11	1,8	60	26,5
Soutien d'étiage	2	1,7	7	15,1	1	20	4	29,3	14	66,1
Agrément, divers	?	?	421	?	?	?	?	?	?	?

Stockages et plans d'eau

Situation 2015



GESTION QUANTITATIVE

H - Créer de nouvelles ressources pour résorber le déficit quantitatif

Objectifs

Créer des réserves en eau pour résorber le déficit quantitatif

- Un bilan besoins-ressources déficitaire
- Des ouvrages envisagés pour combler le déficit

Sous-dispositions

- Créer des réserves en eau pour résorber le déficit
- Dresser un bilan à mi-parcours du programme de résorption du déficit quantitatif

Projets et création de réservoirs de réalimentation

- Réalisation 2014 : La Barne (1 Mm³) - Travaux achevés en 2015
- Projets de ressource :
 - 3 ouvrages : Ousse (5 Mm³), Géline (5 Mm³), Louet 2 (5,3 Mm³)
 - étude préliminaire (environnementale et technique) en cours pour l'Ousse et la Géline ;
 - étude de préfaisabilité environnementale, technique, foncière et agricole menée sur le Louet 2.

Depuis juin 2015, les projets de réservoirs de soutien d'étéage sur le bassin ont été stoppés car, pour être aidés financièrement par l'Agence de l'Eau, ils doivent être ciblés dans un projet de territoire.

Projet de territoire du Haut Adour

La sous-disposition 17.1 du SAGE prévoit la création de huit réservoirs de soutien d'étéage pour combler le déficit quantitatif du bassin. Or, un projet de territoire est nécessaire pour la mise en œuvre financière de cette sous-disposition. L'objectif du projet de territoire est de mettre en œuvre une gestion quantitative de la ressource en eau reposant sur une approche globale de la ressource disponible et des besoins effectifs par bassin versant. Le projet de territoire recherche nécessairement des économies d'eau dans tous les domaines, puis l'optimisation de la gestion existante. Il place la création de nouvelles ressources comme solution ultime si l'ensemble des mesures précédentes est insuffisante pour répondre à l'objectif de résorption du déficit quantitatif.

Dans l'instruction gouvernementale du 5 juin 2015 relative aux projets de territoire, la CLE est, sauf avis contraire de sa part, au cœur du comité de pilotage du projet de territoire, étendu aux parties intéressées non membres de la CLE.

Le projet de territoire Haut-Adour concerne l'amont du bassin de l'Adour. Toutefois, son périmètre exact (sous-bassins versants retenus) reste à définir en concertation avec les principaux acteurs du territoire.

Objectifs

Acquérir une meilleure connaissance des zones humides

Mieux gérer, préserver et restaurer les zones humides

- De nombreux milieux humides : certains à fort intérêt patrimonial généralement connus ; d'autres plus "ordinaires" méconnus.
- Etude réalisée en 2010 sur le territoire du SAGE, inventoriant les zones humides potentielles.
- Compléments à rechercher auprès d'inventaire "zones humides" réalisés à l'échelle locale (départements notamment)
- Absence de politique de gestion ou de restauration globale, cohérente et concertée.

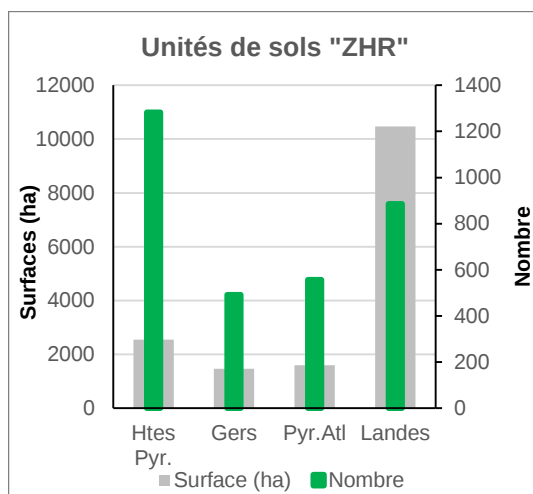
Sous-dispositions

- Valoriser et promouvoir le travail d'inventaire existant
- Acquérir, capitaliser et centraliser les données d'inventaire des zones humides
- Identifier les zones humides prioritaires, les zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) et les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)
- Définir et coordonner la gestion des zones humides
- Prise en compte de l'objectif de protection durable des zones humides dans les documents d'urbanisme
- Renaturer les sites de carrière ou gravière
- Proposer des règles de gestion des zones humides compatibles avec les objectifs de préservation de ces zones

Connaissance des zones humides

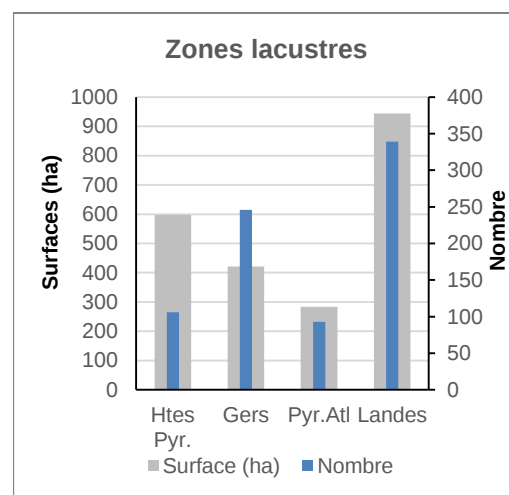
En 2010, un inventaire et une cartographie des zones humides potentielles ont été réalisés. Ont été recensées :

- 3 214 zones humides potentielles (dites « ZHR ») d'une surface de 15 167 hectares ;
- 784 zones lacustres d'une surface de 2 246 hectares



Unités de sols « ZHR »		
	Nombre	Surface (ha)
Htes-Pyrénées	1282	2544
Gers	491	556
Pyr. Atlantiques	556	1600
Landes	885	10467
Total	3214	15167

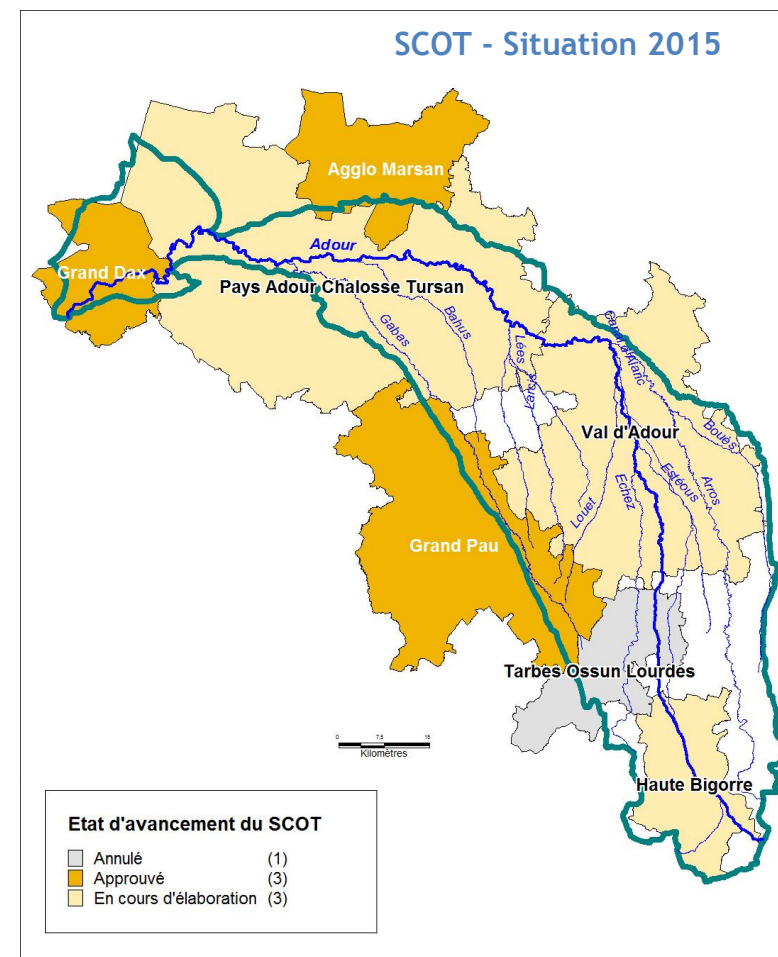
Zones lacustres		
	Nombre	Surface (ha)
Htes-Pyrénées	106	597
Gers	246	421
Pyr. Atlantiques	93	284
Landes	339	944
Total	784	2246



Compatibilité des documents d'urbanisme

Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)

- 3 SCoT approuvés
- 1 SCoT annulé pour non-compatibilité avec le SDAGE Adour-Garonne par le tribunal administratif de Pau le 17 novembre 2015 (SCoT Tarbes, Ossun, Lourdes)
- 3 SCoT en cours d'élaboration



MILIEUX NATURELS

J - Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces

Objectifs

Préserver et rétablir les continuités écologiques

Mieux connaître, préserver et restaurer les espèces à forts enjeux écologiques

Préserver et restaurer la végétation, en particulier rivulaire, contribuant à protéger les milieux aquatiques

Lutter contre les espèces invasives

- Une richesse et une diversité environnementales : habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ; espèces floristiques et faunistiques associées à ces habitats.
- Des milieux fragilisés par les discontinuités terrestres et aquatiques, la dégradation de la qualité des eaux et des habitats, les étiages marqués, les modifications et artificialisations morphologiques des cours d'eau, l'abandon de l'exploitation extensive des tourbières, ripisylves et barthes, le développement d'espèces invasives.
- Des habitats piscicoles dégradés et présence d'obstacles nombreux à la continuité piscicole et sédimentaire.

Sous-dispositions

- Rechercher une cohérence entre les objectifs du SAGE et ceux des niveaux régionaux et locaux de la trame verte et bleue
- Développer les connaissances sur la continuité écologique des cours d'eau
- Préserver la continuité écologique
- Restaurer la continuité écologique dans les cours d'eau
- Favoriser les initiatives conduisant à des apports sédimentaires grossiers locaux
- Mieux connaître certaines espèces à fort enjeu écologique, sensibiliser et contribuer à leur préservation
- Maintenir ou rétablir une végétation rivulaire diversifiée et fonctionnelle sur un linéaire stratégique
- Identifier les boisements participant à la protection des milieux aquatiques
- Mettre en place une dynamique pour la ripisylve en bordure de parcelles agricoles
- Surveiller, la progression des espèces envahissantes et définir les zones prioritaires à traiter
- Limiter l'introduction, la prolifération et la dissémination des espèces envahissantes

Préserver et rétablir la continuité écologique

La restauration de la libre circulation nécessite d'intervenir sur les ouvrages constituant des obstacles à la continuité, notamment sur les cours d'eau classés en liste 2 (Art. L.214-17 du Code l'Environnement). La conformité doit être réalisée en 2018, mais les ouvrages ayant réalisé leur projet (opérations groupées notamment) disposent d'un délai supplémentaire de 3 ans.

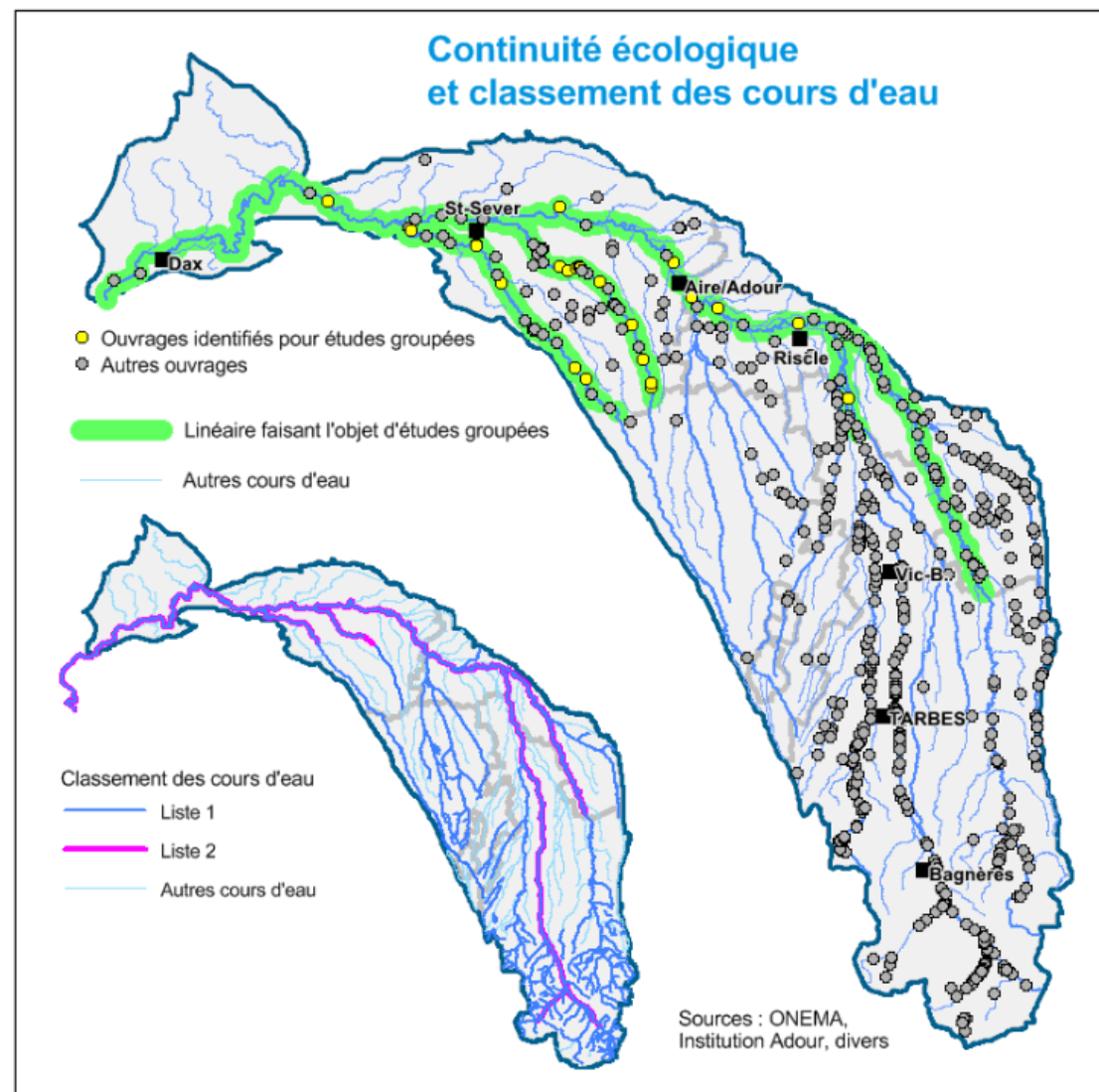
On compte 516 ouvrages sur les cours d'eau du territoire.

L'information sur la franchissabilité des ouvrages n'est pas publique, mais une étude commandée par la DDTM des Landes met en place les stratégies de restauration de la libre circulation des cours d'eau classés.

- L'Adour est ouvert à la libre circulation jusqu'à Onard.
- La stratégie 1 permet d'ouvrir l'axe Adour sur tout le département (4 ouvrages à équiper pour 66 km), ainsi que le Bahus sur 20 km (5 ouvrages), et le Gabas sur 23 km (3 ouvrages).
- La stratégie 2 permet d'ouvrir l'ensemble du Gabas sur le département (26 km avec 3 ouvrages).
- La stratégie de long terme, enfin, équipe l'amont du Bahus (18 km) avec l'équipement de 5 ouvrages.

Une étude groupée de continuité écologique concerne également 3 ouvrages sur l'Adour gersois (Riscle, Bernède, Ju-Belloc).

D'autres études groupées sont projetées sur 16 ouvrages de l'Arros gersois, ainsi que sur le bassin du Gabas. Une réflexion est lancée sur les ouvrages hydroélectriques à l'amont de Tarbes.



MILIEUX NATURELS

K - Gérer l'espace de mobilité pour restaurer une dynamique naturelle

Objectifs

Consolider la démarche de restauration de l'espace de mobilité

Soutenir et promouvoir l'émergence d'autres programmes de restauration de l'espace de mobilité

- Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour sur un linéaire de quelques 84 kms entre Aurenzan (65) et Barcelonne-du-Gers (32)
- La démarche favorise fonctionnement naturel du fleuve, en particulier les phénomènes d'érosion et la continuité sédimentaire
- Elle contribue à la gestion du phénomène d'inondation par la restauration de champs d'expansion de crues et à la restauration des zones humides par la reconnexion des bras morts
- Espace sans portée juridique spécifique, mais encadrement réglementaires par la DIG, l'appartenance de l'espace admis dans la zone rouge (inconstructibles) des PPRI
- Nécessité de consolider juridiquement la démarche sans remise en cause de son approche participative.

Sous-dispositions

- Renforcer juridiquement la démarche de restauration de l'espace de mobilité
- Soutenir les démarches de restauration de l'espace de mobilité en émergence
- Promouvoir la démarche de restauration de l'espace de mobilité sur les secteurs identifiés à enjeux

Espace de mobilité Adour

La démarche de restauration de l'espace de mobilité est conduite depuis 2008 sur l'Adour amont, d'abord sur les 44 km de l'espace test, puis sur 84 km jusqu'à Barcelonne du Gers dès 2012. Elle doit se prolonger dès 2016 dans les Landes jusqu'à la confluence avec la Midouze. Un espace de mobilité est également prévu sur le Haut-Adour avec le programme pluriannuel de gestion Haut-Adour.

Elle porte sur :

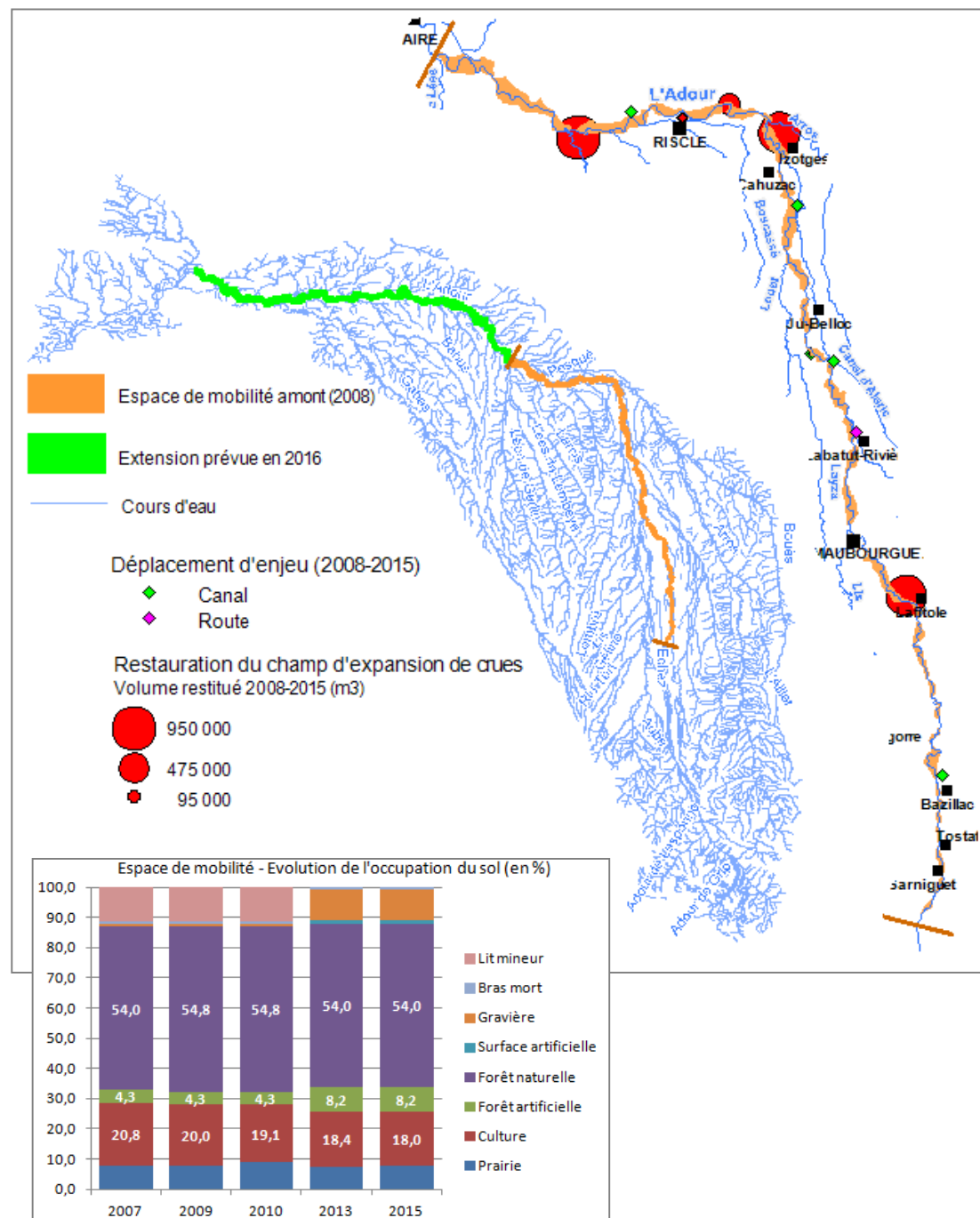
- des acquisitions foncières ou des déplacements d'enjeux pour restituer au fleuve sa dynamique,
- un recul ou le réaménagement des protections de berges pour prendre en compte l'espace d'expansion de crues.

Actions réalisées

- Acquisitions foncières : 195 ha entre 2008 et 2015.
- Déplacements d'enjeux : route de Labatut Rivière, les canaux de l'Alaric, de Tarsaguet et de Bazillac ;
- Protections d'enjeux d'intérêt publics ne pouvant être déplacés réalisées entre 2007 et 2010 (stations d'eau potable, moulin, ponts et route départementale) ;
- Réalisation de 1 380 m de talutages repoussés en limite d'espace de mobilité pour la protection des biens et des personnes ;
- Déplacement de tertres de protection contre les inondations, permettant une restauration de champs d'expansion de crues se montant à près de 3 Mm³ stockables.

Conséquences

Les acquisitions foncières, la réaffectation des sols à des occupations plus naturelles ont profité aux prairies et forêts naturelles, au détriment des cultures. A noter que les années 2013 et 2015 concernent les 84 km d'espace de mobilité alors que les premières années portent sur les 44 km de l'espace test.



Objectifs

Améliorer la gestion des inondations

Prévenir le danger par l'acquisition de connaissance

- Deux grands types de crues : torrentielles et inondantes
- Les zones inondables représentent plus de 13 % du territoire et concernent 153 communes
- Des facteurs anthropiques amplifient les phénomènes naturels d'inondation et aggravent les dommages causés : développement de l'urbanisation et d'espaces artificialisés augmentant l'imperméabilisation des sols, réduction des champs d'expansion des crues.
- Mauvais entretien des cours d'eau provoquant la formation d'embâcles et engendrant des débordements

Sous-dispositions

- Favoriser la coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant
- Inciter les collectivités à communiquer sur les techniques limitant le ruissellement
- Mobiliser les secteurs de débordements des cours d'eau permettant de préserver les secteurs agglomérés
- Améliore la connaissance des champs d'expansion de crues

Favoriser la coordination des acteurs à l'échelle du bassin-versant

La CLE incite les communes dotées d'un PPRI à réaliser des Plans Communaux de Sauvegarde intercommunaux afin de favoriser la coordination des acteurs à l'échelle la plus adéquate.

■ Communes à risque d'inondation

389 communes présentent un risque d'inondation (80 % des communes de territoire).

■ Les PPRI - Plans de Prévention contre les Risques d'Inondations

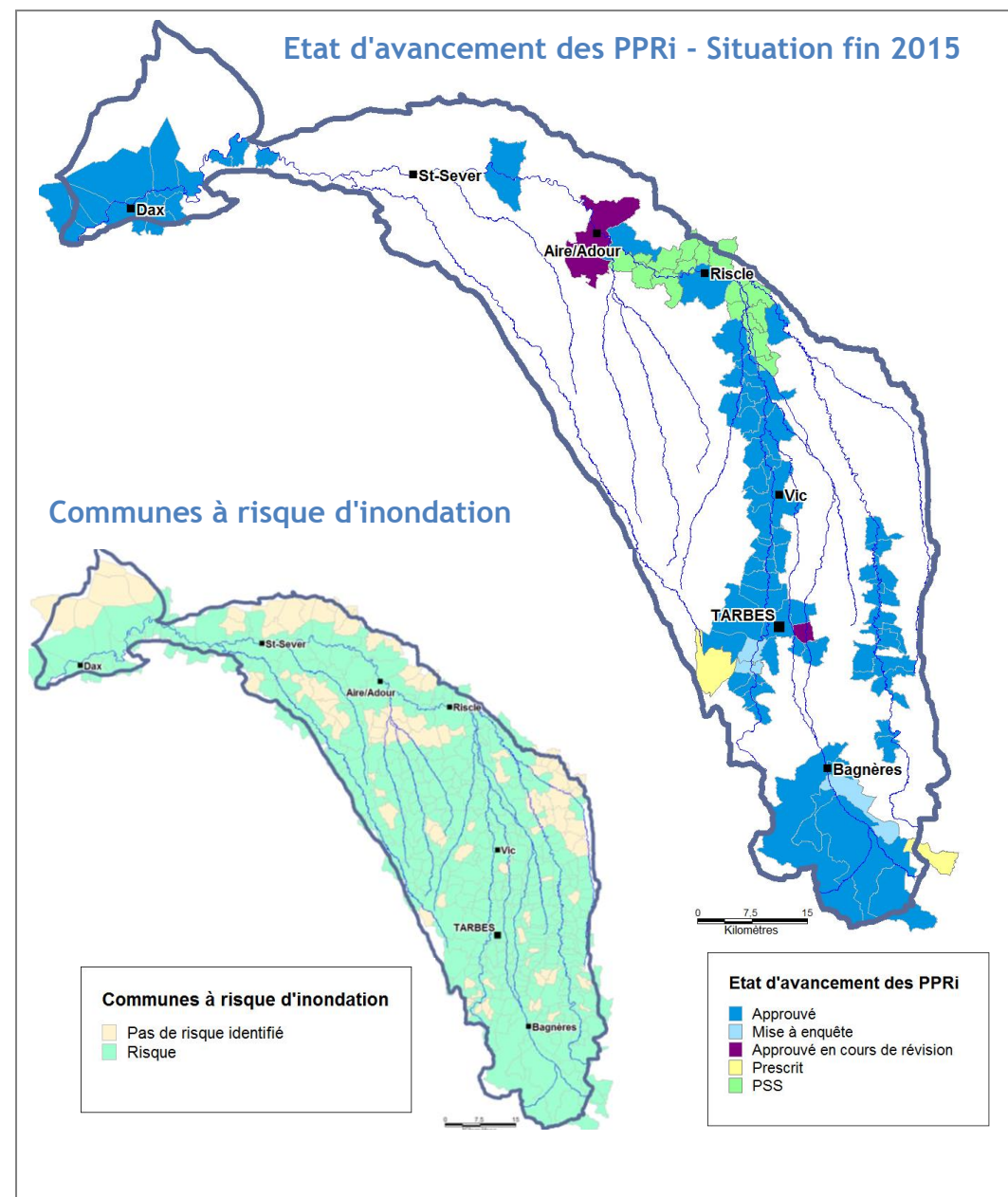
Le périmètre du SAGE compte, fin 2015, des plans de prévention sur 97 communes, soit :

- 75 PPRI approuvés dont 2 en cours de révision ;
- 5 PPRI en cours d'élaboration (3 mis à enquête, 2 prescrits) ;
- 17 communes couvertes par un Plan de Surfaces Submersibles (PSS de 1960), document opposable aux tiers.

■ Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)

81 communes disposent d'un PCS, soit 21 % des communes à risque d'inondation ; il n'existe pas de document intercommunal.

47 communes ont publié un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).



Source d'information : Base de données GASPARD - Janvier 2016
DDT32 - Service Eau et Risques naturels

TRI de DAX

Un TRI est une zone soumise au risque d'inondation et possédant une concentration de forts enjeux. Il nécessite la mise en place obligatoire de stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI). Elle définit les objectifs à atteindre pour réduire le risque sur le TRI.

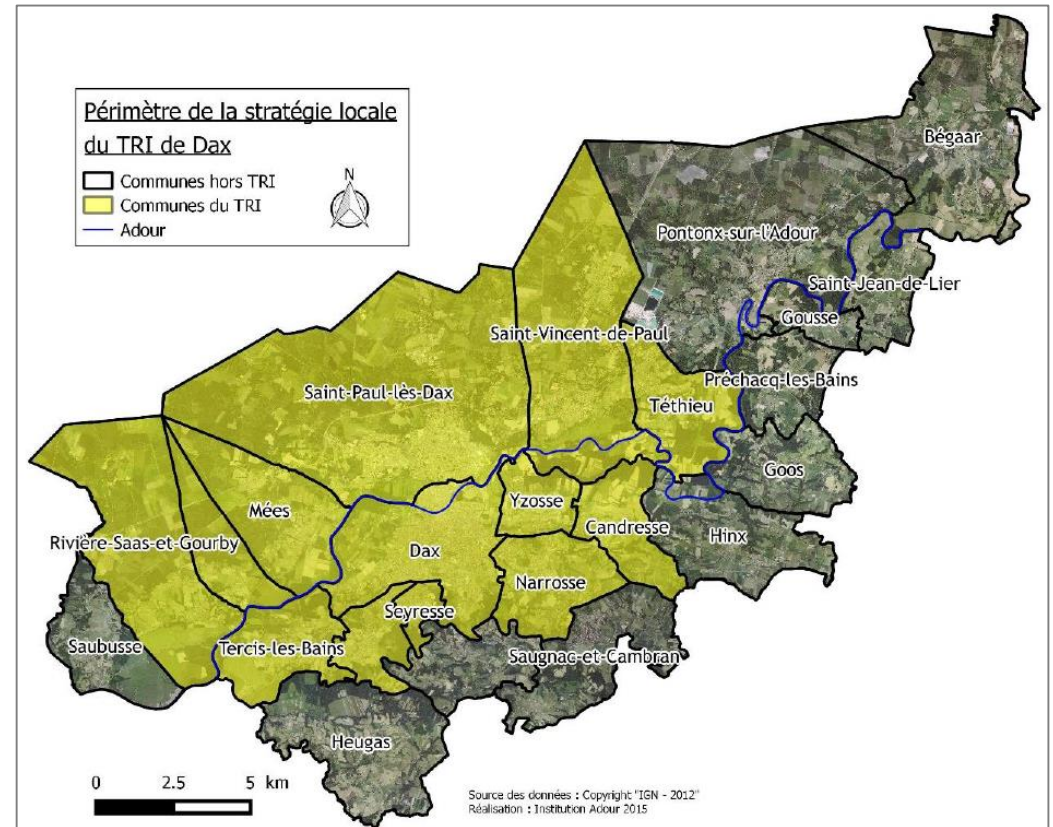
Le Territoire à Risque d'Inondation (TRI) de Dax concerne 13 communes : Saint-Vincent-de-Paul, Tethieu, Candresse, Yzosse, Narrosse, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Seyresse, Oeyreluy, Mees, Tercis-les-Bains, Angoumé, Rivière Saas et Gourby, soit 46 410 habitants permanents, dont 10 000 dans la zone inondable de la crue de faible probabilité.

En 2014, le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques inondation (SLGRI) associée au TRI a été concerté et arrêté. La SLGRI a été élaborée sur la base des études existantes, de diagnostics de terrain, d'études de dangers, et grâce à une large concertation.

Cette concertation s'est basée sur 5 groupes de travail, qui ont bénéficiés d'un fort taux de participation, réunis autour des axes principaux de la stratégie locale :

- Connaissance et culture du risque
- Gestion de crise
- Aménagement du territoire pour en diminuer la vulnérabilité
- Restauration des champs d'expansion de crue et gestion des ouvrages de protection contre les inondations
- Gouvernance et financements

Périmètre de la SLGRI associée au TRI de Dax



Objectifs

Faciliter les activités de loisirs aquatiques existantes

- Un éventail de support de loisirs : lacs, torrents et rivières d'eaux vives, rivières de plaine
- Des activités diversifiées : pêche sur l'ensemble du territoire, activités nautiques et sports d'eau vive sur les torrents et hautes rivières, canotage sur les lacs et rivières de plaine

Sous-dispositions

- Favoriser la coordination des acteurs à l'échelle du bassin versant

Absence d'action recensée.

Objectifs

Centraliser et partager la connaissance locale de l'eau

Communiquer sur le SAGE auprès des différents acteurs

Sous-dispositions

- Mettre en place des tableaux de bord
- Communiquer sur le contenu du SAGE auprès des "relais de territoire"
- Inciter les relais de territoire à communiquer auprès des acteurs et usagers

Le détail des actions menées en 2015 est détaillé dans le bilan d'activité annuel 2015.

On retiendra que 7 réunions ont été réalisées, dont une majorité auprès de collectivités territoriales et de leurs services pour présenter le SAGE.

Par ailleurs, une lettre d'information du SAGE a été envoyée aux collectivités territoriales et aux partenaires de la CLE à l'occasion de la COP21 pour rappeler les grands principes du SAGE et souligner les apports du SAGE Adour amont dans l'adaptation aux effets du changement climatique.

GOVERNANCE

O - Mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle du bassin-versant

Objectifs

Favoriser la mise en place de structures de conseil et l'émergence de maîtrises d'ouvrage à un échelon territorial cohérent

Harmoniser l'application de la réglementation en matière de gestion de l'eau

- La réorganisation de structures gestionnaires doit porter non seulement sur la gestion des cours d'eau, mais aussi sur tous les usages (AEP, assainissement,...) et doit privilégier la cohérence hydrographique aux réalités administratives (y compris départementales).

Sous-dispositions

- Promouvoir l'émergence ou la restructuration de structures de gestion collective des canaux
- Promouvoir l'émergence et la pérennisation de structures de conseil à une échelle cohérente
- Favoriser l'émergence et la structure de maîtrises d'ouvrages
- Inciter à la mise en place d'outils opérationnels
- Participer aux déclinaisons territoriales du programme de mesure du SDAGE Adour-Garonne
- Participer aux démarches de planification de gestion intégrée de l'eau
- Harmoniser les politiques publiques menées dans le domaine de l'eau par les quatre départements

Structures gestionnaires de cours d'eau

19 structures d'aménagement de rivières, dont :

- 6 communautés de communes,
- 13 syndicats.

437 communes sur 488 (90 %) adhèrent à une structure collective d'aménagement de rivières, dont :

- 2 communes adhérant à 4 structures,
- 13 communes adhérant à 3 structures,
- 70 communes adhérant à 2 structures
- 352 communes adhérant à une seule structure.

La plupart des 51 communes non adhérentes se trouvent en tête de bassin. Le linéaire en gestion couvre 3 224 km, comparable aux 3 262 km de rivières de niveau 4.

En 2014, le syndicat du Moyen Adour Landais a intégré de nombreux cours d'eau affluents de l'Adour dans les Landes.

En 2015, le SM de Gestion de l'Adour et de ses affluents a absorbé le syndicat de l'Echez et pris la compétence des rivières de la communauté de communes de Lebeyre en Vic Bilh (Lées).

Une démarche de simplification et de regroupement des structures est également menée sur le bassin versant de l'Arros (5 structures actuellement).

Aménagement de rivière - Situation au 1er janvier 2016

